

ALD

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DELOITTE & ASSOCIES

Tour Majunga
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ALD

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société ALD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ALD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Réévaluation des valeurs résiduelles des véhicules

Risque identifié	Notre réponse
<p>La flotte de location représente près de 80 % du total bilan du groupe au 31 décembre 2022 avec une valeur nette de € 23,2 milliards, compte tenu d'un montant d'amortissements cumulés de € 8,5 milliards comme indiqué dans la note 15 « Flotte de location » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Les véhicules de la flotte de location longue durée sont amortis linéairement selon les modalités indiquées dans la note 5.1 « Réévaluation de la flotte » de l'annexe aux comptes consolidés. La durée d'amortissement retenue est la durée estimée des contrats ; la valeur résiduelle correspond à l'estimation de la valeur de revente des véhicules en fin de contrat. Ces valeurs résiduelles sont déterminées pour chaque véhicule en début de contrat et sont revues a minima annuellement pour tenir compte de l'évolution des prix sur le marché des véhicules d'occasion.</p> <p>Les calculs sont fondés sur une approche statistique.</p> <p>L'écart entre la valeur résiduelle réestimée et la valeur résiduelle initiale constitue un changement d'estimation et est amorti linéairement sur la durée restant à courir du contrat.</p> <p>Nous avons considéré que la réévaluation des valeurs résiduelles des véhicules est un point clé de l'audit car :</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus de réévaluation des valeurs résiduelles mis en œuvre par le groupe. Nous avons examiné l'efficacité des contrôles clés mis en place par les directions locales et centrales, notamment ceux portant sur la détermination des hypothèses et des paramètres ayant servi de base à cette réévaluation.</p> <p>En intégrant dans l'équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information, nous avons testé les contrôles généraux informatiques des applications utilisées dans le processus de réévaluation de la flotte.</p> <p>Nos travaux ont également consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ apprécier la pertinence du modèle statistique utilisé ainsi que des principaux paramètres et hypothèses retenus au 31 décembre 2022 ;▶ conduire des tests sur la reprise des données issues du système de gestion de la flotte, dans l'outil de calcul des valeurs résiduelles et tester les contrôles clés relatifs à la sécurité des données ;▶ comparer les données issues des calculs avec les montants repris en comptabilité ;

- ▶ elle résulte d'une approche statistique ;
- ▶ elle intègre des hypothèses et fait appel au jugement de la direction, notamment dans le contexte actuel du marché des véhicules d'occasion et des incertitudes liées au prix de l'occasion des véhicules électriques dont la part dans la flotte est croissante.
- ▶ tester, par sondages, le traitement comptable des changements d'estimation des valeurs résiduelles ;
- ▶ contrôler que les estimations retenues s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits en annexe.

■ Evaluation des revenus différés relatifs à l'entretien de la flotte de véhicules

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le groupe facture ses prestations d'entretien de façon linéaire, sur la durée du contrat. Comme indiqué dans la note 3.23 « Comptabilisation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés, afin de comptabiliser le chiffre d'affaires selon un modèle reflétant le transfert du contrôle des services fournis, les produits découlant de l'entretien et des pneumatiques sont différés pour être comptabilisés au même rythme que les dépenses prévues conformément à la courbe de comptabilisation des coûts d'entretien normale. Les entités du groupe évaluent les revenus d'entretien à différer en utilisant une séquence arithmétique modélisant la courbe de coûts normative d'un contrat.</p> <p>Comme indiqué dans la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés, les revenus différés représentent près de M€ 364 dans les comptes du groupe au 31 décembre 2022.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des revenus différés d'entretien est un point clé de l'audit car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ celle-ci est estimative et repose sur la modélisation d'une séquence arithmétique ; ▶ elle représente un montant global significatif dans le bilan du groupe. 	<p>Notre réponse d'audit a consisté à évaluer le dispositif mis en place pour déterminer les revenus d'entretien différés et à réaliser des tests de détails.</p> <p>Pour cela, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ mener des procédures analytiques pour comprendre la variation du compte de revenus différés entre l'exercice 2022 et le précédent ; ▶ examiner la cohérence du modèle de calcul mis en place ainsi que les principaux paramètres utilisés au regard des données comptables historiques ; ▶ comparer, par sondages, les données utilisées pour le calcul avec celles issues du système de gestion de la flotte des entités ; ▶ recalculer sur un échantillon de contrats le montant des revenus d'entretien différés ; ▶ analyser, au niveau des entités du groupe les plus significatives, les données statistiques relatives au rythme de comptabilisation des dépenses des contrats échus ; ▶ contrôler que les estimations retenues s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans l'annexe aux comptes consolidés.

■ Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Risque identifié	Notre réponse
<p>La comptabilisation des opérations de croissance externe amène le groupe à constater des écarts d'acquisition à l'actif de son bilan consolidé. Comme indiqué dans la note 5.2 « Dépréciation estimée de l'écart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation annuels ou plus fréquents qui visent à comparer leur valeur comptable à une valeur d'utilité généralement calculée sur la base d'une actualisation des flux futurs de trésorerie des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou</p>	<p>Notre réponse d'audit a notamment consisté à examiner les processus mis en place par le groupe pour identifier les éventuelles baisses de valeurs et le besoin de déprécier les écarts d'acquisition.</p> <p>Ces travaux ont également consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'analyse des méthodes de valorisation utilisées pour calculer les valeurs d'utilité ; ▶ l'implication dans nos équipes de spécialistes en évaluation afin notamment d'étudier les principales

groupes d'UGT. Les flux de trésorerie sont fondés sur les plans d'activité à cinq ans de chaque UGT ou groupe d'UGT. Au sein du groupe, chacun des pays les plus significatifs et gérés de façon indépendante constitue une UGT (France, Espagne, Italie par exemple), les autres pays étant regroupés par pôles couvrant des zones géographiques homogènes.

Au 31 décembre 2022, les écarts d'acquisition inscrits au bilan s'élèvent à M€ 618,6 en valeur nette, comme indiqué à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que les tests de dépréciations des écarts d'acquisition étaient un point clé de l'audit du fait du jugement qui est appliqué sur les modèles utilisés, des projections financières, des paramètres retenus dans les calculs, et de l'importance du montant global des écarts d'acquisition accumulés du fait des opérations de croissance externe successives.

hypothèses retenues dans les modèles de calcul, et leur sensibilité ;

- ▶ l'appréciation de la cohérence entre les flux futurs actualisés utilisés pour les tests de dépréciation avec les trajectoires financières préparées par la direction du groupe et les communications faites au marché ;
- ▶ l'examen de la correcte retranscription en annexes du résultat de ces tests et de leur sensibilité à certains paramètres.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation de la traduction en anglais, examinée par le conseil d'administration, des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation de la traduction en anglais des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que la traduction en anglais des comptes consolidés qui sera effectivement incluse par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspond à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ALD par votre assemblée générale du 3 juin 2013 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 7 novembre 2001 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-deuxième année (dont dix années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 12 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Pascal Colin

ERNST & YOUNG et Autres



Vincent Roty

Contents

1	États financiers consolidés.....	4
1.1.	Compte de résultat consolidé et état consolidé du résultat global.....	4
	Compte de résultat consolidé.....	4
	État consolidé du résultat global.....	6
	Bilan consolidé.....	7
	Tableau consolidé de variation des capitaux propres.....	8
	Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	10
2	Notes relatives aux états financiers consolidés.....	12
	Note 1 : Informations générales.....	12
	Note 2 : Principaux événements de l'exercice.....	13
	2.1. Environnement macro-économique.....	13
	2.2. La situation actuelle du Groupe en Ukraine.....	13
	2.3. Vente de véhicules d'occasion.....	13
	2.4. Hyperinflation en Turquie.....	14
	2.5. Projet d'acquisition de LeasePlan.....	15
	2.6. Augmentation de capital.....	15
	Note 3 : Résumé des principales méthodes comptables.....	17
	3.1. Base de préparation.....	17
	3.2. Changements de méthodes comptables et d'informations à présenter.....	17
	3.3. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2022.....	19
	3.4. Consolidation.....	23
	3.5. Méthodes de conversion.....	25
	3.6. Contrats de location.....	26
	3.7. Immobilisations corporelles.....	28
	3.8. Droit d'utilisation et dettes de location (lorsque le Groupe est preneur).....	29
	3.9. Immobilisations incorporelles.....	31
	3.10. Dépréciation d'actifs non financiers.....	32
	3.11. Actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) détenus en vue de la vente et activités abandonnées.....	33
	3.12. Actifs financiers.....	33

3.13. Passifs financiers	35
3.14. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture	36
3.15. Stocks	38
3.16. Créances clients et créances sur les institutions financières	38
3.17. Autres créances et charges constatées d'avance.....	38
3.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie	38
3.19. Avantages au personnel	38
3.20. Provisions.....	40
3.21. Fournisseurs et autres créanciers	41
3.22. Impôt exigible et impôt différé sur le résultat	41
3.23. Comptabilisation du chiffre d'affaires	42
3.24. Coûts des services vendus.....	44
3.25. Produits et charges d'intérêts	45
3.26. Frais généraux et charges administratives	45
3.27. Paiements fondés sur des actions	45
Note 4 : Gestion des risques financiers	46
4.1. Facteurs de risques financiers	46
4.2. Évaluation de la juste valeur	54
Note 5 : Estimations et jugements comptables déterminants	56
5.1. Réévaluation de la flotte	56
5.2. Dépréciation estimée de l'écart d'acquisition	57
5.3. Dépréciation de la flotte de location.....	58
5.4. Juste valeur des instruments financiers dérivés.....	58
5.5. Avantages de retraite	59
5.6. Impôt sur les bénéfices	59
5.7. Provision pour sinistres.....	59
Note 6 : Informations sectorielles	60
Note 7 : Évolution du périmètre de consolidation durant l'exercice clos le 31 décembre 2022	
63	
Note 8 : Actifs détenus en vue de la vente (groupes d'actifs à céder).....	64
8.1. Démarches relatives au contrôle de la concurrence pour l'acquisition de LeasePlan	64
8.2. ALD Automotive Russia et ALD Belarus LLC – Groupe à céder.....	65
Note 9 : Chiffre d'affaires et coût des ventes	67

Note 10 : Provisions pour dépréciation de créances	69
Note 11 : Charges de personnel	70
Note 12 : Frais généraux et charges administratives.....	71
Note 13 : Dotation aux amortissements	72
Note 14 : Impôts sur les bénéfices	73
Note 15 : Flotte de location	77
Note 16 : Autres immobilisations corporelles et incorporelles.....	79
Note 17 : Droits d'utilisation et dettes de location.....	82
Note 18 : Écart d'acquisition	83
Note 19 : Titres mis en équivalence.....	85
Note 20 : Instruments financiers dérivés.....	86
Note 21 : Autres actifs financiers non courants et courants	88
Note 22 : Stocks	89
Note 23 : Créances clients et créances sur les institutions financières.....	90
Note 24 : Autres créances et charges constatées d'avance	94
Note 25 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	95
Note 26 : Actifs et passifs financiers par catégorie.....	96
Note 27 : Évolution des dettes liées à l'activité de financement	99
Note 28 : Capitaux propres.....	100
Note 29 : Paiements fondés sur des actions.....	101
Note 30 : Emprunts auprès d'institutions financières, obligations et titres émis.....	103
Note 31 : Engagements de retraite et avantages à long terme	108
Note 32 : Provisions.....	113
Note 33 : Dettes fournisseurs et autres dettes.....	114
Note 34 : Dividendes.....	115
Note 35 : Résultat par action.....	116
Note 36 : Parties liées.....	118
Note 37 : Honoraires des auditeurs.....	122
Note 38 : Périmètre de consolidation	123

1 États financiers consolidés

1.1. Compte de résultat consolidé et état consolidé du résultat global

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2021
Revenus des contrats de location	9a, 9d	4 803,9	4 477,6
Coûts des contrats de location – Dépréciations	9a	(3 433,1)	(3 592,3)
Coûts des contrats de location – Financement	9a	(244,1)	(132,7)
Gains/pertes latents sur instruments financiers et autres	9a	54,4	(19,8)
Marge des contrats de location		1 181,1	732,8
Revenus des services	9a, 9d	2 461,3	2 138,3
Coûts des services vendus	9b	(1 758,1)	(1 488,3)
Marge des services		703,2	650,0
Produits de la vente de véhicules	9c, 9d	3 953,6	3 863,7
Coût de revient des véhicules vendus	9c	(3 205,9)	(3 426,0)
Résultat de la vente de véhicules d'occasion		747,6	437,7
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 631,8	1 820,6
Charges de personnel	11	(518,9)	(433,7)
Frais généraux et charges administratives	12	(298,6)	(176,3)
Dotation aux amortissements	13	(66,7)	(65,1)
Total des charges d'exploitation		(884,3)	(675,1)
Provisions pour dépréciation de créances	10	(46,1)	(24,8)
Produits/(charges) non récurrents	8	(50,6)	0,0
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 650,8	1 120,6
Quote-part dans le résultat des entreprises liées et des entités contrôlées conjointement		1,7	(1,9)
Résultat avant impôt		1 652,5	1 118,7

Impôt sur les bénéfices	14	(444,6)	(238,6)
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies		1 207,9	880,1
RESULTAT NET		1 207,9	880,1
Revenu net attribuable aux :			
Actionnaires de la Société		1 203,2	873,0
Participations ne donnant pas le contrôle		4,7	7,1

Résultat par action au titre du Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère :		2022	2021 retraité (1)
Résultat de base par action (en euros)	35	2,66	1,98
Résultat dilué par action (en euros)	35	2,66	1,97

(1) À la fin de l'année 2022, ALD a finalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, ce qui nécessite un ajustement rétrospectif du bénéfice par action pour la période précédente. Veuillez vous reporter aux notes 2.6 et 35 pour plus de détails.

État consolidé du résultat global

(en millions d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2021
RESULTAT NET		1 207,9	880,1
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat		2,2	4,2
Variation des gains/(pertes) actuariels sur les engagements de retraite, avant impôt		2,7	5,5
Impôt différé sur les gains/(pertes) actuariels sur les engagements de retraite		(0,4)	(1,3)
Éléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat		73,1	24,6
Variation des couvertures de flux de trésorerie, avant impôt (1)	20	59,5	21,6
Impôt différé sur les couvertures de flux de trésorerie		(14,1)	(6,3)
Gain net sur les instruments de dette en juste valeur par autres éléments du résultat global (2)		(15,2)	–
Différences de conversion (3)		43,0	9,3
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE, NETS D'IMPOT		75,3	28,8
Total du résultat global de l'exercice		1 283,2	908,9
Attribuable aux :			
Actionnaires de la Société		1 279,1	902,0
Participations ne donnant pas le contrôle		4,1	6,9

(1) Valorisation de niveau 2 des produits dérivés obtenue auprès de tiers (voir la note 20 pour plus de détails).

(2) Le gain net sur les instruments de dette en juste valeur par autres éléments du résultat global se rapporte aux obligations d'entreprise de la filiale Ireland Re DAC.

(3) Les réserves de conversion ont bénéficié de l'application de règles comptables d'hyperinflation par la filiale du Groupe en Turquie (+59.3 millions d'euros).

Total du résultat global attribuable aux actionnaires de la société mère :	2022	2021
• Aux activités poursuivies	1 279,1	902,0

Bilan consolidé

(en millions d'euros)

Exercice clos le 31 décembre

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2021
ACTIF			
Flotte de location	15	23 227,4	21 711,3
Autres immobilisations corporelles	16	96,9	85,0
Droits d'utilisation	17	132,2	117,3
Ecart d'acquisition	18	618,6	576,0
Autres immobilisations incorporelles	16	126,6	88,7
Participations dans des entreprises liées et des entités contrôlées conjointement	19	7,9	7,9
Instruments financiers dérivés	20	118,9	21,1
Actifs d'impôts différés	14	119,5	195,1
Autres actifs financiers non courants	21	206,0	402,5
ACTIFS NON COURANTS		24 654,2	23 205,0
Stocks	22	395,3	296,4
Créances clients et créances sur les institutions financières	23	3 157,9	1 827,6
Créances d'impôt exigibles sur le résultat		109,2	76,9
Autres créances et charges constatées d'avance	24	1 354,7	1 034,6
Instruments financiers dérivés	20	10,0	17,5
Autres actifs financiers courants	21	331,6	380,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	253,1	152,7
ACTIFS COURANTS		5 611,9	3 786,4
Groupes d'actifs destinés à être cédés détenus en vue de la vente	8	1 085,0	–
TOTAL L'ACTIF		31 351,0	26 991,4
PASSIF			
Capital social		848,6	606,2
Primes d'émission		1 327,9	367,0
Autres capitaux propres		(16,1)	(13,2)
Bénéfices non distribués et autres réserves		3 492,9	2 978,8
Résultat net		1 203,2	873,0
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE		6 856,6	4 811,8
Participations ne donnant pas le contrôle		36,8	33,8
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	28	6 893,4	4 845,6
Emprunts auprès d'institutions financières	30	10 613,1	9 407,1
Obligations et titres émis	30	3 573,4	3 228,8
Instruments financiers dérivés	20	78,1	10,3
Passifs d'impôts différés	14	665,9	518,0
Dettes de location	17	74,9	97,4
Engagements de retraite et avantages à long terme	31	13,9	18,7
Provisions	32	139,8	129,4
PASSIFS NON COURANTS		15 159,1	13 409,9
Emprunts auprès d'institutions financières	30	3 958,0	4 441,5
Obligations et titres émis	30	1 729,9	1 439,9
Fournisseurs et autres créanciers	33	2 989,8	2 573,3
Dettes de location	17	42,3	23,9
Instruments financiers dérivés	20	10,9	0,8
Dettes d'impôt exigibles sur le résultat		172,0	104,3
Provisions	32	168,5	152,3
PASSIFS COURANTS		9 071,5	8 736,0
Groupes de passifs destinés à être cédés détenus en vue de la vente	8	227,1	–
TOTAL PASSIF		24 457,6	22 145,8
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		31 351,0	26 991,4

Tableau consolidé de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission	Autres capitaux propres	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Attribuable aux actionnaires de la Société			Résultat net	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
						Profits/(pertes) actuariel(le)s Réserve	Autres réserves	Report à nouveau				
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	606,2	367,0	(12,9)	(193,4)	(24,2)	(5,4)	13,8	2 903,4	509,8	4 164,3	30,9	4 195,2
Variation des couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	15,3	–	–	–	–	15,3	0,0	15,3
Gains/(pertes) actuariels sur les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	–	–	–	–	4,2	–	–	–	4,2	(0,0)	4,2
Différences de conversion	0,0	(0,0)	–	9,4	–	–	–	(0,0)	(0,0)	9,4	(0,2)	9,3
Autres éléments du résultat global	0,0	(0,0)	–	9,4	15,3	4,2	–	(0,0)	(0,0)	29,0	(0,2)	28,8
Résultat net	–	–	–	–	–	–	–	–	873,0	873,0	7,1	880,1
Total du résultat global de l'exercice	0,0	(0,0)	–	9,4	15,3	4,2	–	(0,0)	873,0	902,0	6,9	908,9
Acquisition d'actions propres	0,0	–	(3,2)	–	–	–	–	0,0	–	(3,2)	–	(3,2)
Paievements fondés sur des actions	–	–	–	–	–	–	2,6	–	–	2,6	–	2,6
Émission d'actions propres pour les salariés	–	–	2,9	–	–	–	(2,9)	–	–	–	–	–
Dividendes	–	–	–	–	–	–	–	(253,9)	–	(253,9)	(5,2)	(259,1)
Variations de périmètre	–	–	–	–	–	–	–	0,0	–	0,0	1,1	1,1
Affectation du Résultat net	–	–	–	–	–	–	–	509,8	(509,8)	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2021	606,2	367,0	(13,2)	(183,9)	(8,9)	(1,2)	13,4	3 159,3	873,0	4 811,8	33,8	4 845,6
Variation des couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	45,4	–	–	–	–	45,4	0,0	45,4
Variations de juste valeur des instruments de dette	–	–	–	–	(15,2)	–	–	–	–	(15,2)	0,0	(15,2)
Gains/(pertes) actuariels sur les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	–	–	–	–	2,2	–	–	–	2,2	0,0	2,2

Différences de conversion (1)	0,0	(0,0)	-	43,6	-	-	-	0,0	(0,0)	43,6	(0,6)	43,0
Autres éléments du résultat global	0,0	(0,0)	-	43,6	30,2	2,2	-	0,0	(0,0)	75,9	(0,6)	75,3
Résultat net	-	-	-	-	-	-	-	-	1 203,2	1 203,2	4,7	1 207,9
Total du résultat global de l'exercice	0,0	(0,0)	-	43,6	30,2	2,2	-	0,0	1 203,2	1 279,1	4,1	1 283,2
Produits d'émission d'actions	242,5	960,9	-	-	-	-	-	-	-	1 203,4	-	1 203,4
Acquisition d'actions propres	-	-	(5,4)	-	-	-	-	-	-	(5,4)	-	(5,4)
Paievements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	2,9	-	-	2,9	-	2,9
Émission d'actions propres pour les salariés	-	-	2,4	-	-	-	(2,4)	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(435,2)	-	(435,2)	(9,9)	(445,1)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	8,9	8,8
Affectation du Résultat net	-	-	-	-	-	-	-	873,0	(873,0)	0,0	(0,0)	0,0
Autres (2)	-	-	-	-	8,7	(0,0)	(8,9)	0,3	-	(0,0)	-	(0,0)
Solde au 31 décembre 2022	848,6	1 327,9	(16,1)	(140,4)	30,0	1,0	5,1	3 597,3	1 203,2	6 856,6	36,8	6 893,4

(1) Les réserves de conversion ont bénéficié de l'application de règles comptables d'hyperinflation par la filiale du Groupe en Turquie (+59.3 millions d'euros).

(2) Reclassement entre composantes des capitaux propres.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	Période de douze mois close	
		2022	2021
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat avant impôt hors activités abandonnées		1 652,5	1 118,7
RESULTAT AVANT IMPOT		1 652,5	1 118,7
Ajustements :			
• Flotte de location			
	15	3 573,6	3 708,5
• Autres immobilisations corporelles et droits d'utilisation			
		73,5	42,8
• Immobilisations incorporelles			
		25,5	27,3
• Provision réglementée, provisions pour risques et charges			
		23,0	37,8
• Actifs non courants destinés à la vente – dépréciation			
	8	50,6	–
Dotation aux amortissements		3 746,2	3 816,4
(Profit)/perte sur la cession d'immobilisations corporelles		13,3	12,5
(Profit)/perte sur la cession d'immobilisations incorporelles		16,0	18,1
Gains et pertes sur la cession d'actifs		29,3	30,6
Juste valeur des instruments financiers dérivés		1,8	8,4
Charges d'intérêts	9a	244,1	132,7
Produits d'intérêts		(919,6)	(850,5)
Résultat financier net		(675,5)	(717,8)
Autres		1,2	5,2
Produits de cession de la flotte de location	15	3 916,6	3 530,5
Montant versé pour l'acquisition de la flotte de location	15	(9 554,0)	(8 767,8)
Variation du besoin en fonds de roulement		(316,4)	168,8
Intérêts versés		(196,2)	(137,5)
Intérêts reçus		955,7	882,6
Intérêts financiers nets payés		759,5	745,1
Impôts payés		(195,5)	(96,5)
Effet des ajustements liés à l'hyperinflation		(52,4)	–
TRESORERIE NETTE GENeree/(ABSORBEE) PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES		(686,7)	(158,4)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'autres immobilisations corporelles		(40,9)	(34,6)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(68,3)	(55,0)
Acquisition d'actifs financiers (titres non consolidés)		(0,0)	(117,9)
Effet du changement de structure du Groupe		35,4	1,0
Investissement à long terme		79,1	108,8

Prêts et créances sur des tiers		(1 017,9)	(206,0)
Autres investissements financiers		28,7	(31,0)
TRESORERIE NETTE GENeree/(ABSORBEE) PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(983,8)	(334,7)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Produit des emprunts auprès d'institutions financières		7 383,9	9 925,7
Diminution des emprunts auprès d'institutions financières		(6 731,3)	(8 823,6)
Produit de l'émission d'obligations		1 990,8	1 304,6
Remboursement d'obligations émises		(1 351,4)	(1 579,6)
Paiement de dettes de location	17	(71,1)	(26,9)
Dividendes versés aux actionnaires de la Société	34	(435,2)	(253,9)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(9,9)	(5,2)
Augmentation/diminution du capital	28	1 203,4	0,0
Augmentation/diminution des actions propres	28	(5,4)	(3,2)
TRESORERIE NETTE GENeree/(ABSORBEE) PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT		1 973,8	537,9
Gains/(pertes) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(11,2)	0,4
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		292,1	45,3
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	25	(75,7)	(121,0)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	25	216,4	(75,7)

2 Notes relatives aux états financiers consolidés

Note 1 : Informations générales

ALD (« la Société ») et ses filiales (ci-après dénommées « le Groupe ») forment un groupe de services de location et de gestion de flottes de véhicules, avec environ 1 806 500 véhicules gérés (1 749 000 exclusion faite du groupe d'actif destiné à être cédé détenu en vue de la vente, voir note 8). Le Groupe, présent dans 43 pays à travers le monde, fournit des solutions de financement et de gestion, notamment :

- **location longue durée** : dans le cadre de ces contrats, les clients versent à la Société des paiements échelonnés mensuels pour couvrir le financement, l'amortissement du véhicule et le coût de différentes prestations associées à l'utilisation du véhicule (telles que l'entretien, le véhicule de remplacement, la gestion des pneumatiques, les cartes d'approvisionnement en carburant et l'assurance) ;
- **gestion de flotte** : les services de gestion de flotte correspondent à des contrats d'externalisation en vertu desquels un véhicule est détenu par le client, mais géré par le Groupe, le client effectuant des paiements en contrepartie de différentes prestations de gestion de flotte. Ces prestations sont généralement identiques à celles fournies dans le cadre des services de location longue durée précités, exception faite des services de financement, car le véhicule appartient au client.

La Société est une société anonyme de droit français détenue par Société Générale. Son siège social est situé à l'adresse suivante : 1-3, rue Eugène et Armand Peugeot, Le Corosa, 92500 Rueil-Malmaison, France.

La Société est une filiale de Société Générale (participation de 75,9 %).

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros, l'euro étant la monnaie de présentation du Groupe ; sauf indication contraire, les valeurs ont été arrondies au million le plus proche. Dans certains cas, l'arrondi peut entraîner des écarts non significatifs entre les lignes et les colonnes de totaux.

Les états financiers consolidés audités du Groupe au 31 décembre 2022 ont été examinés par le Conseil d'administration le 23 mars 2023.

Note 2 : Principaux événements de l'exercice

2.1. Environnement macro-économique

Avec les répercussions de la COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie en février 2022, l'économie mondiale est confrontée à une série de défis importants tels que les conséquences globales sur les marchés des matières premières, les chaînes d'approvisionnement, l'inflation et le ralentissement de la croissance mondiale.

L'inflation au niveau international a fortement augmenté l'année dernière en raison de la forte demande mondiale, des pénuries d'approvisionnement et de la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie (en particulier depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie) et elle reste élevée alors que les politiques monétaires ont encore été durcies. Compte tenu de l'inflation élevée sur ses principaux marchés, ALD continue de développer des stratégies qui protègent ses marges : elle révisé plus fréquemment ses paramètres de prix, renforce les conseils aux clients visant des produits plus durables et innovants, et maintient la rigueur de sa politique de financement par la couverture de ses risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change lors de l'établissement des contrats.

2.2. La situation actuelle du Groupe en Ukraine

Malgré la guerre, ALD poursuit ses activités opérationnelles et continue à assurer les prestations pour ses clients en Ukraine, où le Groupe dispose actuellement d'environ 4 500 véhicules financés dans le cadre de contrats de location. À ce jour, environ 150 véhicules ont été endommagés ou risquent de l'être, ou se trouvent dans les territoires occupés. Le reste de la flotte reste opérationnel.

Bien que la situation en Ukraine reste critique, les activités courantes de la filiale ont reprises et ont été jugées stables. La Direction locale a fourni une analyse détaillée des activités, ce qui a entraîné une révision du niveau de la provision. La provision au 31 décembre 2022 est de 4,9 millions d'euros. Elle vise à couvrir les pertes attendues pour les véhicules endommagés ou à risque et les éventuels défauts de paiement des clients. Pour rappel, au 30 juin 2022, ALD a provisionné 29,2 millions d'euros dans le compte de résultat, dont 24,3 millions d'euros ont été repris en fin d'exercice. Cette provision correspondait à une position prudente et reflétait le niveau élevé d'incertitude dans les premières phases de la guerre. ALD continue à suivre la situation avec la Direction locale.

Après la comptabilisation de cette provision, le total des actifs d'ALD Ukraine au 31 décembre s'élève à 67,6 millions d'euros (au 31 décembre 2021 : 70,6 millions d'euros).

2.3. Vente de véhicules d'occasion

Le marché des voitures d'occasion a profité de la capacité de production limitée des voitures neuves, qui a pâti de la pénurie actuelle des semi-conducteurs et d'autres matières pour l'industrie automobile en raison de la guerre en Ukraine. La demande mondiale ayant augmenté, ces problèmes de chaîne d'approvisionnement ont entraîné des retards dans la livraison de nouvelles voitures, y compris les livraisons d'ALD à ses clients.

Les ventes de voitures d'occasion restent exceptionnellement fortes en 2022, avec un résultat record de 747,6 millions d'euros (au 31 décembre 2021 : 437,7 millions d'euros).

2.4. Hyperinflation en Turquie

Le 16 mars 2022, le groupe de travail *International Practices Task Force* (IPTF) du *Centre for Audit Quality* (CAQ), organisme de référence pour l'identification des pays frappés par l'hyperinflation, a publié un document de travail où la Turquie figure sur la liste des économies hyperinflationnistes. Par conséquent, le Groupe applique à partir du 1^{er} janvier 2022 les dispositions de la norme IAS 29 (« Information financière dans les économies hyperinflationnistes ») pour préparer séparément les états financiers en livres turques pour l'entité d'ALD domiciliée en Turquie (avant de les convertir en euros au cours de la consolidation).

Des ajustements sont apportés aux actifs et passifs non monétaires (les impacts les plus importants concernent la flotte de location et les réserves consolidées du Groupe relatives à la filiale en Turquie). La valeur comptable de la flotte de location est ajustée pour refléter la variation de l'indice des prix à la consommation entre la date d'acquisition et la fin de la période de référence. L'indice turc des prix à la consommation a été utilisé pour calculer les ajustements relatifs à l'inflation.

L'évolution de l'indice des prix à la consommation durant l'exercice actuel et les exercices précédents est présentée dans le tableau suivant :

	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Coefficient de conversion	386,95	443,34	603,28	990,91
Indice des prix à la consommation (12 mois)	11,84	14,60	36,08	64,27

Les états financiers de la filiale turque sont établis au coût historique. Les éléments non monétaires des états financiers sont réévalués pour tenir compte de la variation de l'indice des prix à la consommation entre la date de leur acquisition ou de leur comptabilisation initiale et la fin de la période de référence.

Lors de l'application initiale d'ajustements pour hyperinflation au 1^{er} janvier 2022, le total des capitaux propres consolidés a été augmenté de 41,3 millions d'euros, dont une réduction des réserves consolidées de -4,9 millions d'euros après impôts pour les divers ajustements et le reclassement des écarts de conversion enregistrés à cette date.

Les gains ou les pertes sur tous les ajustements ultérieurs liés à l'hyperinflation, tels que le retraitement des actifs et des passifs non monétaires, le retraitement des produits et des charges à la date de transaction et la contrepartie du retraitement de toutes les composantes des capitaux propres depuis le début de la période, sont comptabilisés dans le compte de résultat à la rubrique « Gains et pertes non réalisés sur instruments financiers et autres ». Une perte de valeur sera comptabilisée au compte de résultat si le montant retraité de la valeur comptable des véhicules dépasse leur valeur recouvrable estimée, bien qu'aucune perte de ce type n'ait été identifiée au deuxième semestre 2022.

Tous les éléments du tableau des flux de trésorerie qui concernent la filiale turque d'ALD sont exprimés en fonction de l'indice des prix à la consommation à la fin de la période de référence.

Au 31 décembre 2022, le gain consécutif à tous les ajustements pour hyperinflation intégré à la « Marge des contrats de location » s'élève à 59,9 millions d'euros, y compris une reclassification de 14,5 millions d'euros dans les « Ventes de véhicules d'occasion » afin de mesurer l'impact du changement de l'indice des prix des véhicules vé et un gain net total porté au « Résultat net » (y compris l'impact des impôts différés) de 37,6 millions d'euros.

2.5. Projet d'acquisition de LeasePlan

Le 6 janvier 2022, le Groupe a annoncé la signature d'un protocole d'accord pour l'acquisition de 100 % de LeasePlan auprès d'un consortium d'actionnaires mené par TDR Capital. Le montant total est estimé à 4,7 milliards d'euros à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, sur la base du Contrat Cadre du 22 avril 2022, amendé le 28 mars 2023. Après la finalisation de l'acquisition, la Société Générale devrait détenir environ 53% du Groupe et les actionnaires de LeasePlan 30,75%, hors exercice des bons de souscription d'actions (voir la section 2.1.2.2 " Principales initiatives stratégiques et développements opérationnels " du présent Document de Référence Universel pour plus de détails). Grâce aux effets d'échelle et aux synergies, cette opération stratégique générerait une valeur importante pour les actionnaires.

Le 20 décembre 2022, ALD a finalisé avec succès son augmentation de capital destinée à financer la partie en numéraire du prix d'acquisition. Voir note 2.6 « Augmentation de capital » pour plus de détails.

La finalisation de l'acquisition de LeasePlan est attendue le 28 avril 2023, sous réserve notamment des approbations réglementaires restantes et de la réalisation d'autres conditions suspensives usuelles, (voir la section 2.1.2.2 " Principales mesures et évolutions stratégiques de l'activité " du présent Document de Référence Universel pour plus de détails).

Au 31 décembre 2022, les coûts de préparation du Groupe à cette opération se sont élevés à 128 millions d'euros, comptabilisés dans le poste « Total des charges d'exploitation ».

2.6. Augmentation de capital

Le 20 décembre 2022, ALD a mené à bien son augmentation de capital par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant (prime d'émission incluse) d'environ 1,2 milliard d'euros, franchissant ainsi une étape importante dans son projet d'acquisition stratégique de LeasePlan.

Le produit brut final de l'émission de droits (prime d'émission incluse) s'élève à environ 1,2 milliard d'euros correspondant à l'émission de 161 641 456 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1,50 euro, à un prix de souscription de 7,50 euros par action.

Après règlement et attribution des droits émis, le capital social d'ALD s'élèvera à 848 617 644 euros représentés par 565 745 096 actions d'une valeur nominale de 1,50 euro chacune. Le capital social est réparti selon le tableau ci-dessous :

	Au 31 décembre 2022		
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (1)
Société Générale	429 649 292	75,9 %	76,1 %
Actions auto détenues	1 173 902	0,2 %	0,0 %
Flottant	134 921 902	23,8 %	23,9 %
TOTAL	565 745 096	100,0 %	100,0 %

(1) droits de vote nets, excluant ceux liés aux actions propres.

Sachant que la souscription de Société Générale a été inférieure à sa part proportionnelle dans ALD et que sa garantie n'a pas été exercée, le flottant d'ALD est passé de 19,9 % à 23,8 % de son capital social.

Note 3 : Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont exposées ci-après. Toutes les méthodes de valorisation sont définies dans les notes décrivant les catégories concernées. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

3.1. Base de préparation

Le Groupe a préparé ses comptes consolidés conformément aux normes IFRS et aux interprétations données par le Comité d'interprétation des IFRS IC, applicables aux sociétés ayant adopté les IFRS. Les comptes sont conformes aux normes IFRS telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB).

Il s'agit plus précisément des normes IFRS 1 à 16 et des normes comptables internationales (*International Accounting Standards*, IAS) 1 à 41, ainsi que de leurs interprétations adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022.

La présentation du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie a été modifiée en 2022, le Groupe ayant mis en œuvre les règles comptables liées à l'hyperinflation (IAS 29).

Dans le compte de résultat, le poste « Gains/pertes latents sur instruments financiers » a changé d'intitulé pour devenir « Gains/pertes latents sur instruments financiers et autres », les ajustements à l'hyperinflation figurant désormais dans ce poste.

Le tableau des flux de trésorerie comporte une nouvelle rubrique « Effets des ajustements à l'hyperinflation ».

Pour plus d'informations, voir la note 2.4 « Hyperinflation en Turquie ».

3.2. Changements de méthodes comptables et d'informations à présenter

Normes et interprétations nouvelles et modifiées applicables à compter du 1er janvier 2022

Le Groupe a pour la première fois adopté les nouvelles normes, modifications et interprétations suivantes pour l'exercice ouvert au 1er janvier 2022 :

Normes comptables, amendements ou interprétations	Note	Dates d'adoption par l'Union européenne
Contrats déficitaires – Coûts d'exécution d'un contrat – Amendements à l'IAS 37	3.2.1	Au 1er janvier 2022
Référence au cadre conceptuel – Amendements à IFRS 3	3.2.2	Au 1er janvier 2022
Immobilisations corporelles : Produits avant emploi prévu – Amendements à l'IAS 16	3.2.3	Au 1er janvier 2022

3.2.1. Contrats déficitaires – Coûts d'exécution d'un contrat – Amendements à l'IAS 37

Un contrat déficitaire est un contrat dont les coûts inévitables (c'est-à-dire les coûts que le Groupe ne peut éviter parce qu'il est lié par les obligations contractuelles) pour exécuter le contrat dépassent les avantages économiques anticipés qui y sont associés.

Les amendements précisent que lorsqu'une entité évalue si un contrat est déficitaire, elle doit inclure les coûts qui sont directement associés à un contrat de fourniture de biens ou de services, y compris les coûts marginaux (par exemple, les coûts de la main-d'œuvre directe et des matériaux) et les coûts directement affectés aux activités contractuelles (par exemple, l'amortissement des équipements impliqués dans l'exécution du contrat ainsi que les coûts de gestion et de supervision du contrat). Les frais généraux et administratifs, qui ne sont pas directement liés au contrat, sont exclus, sauf s'ils sont explicitement imputables à la contrepartie dans le cadre du contrat. Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

3.2.2. Référence au cadre conceptuel – Amendements à IFRS 3

Les amendements remplacent une référence à la version antérieure du Cadre conceptuel de l'IASB par celle à la version actuelle publiée en mars 2018, sans modifier de manière significative ses exigences. Les amendements ajoutent une exception au principe de comptabilisation de l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » pour éviter le problème des gains ou pertes potentiels dits « du jour 2 » qui sont liés aux passifs et aux passifs éventuels qui entreraient dans le champ d'application de l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou de l'IFRIC 21 « Prélèvements », s'ils étaient mis en œuvre séparément. L'exception exige que les entités appliquent les critères de l'IAS 37 ou de l'IFRIC 21 à la place du Cadre conceptuel pour déterminer si une obligation actuelle existe à la date d'acquisition.

De même, les amendements ajoutent un nouveau paragraphe à l'IFRS 3 pour préciser que les actifs éventuels ne remplissent pas les conditions de comptabilisation à la date d'acquisition.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes financiers condensés du Groupe car il n'y a pas eu d'actifs, de passifs et de passifs éventuels entrant dans le champ d'application de ces amendements au cours de l'exercice.

3.2.3. Immobilisations corporelles : Produits avant emploi prévu – Amendements à l'IAS 16

L'amendement interdit aux entités d'imputer au coût d'une immobilisation corporelle toute recette de la vente d'un élément produit pendant que l'on amène cet actif à l'endroit et à l'état qui sont indispensables pour qu'il puisse être exploité de la manière prévue par la Direction. En revanche, les entités comptabilisent dans le compte de résultat les produits de la vente de ces éléments et leurs coûts de production.

Ces amendements sont sans effet pour les comptes consolidés intermédiaires condensés du Groupe, car il n'y a pas eu de ventes de tels éléments produits par des immobilisations corporelles mises à disposition pour utilisation au début de l'exercice ou au cours de celui-ci.

3.2.4. IFRS 9 Instruments financiers – Frais dans le test « 10 pour cent » pour la décomptabilisation des passifs financiers

L'amendement précise les frais à inclure par une entité lorsqu'elle évalue si les conditions d'un passif financier nouveau ou modifié sont significativement différentes des conditions du passif financier initial. Ces frais ne comprennent que ceux payés ou perçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris les frais payés ou perçus par l'emprunteur ou le prêteur pour le compte d'un tiers. Il n'y a pas d'amendement similaire pour l'IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ».

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés condensés du Groupe car les instruments financiers du Groupe n'ont pas subi de modifications au cours de l'exercice.

3.3. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2022

L'IASB publie des référentiels, amendements et interprétations comptables, dont certains n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2022. Ils doivent être appliqués à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2023 au plus tôt ou à la date de leur adoption par l'Union européenne. Par conséquent, ils n'ont pas été appliqués par le Groupe au 31 décembre 2022.

3.3.1. IFRS 17 : « Contrats d'assurance »

Le Groupe mettra en œuvre l'IFRS 17 « Contrats d'assurance », y compris les amendements à l'IFRS 17, lorsqu'elle entrera en vigueur après le 1^{er} janvier 2023. Cette nouvelle norme remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » qui a été publiée en 2004 et qui permet actuellement aux entités de faire valoir les exigences nationales pour la comptabilisation des contrats d'assurance.

IFRS 17 prévoit de nouvelles règles de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance émis, contrats de réassurance détenus et contrats de placement émis avec participation discrétionnaire). Les provisions de souscription actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation en valeur actuelle des contrats d'assurance.

Regroupement des contrats

Selon la norme IFRS 17, l'évaluation des contrats d'assurance émis exige à les regrouper en portefeuilles homogènes, lorsque les contrats sont exposés aux risques similaires et sont gérés ensemble. Par la suite, tout portefeuille est décomposable en groupes qui sont construits selon trois niveaux de rentabilité :

- contrats déficitaires ;
- contrats rentables et sans risque significatif de devenir déficitaires ; et
- autres contrats rentables.

Les groupes sont déterminés lors de la comptabilisation initiale des contrats d'assurance émis et chaque groupe ne doit comporter que des contrats émis au cours de la même période de 12 mois.

Des exigences similaires s'appliquent aux contrats de réassurance détenus en termes de la mise en place de portefeuilles et de groupes. Toutefois, la principale différence consiste à constituer les groupes selon deux niveaux de rentabilité :

- les contrats de réassurance détenus qui sont en position de gain net ; et
- les contrats de réassurance détenus qui sont en position de perte nette.

Modèle d'évaluation

Le modèle général pour évaluer les contrats d'assurance dans le bilan reposera sur une approche modulaire : une évaluation actualisée de futurs flux de trésorerie, un ajustement des risques et une Marge des services contractuels.

L'ajustement des risques représente une marge pour les incertitudes relatives aux flux de trésorerie futurs en ce qui concerne les risques non financiers. La marge des services contractuels représente les bénéfices non acquis dans le contrat d'assurance

Une marge positive des services contractuels conduira à étaler la comptabilisation du bénéfice sur la durée du contrat, conformément aux prestations du service d'assurance. Toutefois, dans le cas des contrats qui sont anticipés à générer des pertes (contrats déficitaires), la perte sera immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat, dès que le contrat d'assurance aura été identifié comme déficitaire.

A chaque date d'évaluation, le passif des contrats d'assurance figurant au bilan est évalué, suivant les hypothèses actuelles, comme la somme de deux composantes :

- passif lié à la couverture restante : il concerne les sinistres qui ne se sont pas encore produits dans le cadre des contrats d'assurance existants (c'est-à-dire, le risque non expiré ou le service futur) ; et
- passif lié aux sinistres survenus : il concerne les sinistres qui ont déjà eu lieu (c'est-à-dire, le risque expiré ou les services passés).

Approche d'affectation des primes

La norme IFRS 17 permet une approche d'évaluation simplifiée – Approche d'allocation des primes (PAA), lorsque certains critères d'éligibilité sont remplis :

- les contrats à court terme (couverture de 12 mois ou moins) ;
- les contrats dont la couverture est supérieure à 12 mois, mais l'évaluation du passif lié à la couverture restante dans le cadre de PAA ne serait pas sensiblement différente du modèle général.

Tous les contrats dont la couverture n'excède pas 12 mois sont éligibles automatiquement, alors que les contrats dont la couverture est supérieure à 12 mois exigent un test d'éligibilité afin d'appuyer la justification décrite au point (b) ci-dessus.

ALD Re DAC, filiale de réassurance du groupe ALD, a l'intention d'appliquer PAA lors de la première adoption de l'IFRS 17 en 2023 et pour les exercices ultérieurs. Pour ALD Re DAC, la majorité des contrats d'assurance a une couverture de 12 mois.

PAA représente une approche simplifiée pour évaluer uniquement le passif lié à la couverture restante. Pour les sinistres survenus, le passif sera toujours évalué à l'aide du modèle général (toutefois, à partir de la meilleure estimation actualisée des flux de trésorerie futurs et des modules d'ajustement des risques).

Traitement comptable selon l'approche PAA

L'approche PAA prévoit les traitements comptables suivants :

- les produits d'assurance sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat d'assurance (sauf si la libération du risque attendue diffère sensiblement de la logique linéaire) ;
- les pertes sur les groupes de contrats d'assurance qui sont déficitaires lors de la comptabilisation initiale sont comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat. La perte est calculée comme la différence entre l'évaluation du passif lié à la couverture restante selon le modèle général et PAA ;
- pour les contrats dont la période de couverture n'excède pas un an, les assureurs peuvent choisir de différer effectivement l'acquisition ou de la comptabiliser immédiatement comme une dépense ;
- pour la couverture restante, l'actualisation du passif n'est pas requise dans le cadre de PAA lorsqu'il n'y a pas de financement important (c'est-à-dire, le délai entre la couverture fournie et la prime reçue est de 12 mois ou moins) ;
- pour les sinistres survenus, l'actualisation du passif est requise pour tous les sinistres (lorsque le délai anticipé entre la survenance du sinistre et son règlement est supérieur à 12 mois). Les taux d'actualisation à utiliser ne sont pas imposés pour la Société qui peut les définir à sa guise ;
- aucun ajustement explicite du risque n'est requis pour le passif lié à la couverture restante, mais il l'est toujours pour le passif lié aux sinistres survenus.

Ajustement des risques

Selon l'IFRS 17, l'ajustement des risques correspond à la compensation exigée par l'entité en contrepartie d'une incertitude quant à l'intensité et au calendrier des flux de trésorerie, qui proviennent du risque non financier. L'ajustement des risques est une évaluation spécifique à l'entité. Le calcul doit être explicite (dissocié de la meilleure estimation des flux de trésorerie et de l'actualisation) et son niveau de confiance doit être publié dans les comptes financiers. La libération de l'ajustement des risques au fil du temps (sur la période de règlement des sinistres) conduit à la comptabilisation d'un bénéfice.

Présentation de la performance financière

Dans le compte de résultat consolidé, les profits et pertes liés aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus sont présentés dans la Marge des services. Selon l'IFRS 17, le compte de résultat fait la distinction entre :

- les produits (revenus) d'assurance provenant des contrats d'assurance et de réassurance émis ;

- les charges des services d'assurance provenant des contrats d'assurance et de réassurance émis ;
- les produits et charges liés aux contrats de réassurance détenus ;
- les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis ; et
- les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Pour les services relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance émis, les dépenses pourront alors inclure une partie des Charges opérationnelles qui sont directement associées à l'exécution des contrats et ainsi déductibles de la Marge des services.

Application de la norme IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023 sera rétroactive et les chiffres comparatifs seront retraités pour l'exercice 2022.

Les différences d'évaluation des actifs et des passifs d'assurance résultant de l'application rétroactive de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2022 seront présentées directement dans la section « Capitaux propres ». L'évaluation rétroactive de ces actifs et passifs peut suivre une approche simplifiée lorsque les données historiques nécessaires ne sont pas disponibles.

Transition

À ce stade du projet visant à mettre en œuvre la norme IFRS 17 par l'entité d'assurance du Groupe, les conséquences financières de son application, qui ont été raisonnablement bien évaluées, ne présentent pas de montants significatifs dans les comptes financiers consolidés du Groupe.

3.3.2. Préparation à la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » aux personnes morales opérant dans le secteur de l'assurance

Au 1^{er} janvier 2023, ALD Ireland Re DAC, filiale du Groupe opérant dans le secteur de l'assurance, s'apprête à appliquer pour la première fois la norme IFRS 9 « Instruments financiers » dont l'application a été différée pour cette entité conformément aux possibilités offertes en vertu des amendements aux normes IFRS 17 et IFRS 4 publiés par l'IASB le 25 juin 2020 et dont le périmètre a été étendu par les règlements (UE) 2017/1988 et (UE) 2020/2097 de la Commission européenne.

L'application initiale de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023 sera rétroactive pour les entités d'assurance du Groupe.

Pour se conformer aux dispositions transitoires de la norme IFRS 17 et fournir les informations plus pertinentes, le Groupe se propose de retraiter les chiffres comparatifs pour l'exercice 2022, qui se rapportent aux instruments financiers concernés de ses entités d'assurance.

La norme IFRS 9 ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe au moment de sa première application aux entités d'assurance.

3.4. Consolidation

Les entités du Groupe décrites à la note 38 « Périmètre de consolidation » sont incluses dans le périmètre. Les modifications du périmètre sont présentées à la note 7 « Modification du périmètre de consolidation pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 ».

3.4.1. Filiales

Les filiales sont toutes les entités dans lesquelles le Groupe détient une participation de contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité en question, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sortent du périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle ce contrôle prend fin.

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises.

La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale correspond à la juste valeur des actifs transférés par le Groupe, des passifs repris par le Groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entité acquise et des parts de capitaux propres émises par le Groupe. Elle comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et passifs éventuels repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, conformément à IFRS 3. Le Groupe comptabilise au cas par cas toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur, soit à sa quote-part dans les montants comptabilisés dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise.

Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge dès qu'ils sont encourus.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les gains latents sur les transactions entre des sociétés du Groupe sont éliminés. Il en va de même pour les pertes latentes. Le cas échéant, les montants déclarés par les filiales ont été ajustés à des fins d'harmonisation avec les méthodes comptables du Groupe.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent les participations dans les filiales détenues par des tiers. La quote-part dans l'actif net des filiales attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présentée dans les capitaux propres. La quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans le Résultat net et le résultat global est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Les variations des participations de la société mère dans les filiales qui ne constituent pas une perte de contrôle sont comptabilisées comme des opérations sur les capitaux propres.

3.4.2. Entreprises liées

Les entreprises liées sont toutes les entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas. La Société comptabilise sa participation dans des entreprises liées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Société dans les profits ou les pertes des entreprises liées est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé, et sa quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées est incluse dans les autres éléments du résultat global.

Les gains latents sur les transactions entre la Société et une entreprise liée sont éliminés proportionnellement à la participation de la Société. Les pertes latentes sont également éliminées, sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif transféré. Les gains et pertes de dilution découlant des variations des participations dans les entreprises associées sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 19 « Participations dans des entreprises liées ».

3.4.3. Partenariats

Le Groupe applique la norme IFRS 11 à tous ses partenariats. Selon cette norme, les participations dans des partenariats sont classées comme des activités conjointes ou comme des coentreprises en fonction des droits et obligations contractuels de chaque investisseur. Le Groupe a évalué la nature de ses partenariats et en a conclu qu'il s'agissait de coentreprises. Les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Cette méthode consiste à comptabiliser initialement les participations dans des coentreprises au coût et de les ajuster par la suite pour prendre en compte la quote-part du Groupe dans le résultat après l'acquisition ainsi que les variations dans les autres éléments du résultat global.

Lorsque sa quote-part dans les pertes d'une coentreprise est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci (qui comprend toutes les participations à long terme faisant partie, en substance, de la participation nette), le Groupe ne comptabilise pas d'autres pertes, à moins qu'il n'ait assumé des obligations ou effectué des paiements pour le compte de la coentreprise.

Les gains latents sur les transactions entre le Groupe et ses coentreprises sont éliminés proportionnellement à la participation du Groupe. Les pertes latentes sont également éliminées, sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif transféré. Les méthodes comptables des coentreprises sont modifiées, le cas échéant, à des fins d'harmonisation avec les méthodes adoptées par le Groupe.

3.4.4. Entités *ad hoc*

Dans le cadre du programme de titrisation adossée à des actifs (décrit à la note 4 « Gestion des risques financiers »), des créances contractées sur les futurs loyers perçus et des créances contractées sur les valeurs résiduelles sont cédées à des entités *ad hoc*. Les entités *ad hoc* sont des sociétés créées dans le but de réaliser un objectif limité et bien défini, tel qu'une titrisation d'actifs loués.

Les états financiers des entités *ad hoc* sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe lorsque, de par la nature de la relation, le Groupe reste exposé aux risques et aux avantages inhérents aux actifs loués titrisés. Le Groupe utilise diverses entités juridiques, qui ont été constituées spécifiquement pour les opérations de titrisation du Groupe. Ces sociétés sont donc considérées comme des filiales et incluses dans les comptes consolidés du Groupe.

3.5. Méthodes de conversion

3.5.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros, l'euro étant la monnaie de présentation du Groupe. Sauf indication contraire, les valeurs ont été arrondies au million le plus proche. Dans certains cas, l'arrondi peut entraîner des écarts non significatifs entre les lignes et les colonnes de totaux.

3.5.2. Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux en vigueur à la clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en tant que couvertures de flux de trésorerie ou couvertures d'investissement net. Les gains et pertes de change liés aux emprunts et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont présentés dans le compte de résultat dans les « Produits ou charges d'intérêts ». Tous les autres gains et pertes de change sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique « Marge des contrats de location ».

3.5.3. Sociétés du Groupe

Les résultats et la situation financière de toutes les entités du Groupe (aucune n'ayant la monnaie d'une économie hyper-inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes :

- les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux annuels moyens pondérés (sauf si cette moyenne ne représente pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ; et
- toutes les différences de change en découlant sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur liés à l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère, et convertis au taux en vigueur à la clôture. Les différences de change en découlant sont comptabilisées dans les éléments du résultat global.

Les comptes de la filiale turque, qui opère dans un contexte d'hyperinflation, ont été intégralement convertis au taux de change de clôture.

Les principaux taux de change utilisés dans les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 sont basés sur les taux de change en vigueur à la Bourse de Paris et se présentent comme suit :

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Euro/Rouble russe	76,8600	73,9748	85,3004	87,2321
Euro/Hryvnia ukrainienne	36,9170	34,4424	30,8765	32,2531
Euro/Real brésilien	5,6386	5,4432	6,3101	6,3814
EUR/Livre sterling	0,8869	0,8526	0,8403	0,8600
Euro/Couronne suédoise	11,1218	10,6274	10,2503	10,1449
Euro/Couronne norvégienne	10,5138	10,1015	9,9888	10,1634

3.6. Contrats de location

Le Groupe classe ses contrats de location dans l'une ou l'autre des catégories « Contrats de location simple » et « Contrats de location-financement » en vertu de l'IFRS 16. Cette classification est fonction de la mesure selon laquelle le contrat de location transfère les risques et les avantages découlant de la propriété d'un actif sous-jacent. Un contrat de location est classé dans la catégorie des contrats de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Inversement, un contrat de location simple est un contrat de location qui ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Différents critères sont utilisés pour déterminer la classification d'un contrat de location, les deux principaux étant :

- si la durée du bail correspond à la majeure partie de la vie économique de l'actif
- si la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location représente au moins la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif

3.6.1. Portefeuille de location simple

Le portefeuille de location simple du Groupe comprend les véhicules loués dans le cadre de contrats de location simple.

Les versements échelonnés des contrats de location simple sont entièrement comptabilisés de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location, généralement de 3 à 4 ans, à l'exception de la partie du versement considérée comme des recettes au titre des services. Les produits des prestations de services sont identifiés comme une composante non-location et le Groupe applique la norme IFRS 15 pour répartir la contrepartie du contrat. Les versements échelonnés sont classés et présentés sous les rubriques suivantes du compte de résultat : (i) Revenus des contrats de location ; et (ii) Revenus des services.

Évaluation

Les actifs sous contrat de location simple sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Le coût des véhicules loués dans le cadre d'un contrat de location simple englobe le prix d'acquisition de ces véhicules, ainsi que tous les coûts supplémentaires de mise en état de fonctionnement de l'actif destiné à être utilisé en location simple. Les droits d'importation et les taxes d'achat non récupérables sont inclus dans le prix d'achat, et les remises sont déduites lors du calcul du prix d'achat. En outre, les avantages dans les contrats de location et les primes liées au volume sont également pris en compte et amortis sur la durée anticipée du contrat. La valeur comptable du portefeuille de location simple est présentée au poste « Flotte de location » du bilan. La politique d'amortissement de ces actifs est détaillée à la section 3.7.1 « Immobilisations corporelles sous contrat de location simple et flotte de location ».

Pour le processus de réévaluation de la flotte, voir la note 5.1 « Réévaluation de la flotte ».

Pour la méthode de comptabilisation de la dépréciation, voir la note 5.3 « Dépréciation de la flotte de location ». Lors de la résiliation d'un contrat de location, les actifs concernés sont reclassés à la rubrique « Stocks » à hauteur de leur valeur comptable.

3.6.2. Portefeuille de location-financement

Les contrats de location-financement sont comptabilisés comme des actifs financiers à hauteur d'un montant égal à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre des contrats de location (y compris la valeur résiduelle garantie) et à la valeur résiduelle non garantie revenant au Groupe, après déduction des provisions pour créances douteuses jugées nécessaires et du cumul des pertes de valeur. Les coûts directs initiaux sont inclus dans l'évaluation initiale des créances de location-financement. Les actifs sont présentés au poste « Créances clients et créances sur les institutions financières » du bilan (voir la note 23 pour plus de détails).

Les versements échelonnés au titre des contrats de location-financement peuvent englober plusieurs composants, dont les produits sont comptabilisés séparément. Les versements échelonnés sont classés et présentés sous les rubriques suivantes du compte de résultat : (i) Intérêts issus des locations-financement (la différence entre la valeur brute et la valeur actuelle de la créance, c'est-à-dire les produits financiers non acquis, est comptabilisée sur la durée du contrat de location en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) ; et (ii) Revenus (lorsque des services sont prévus dans le contrat de location).

La comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats de location simple et de location-financement est présentée plus en détail à la note 3.23.

3.6.3. Services de gestion de flotte

Ces services incluent notamment la livraison du véhicule, la gestion de la carte grise et du processus d'immatriculation, ainsi que les exigences liées aux taxes et à l'assurance, l'entretien du véhicule, les demandes en garantie, l'analyse de la politique véhicule et flotte et les recommandations associées, le *benchmarking* et le conseil. Les véhicules classés dans cette catégorie sont inclus dans la flotte hors bilan et le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé dans la rubrique « Revenus des services ».

3.7. Immobilisations corporelles

3.7.1. Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût englobe les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts postérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif séparé, selon le cas, uniquement lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société, et que le coût peut être évalué de façon fiable. Toutes les autres dépenses de réparation et d'entretien sont comptabilisées dans le compte de résultat global au cours de la période où elles sont engagées.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis de façon linéaire afin de ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, estimée comme suit :

- immeubles : 30 à 50 ans ;
- mobilier et agencements : 3 à 12 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- véhicules de société : 3 à 4 ans.

La Société affecte le montant initialement comptabilisé au titre d'un élément des immobilisations corporelles à ses composantes importantes, qu'elle amortit individuellement. La valeur comptable d'une pièce remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées si besoin. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable de l'actif concerné.

3.7.2. Immobilisations corporelles sous contrat de location simple et flotte de location

Cette catégorie d'actifs comprend principalement les véhicules loués à des tiers, mais également d'autres biens détenus par le Groupe (même s'ils ne sont pas significatifs).

Les immobilisations corporelles sous contrat de location simple et la flotte de location sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les véhicules sont inscrits à l'actif sur la base (i) de leur prix d'acquisition, (ii) de toutes les dépenses liées aux éléments dont la Société est propriétaire et qui sont considérés comme des accessoires permanents du véhicule (par exemple la radio, le système antivol, etc.) au début du contrat, (iii) des coûts directs externes initiaux, y compris les commissions et les honoraires juridiques, et (iv) des coûts de livraison, lorsqu'ils sont significatifs.

Les actifs sous contrat de location simple sont présentés au bilan en fonction de la nature de l'actif. Les actifs loués sont amortis de façon linéaire et ramenés à leur valeur résiduelle sur la durée du contrat de location. La durée moyenne des contrats de location varie entre 3 et 5 ans.

La valeur résiduelle des actifs est revue et ajustée si nécessaire à chaque date de clôture.

Au terme du contrat de location, les actifs concernés sont reclassés sous la rubrique « Stocks » à hauteur de leur valeur comptable, conformément aux recommandations du paragraphe 68A de l'IAS 16. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs sont revues et ajustées si nécessaire à chaque date de clôture.

3.8. Droit d'utilisation et dettes de location (lorsque le Groupe est preneur)

Champ d'application

La norme IFRS 16 concerne tout contrat répondant à la définition d'un contrat de location. Il existe des exceptions à cette norme, qui ne sont pas applicables au Groupe. Les preneurs ne sont pas tenus d'appliquer cette norme aux contrats de location d'immobilisations incorporelles (logiciels par exemple). Le Groupe utilise cette option pour préparer l'application de la norme. Tous les actifs de droit d'utilisation du Groupe sont liés à des contrats de location de bâtiments pour la location d'espaces commerciaux et de bureaux.

Durée du contrat de location

La période de location qu'il convient d'appliquer pour déterminer les loyers actualisés correspondra à la période non résiliable du contrat de location ajustée en fonction :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer ; et
- des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'évaluation de la certitude raisonnable d'exercer ou de ne pas exercer les options de prolongation ou de résiliation anticipée doit tenir compte de tous les faits et circonstances qui peuvent créer un avantage économique à exercer ou à ne pas exercer ces options.

Modification de la durée du contrat de location

En cas de changement de situation du preneur ayant une incidence sur la certitude d'exercice d'une option que le preneur a ou non intégrée à son calcul de durée du contrat de location, il convient de réévaluer la durée.

Suite à une modification de la durée du contrat de location (réestimation ou révision), le passif de location doit être réévalué afin de refléter ces changements. Le taux révisé correspond au taux d'intérêt implicite dans le bail pour la durée résiduelle du contrat s'il est possible de le calculer. Sinon, le locataire doit utiliser son taux d'emprunt marginal à la date de modification de la durée du bail.

Droits d'utilisation

Le Groupe comptabilise les droits d'utilisation à la date d'entrée en vigueur du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible pour utilisation). Les droits d'utilisation sont évalués au coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des dettes de location. Le coût des droits d'utilisation inclut le montant des dettes de location comptabilisées, les coûts directs initiaux engagés et les loyers versés au plus tard à la date d'entrée en vigueur, déduction faite des avantages

reçus au titre de la location. À moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain d'obtenir la propriété de l'actif loué au terme du contrat de location, les droits d'utilisation comptabilisés sont amortis de manière linéaire sur la durée d'utilité estimée ou la durée du contrat de location, la période la plus courte étant retenue. La durée du contrat de location est définie comme la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser un actif sous-jacent, y compris les périodes optionnelles pendant lesquelles une entité est raisonnablement certaine d'exercer son droit de prolonger (ou ne pas résilier) un contrat de location. Les charges d'amortissement sont comptabilisées au poste « Dotation aux amortissements » du compte de résultat. La valeur de l'actif peut être ajustée ultérieurement si le contrat de location est modifié, si la période de location est réestimée ou pour tenir compte des modifications contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux. Le coût d'un droit d'utilisation comprend également une estimation des coûts à engager par le preneur pour démanteler et supprimer l'actif sous-jacent, réhabiliter le site sur lequel il se trouve ou remettre l'actif sous-jacent en l'état requis par les conditions du contrat de location.

Dettes de location

À la date d'entrée en vigueur du contrat de location, le Groupe comptabilise les dettes de location à la valeur actuelle des loyers à verser sur la durée du contrat. Cette actualisation s'effectue selon un taux d'emprunt marginal qui varie d'un pays à l'autre au sein du Groupe. Les loyers comptent les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance) moins les avantages à recevoir au titre de la location et les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux. Les loyers intègrent également le paiement de pénalités en cas de résiliation d'un contrat de location, si la durée du contrat reflète l'exercice, par le Groupe, de l'option de résiliation. Les loyers variables qui sont indexés en fonction de l'utilisation de l'actif loué (indexés sur les produits ou le kilométrage, par exemple) sont exclus de l'évaluation du passif au titre de la location. Cette part variable des loyers est comptabilisée au compte de résultat, en fonction des variations de l'indexation contractuelle. Chaque loyer est ventilé entre dette et charge financière. La charge financière est portée au poste « Coûts des contrats de location – Financement » dans le compte de résultat sur la période de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel du passif pour chaque période. Après la date d'entrée en vigueur, le montant des dettes de location est augmenté pour tenir compte de la comptabilisation des intérêts et réduit pour tenir compte des loyers versés. En outre, la valeur comptable des passifs de location est réévaluée en cas de modification, de changement de la durée du contrat de location, de changement des loyers fixes en substance ou de changement dans l'évaluation en vue de l'achat de l'actif sous-jacent.

Taux d'actualisation

Les taux contractuels implicites ne sont généralement pas connus, ni facilement déterminés.

Par conséquent, le Groupe a décidé d'utiliser le taux d'emprunt marginal des locataires pour réduire les loyers, ainsi que le montant des dettes de location.

Le taux d'emprunt marginal est établi par l'entité du locataire, et non par le Groupe, selon les conditions d'emprunt, le risque de crédit de cette entité et l'environnement économique.

Les taux d'actualisation utilisés par le Groupe sont ensuite ajustés selon la devise et le pays d'implantation des entités du locataire.

Le taux d'actualisation traduit un taux d'emprunt sans risque et un écart de liquidité par devise. Il repose également sur la durée du contrat de location, cette dernière étant divisée par deux. La durée du bail est la durée totale du bail telle que décrite à la section « Durée du bail ».

Contrats de location à court terme et actifs de faible valeur

Les preneurs peuvent décider de ne pas comptabiliser un droit d'utilisation et une dette de location pour les contrats d'une durée inférieure à un an (options de reconduction incluses) ou portant sur des biens de faible valeur. Cette dernière simplification s'applique tout particulièrement aux petits équipements, tels que les ordinateurs, les tablettes, les téléphones et les petits meubles de bureau.

Les loyers se rapportant aux contrats de location à court terme (moins d'un an) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat et sont présentés au poste « Frais généraux et charges administratives ».

Impôt sur le résultat

Les impôts différés seront comptabilisés sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles. En général, à la date de la comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de la dette de location, aucun impôt différé n'est comptabilisé car la valeur de l'actif est égale à la valeur du passif. Les différences temporelles nettes qui peuvent résulter de modifications ultérieures du droit d'utilisation et du passif de location donneront lieu à la comptabilisation d'un impôt différé.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 17 « Actifs de droit d'utilisation et dettes de location ».

3.9. Immobilisations incorporelles

3.9.1. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition découle de l'acquisition de filiales, d'entreprises liées et de coentreprises, et représente l'excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels nets identifiables de l'acquéreur. L'écart d'acquisition est évalué au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Lorsque l'excédent est négatif (écart d'acquisition négatif), il est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

Aux fins du test de dépréciation, l'écart d'acquisition acquis lors d'un regroupement d'entreprises est affecté à chaque unité génératrice de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité ou groupe d'unités auquel l'écart d'acquisition est affecté représente le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. L'écart d'acquisition est suivi :

- au niveau de l'entité pour tous les pays importants et indépendants ; dans ces pays, les activités de la filiale sont gérées de façon indépendante, soit parce que celle-ci opère dans un marché spécifique, soit parce que l'organisation est structurée pour gérer l'activité de manière indépendante, avec l'assistance technique des fonctions centrales du siège ; c'est notamment le cas pour la plupart des grandes filiales européennes (France, Royaume-Uni et Allemagne par exemple) et pour certaines filiales de petite et moyenne tailles en Asie ;

• au niveau des groupes (« pôles »), lorsque le *reporting* de gestion est structuré pour évaluer la performance (et établir les plans d'activité) à un niveau plus élevé (groupes d'unités génératrices de trésorerie). Le Groupe a identifié les 7 pôles suivants :

- Benelux : Belgique, Luxembourg, Pays-Bas,
- pays nordiques : Danemark, Finlande, Norvège, Suède,
- Europe centrale : Autriche, Croatie, Hongrie, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse,
- pays d'Europe du Nord-Est : Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Russie, Biélorussie, Ukraine,
- Europe du Sud : Bulgarie, Grèce, Roumanie, Turquie,
- pays méditerranéens : Algérie, Maroc, Portugal,
- Amérique du Sud, Afrique & Asie : Brésil, Mexique, Chili, Pérou, Colombie.

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus fréquemment, si des événements ou l'évolution des circonstances indiquent une dépréciation éventuelle. La valeur comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, si celle-ci est supérieure à la valeur d'utilité. Toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée en charges, et n'est pas reprise ultérieurement.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 5.2 « Dépréciation de l'écart d'acquisition ».

3.9.2. Immobilisations incorporelles logicielles

Les coûts de développement de logiciels en interne sont inscrits à l'actif durant la phase de développement. Les coûts inscrits à l'actif concernent les coûts directs externes du matériel et des services et les charges de personnel au titre du temps passé sur le projet durant la période d'inscription à l'actif. Les logiciels inscrits à l'actif sont soumis à un test de dépréciation chaque année ou lorsque l'évolution des circonstances indique que les montants inscrits à l'actif peuvent être dépréciés. Les éléments dépréciés sont ramenés à leur juste valeur estimée à la date d'évaluation. Les logiciels développés en interne sont normalement dépréciés sur leur durée de vie utile, généralement de 3 à 5 ans, ou plus dans certains cas.

3.10. Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (par exemple, l'écart d'acquisition ou les immobilisations incorporelles) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'en raison de certains événements ou circonstances, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur de cet actif, diminuée des coûts de la vente, si celle-ci est supérieure à la valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la perte de valeur, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie qui correspondent aux plus petits groupes d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie

identifiables. Les actifs non financiers (autres que l'écart d'acquisition) pour lesquels une perte de valeur a été comptabilisée sont revus à chaque date de clôture pour une éventuelle reprise de dépréciation.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 15 « Flotte de location ».

3.11. Actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Le Groupe classe les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une opération de vente plutôt que par un usage continu. Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur moins les coûts de vente. Les coûts de vente sont les coûts marginaux directement attribuables à la cession d'un actif (groupe d'actif destiné à être cédé), à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt.

Les critères de classification au titre d'actif détenu en vue de la vente ne sont considérés comme remplis que lorsque la vente est très probable et que les actifs ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont disponibles pour une vente immédiate dans leur état actuel. Les mesures requises pour conclure la vente devraient indiquer qu'il est peu probable que des changements importants soient apportés à la vente ou que la décision de vendre soit retirée. La Direction doit s'engager à vendre l'actif et la conclusion de la vente doit intervenir dans un délai d'un an à compter de la date de la classification.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont ni dépréciées ni amorties une fois classées comme détenues en vue de la vente.

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément en tant qu'éléments à court terme dans le bilan consolidé.

Un groupe d'actif destiné à être cédé est considéré comme une activité abandonnée s'il s'agit d'une composante d'une entité ayant fait l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente, et :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte ;
- fait partie d'un seul plan coordonné pour céder une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte ; ou
- est une filiale exclusivement acquise en vue de la revente.

Les résultats des activités abandonnées sont présentés séparément dans le compte de résultat.

D'autres informations concernant les activités abandonnées du Groupe sont fournies à la note 7 « Modification du périmètre de consolidation ».

3.12. Actifs financiers

Classement

Suite à l'adoption de l'IFRS 9, le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- les actifs à évaluer ultérieurement à la juste valeur par résultat ;
- les actifs à évaluer ultérieurement à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ; et
- les actifs à évaluer au coût amorti.

Par défaut, les instruments financiers dérivés sont classés comme évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Comptabilisation et évaluation

Les achats et ventes réguliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, à savoir la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à la perception des flux de trésorerie des actifs financiers ont expiré ou ont été transférés, et que le Groupe a transféré tous les risques et les avantages inhérents à la propriété.

Les instruments de dette (prêts, créances et obligations) sont évalués au coût amorti seulement si l'entité a pour objectif (modèle économique) de détenir ces actifs pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et si ces flux de trésorerie ne comprennent que des versements du principal et des intérêts. Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur et comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (les gains et pertes cumulés étant reclassés au résultat lorsque les instruments sont décomptabilisés) si l'entité a pour objectif (modèle d'activité) d'encaisser les flux de trésorerie contractuels ou de vendre ces instruments, et si lesdits flux de trésorerie contractuels se composent uniquement de versements en principal et en intérêt.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, en déduisant les pertes de valeur éventuelles. Les coûts de transaction (y compris les frais et commissions admissibles) font partie du coût amorti.

Le coût amorti est le montant auquel l'actif ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé selon la méthode du taux d'intérêt effectif de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance et, pour les actifs financiers, ajusté de toute provision pour pertes.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements futurs sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier, de manière à obtenir la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier.

Les actifs financiers suivants sont comptabilisés au coût amorti : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances sur institutions financières, les investissements en titres de créance et les autres créances.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sauf en cas de choix irrévocable fait au moment de la comptabilisation initiale concernant l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres instruments du résultat global (à condition que

ces actifs financiers ne soient ni détenus à des fins de transaction ni classés en actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne sont plus comptabilisés séparément si les contrats hôtes y afférents sont des actifs financiers et si tous les instruments hybrides sont dans la plupart des cas entièrement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé si et seulement si les droits contractuels à percevoir des flux de trésorerie expirent, ou si l'actif financier, ainsi que tous les risques et avantages liés à la propriété, ont été transférés.

Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe évalue les pertes de crédit attendues (PCA) associées à ses actifs comptabilisés au coût amorti. Pour les créances clients et comptes rattachés et les actifs contractuels, le Groupe applique une approche simplifiée dans le calcul des PCA. Par conséquent, le Groupe ne suit pas l'évolution du risque de crédit, mais comptabilise plutôt une provision pour pertes basée sur les PCA à vie à chaque date de clôture. Le Groupe a établi une matrice de provision basée sur son expérience historique des pertes de crédit, ajustée pour tenir compte des facteurs prospectifs propres aux débiteurs et à l'environnement économique lorsque l'impact de ces facteurs est significatif pour les états financiers.

Des informations supplémentaires concernant la dépréciation des actifs financiers sont également fournies à la note 23 « Créances clients et créances sur les institutions financières ».

3.13. Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Les passifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des passifs financiers à la juste valeur par résultat, des prêts et emprunts, des dettes, ou comme des dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture dans une couverture effective, selon le cas.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, dans le cas des prêts et emprunts et des dettes, nets des coûts de transaction directement imputables.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les fournisseurs et autres créanciers, les prêts, les emprunts, y compris les découverts bancaires, et les instruments financiers dérivés.

Évaluation ultérieure

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- passifs financiers évalués en juste valeur par résultat ;
- passifs financiers au coût amorti (prêts et emprunts).

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat n'incluent que les instruments financiers dérivés dans les états financiers du Groupe. Pour de plus amples informations, voir la note 3.14 « Instruments financiers dérivés et opérations de couverture » et la note 20 « Instruments financiers dérivés ».

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur engagée, puis au coût amorti. Toute différence entre les produits (coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée du passif financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont inclus dans le coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers au coût amorti (prêts, emprunts et obligations émises) constituent la catégorie la plus pertinente pour le Groupe. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et emprunts porteurs d'intérêts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Toute différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée des prêts et emprunts.

Le coût amorti est calculé en tenant compte de toute décote ou prime d'acquisition et des frais ou coûts faisant partie intégrante du TIE. L'amortissement du TIE est inclus en tant que frais financiers dans le compte de résultat.

Pour de plus amples informations, voir la note 30 « Emprunts auprès d'institutions financières, obligations et titres émis ».

Décomptabilisation

Les passifs financiers sont décomptabilisés si les obligations du Groupe spécifiées dans le contrat expirent, sont acquittées ou sont annulées.

Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est repris au bilan lorsque le Groupe a légalement le droit d'opérer une telle compensation et entend soit procéder par règlement net, soit réaliser l'actif et le passif simultanément.

Les produits et charges ne sont présentés nets que lorsque les normes IFRS le permettent.

3.14. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte y afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de souscription à des instruments de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des divers instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont présentées dans la note 26. Les mouvements de la réserve de couverture, dans les autres éléments du résultat global, sont présentés au tableau consolidé de variation des capitaux propres. La juste valeur d'un

instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actif ou passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Le Groupe désigne certains instruments dérivés comme :

- **couverture de juste valeur** : couverture de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme.
- Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui sont désignés et satisfont aux critères de couverture de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat, ainsi que toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert. Le Groupe applique la comptabilité de couverture de la juste valeur uniquement pour la couverture du risque de taux d'intérêt fixe sur ses emprunts. Les gains ou les pertes liés aux couvertures de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat au poste « Gains/pertes latents sur instruments financiers ».
- Lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, l'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée est amorti dans le compte de résultat sur la période résiduelle jusqu'à l'échéance.
- Aucun instrument de couverture à la juste valeur n'a été comptabilisé par le Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- **couverture de flux de trésorerie** : couverture d'un risque spécifique associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable.
- La partie efficace des variations de juste valeur de dérivés qui sont désignés et satisfont aux critères de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les gains ou les pertes liés à la partie inefficace sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat au poste « Gains/pertes latents sur instruments financiers ».
- Les montants cumulés dans les capitaux propres sont reclassés au compte de résultat de la période durant laquelle l'élément couvert affecte le résultat. Les gains ou les pertes liés à la partie efficace de *swaps* de taux d'intérêt couvrant des emprunts à taux variable sont comptabilisés au compte de résultat.
- Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, les gains ou pertes cumulés alors comptabilisés dans les capitaux propres restent dans les capitaux propres et sont comptabilisés en résultat lorsque la transaction prévue est comptabilisée *in fine* au compte de résultat. Si la réalisation d'une transaction est incertaine, les gains ou les pertes cumulés qui étaient comptabilisés dans les capitaux propres sont immédiatement transférés au compte de résultat ;
- **produits dérivés** : Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat au poste « Gains/pertes latents sur instruments financiers ».
- Les types de risques auxquels le Groupe est exposé et les dérivés utilisés pour les couvrir sont décrits à la section 4.1.2 « Risque de trésorerie » et à la note 20 « Instruments financiers dérivés ».

3.15. Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre leur coût et leur valeur de réalisation nette. Lors de la résiliation d'un contrat de location, les actifs concernés sont reclassés de la rubrique « Flotte de location » dans la rubrique « Stocks » à hauteur de leur valeur comptable. À ce stade, aucun autre amortissement n'est facturé. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimé dans le cadre de l'activité ordinaire, diminué des frais de vente variables applicables. Les provisions pour dépréciation des stocks sont incluses dans le « Coût de revient des véhicules vendus ».

3.16. Créances clients et créances sur les institutions financières

Cette rubrique comprend :

- les versements échelonnés à recevoir sur les contrats de location simple et de location-financement issus du portefeuille de location, et les montants à recevoir au titre des autres activités ;
- les montants fixes ou déterminables à recevoir d'institutions financières françaises et étrangères.

Le solde des créances, qui est présenté net du cumul des pertes de valeur, est initialement évalué à la juste valeur et postérieurement au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.17. Autres créances et charges constatées d'avance

Elles comprennent les charges constatées d'avance au titre de charges attribuables à une période ultérieure, majorées des montants restant à recevoir.

3.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités, les dépôts bancaires à vue, les autres investissements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, et les découverts bancaires. Dans le bilan consolidé, les découverts bancaires sont présentés dans les emprunts au passif courant. Les équivalents de trésorerie désignent des investissements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, soumis à un risque de variation de valeur négligeable. Les équivalents de trésorerie ont généralement un caractère court terme lorsque leur échéance est inférieure ou égale à 3 mois à compter de leur date d'acquisition.

3.19. Avantages au personnel

Le Groupe dispose de différents plans d'avantages postérieurs à l'emploi, dont des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies.

3.19.1. Engagements de retraite

Les sociétés du Groupe gèrent différents régimes de retraite. Le Groupe dispose à la fois de plans à prestations définies et de plans à cotisations définies. Un régime de retraite à cotisations définies est un régime en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité distincte (un fonds). Le Groupe n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Un régime à prestations définies désigne un régime de retraite autre que les régimes à cotisations définies.

Généralement, les régimes à prestations définies prévoient qu'un membre du personnel recevra un montant défini lors de son départ en retraite, en fonction d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif comptabilisé au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'engagement à la clôture, et aux ajustements au titre du coût des services passés non comptabilisés. L'engagement au titre des régimes à prestations définies est calculé chaque année par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties de trésorerie futures, estimées à l'aide de taux d'intérêt d'obligations d'entreprise de qualité libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et qui ont des dates d'échéance proches de celles de l'engagement de retraite concerné.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements et de modifications des hypothèses actuarielles sont débités ou crédités dans les capitaux propres de la période où ils surviennent au poste « Autres éléments du résultat global », sans passer par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

Les règlements et réductions de régime impliquent la comptabilisation immédiate au compte de résultat du changement pertinent dans la valeur actuelle des engagements de retraite à prestations définies et dans la valeur de marché des actifs du régime. Il y a règlement d'un régime à prestations définies lorsque les engagements correspondants prennent anticipativement fin, en tout ou partie. Il y a réduction d'un régime à prestations définies lorsque l'entreprise est manifestement résolue à réduire sensiblement soit le nombre de salariés participant à ce régime, soit les futures prestations de retraite.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance-retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Le Groupe n'est pas tenu d'effectuer des paiements supplémentaires une fois les cotisations payées. Les cotisations sont comptabilisées en charges dans les avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 31 « Engagements de retraite et avantages à long terme ».

3.19.2. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables lorsque le Groupe met fin au contrat de travail avant la date normale de départ en retraite, ou lorsqu'un membre du personnel accepte un départ volontaire en échange de ces avantages. Le Groupe comptabilise des indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé à mettre fin à l'emploi à travers un plan de licenciement formalisé et détaillé sans possibilité réelle de se rétracter. En cas d'offre encourageant

les départs volontaires, les indemnités de fin de contrat de travail sont évaluées sur la base du nombre de salariés qui devraient statistiquement accepter l'offre. Les avantages payables à plus de 12 mois après la date de clôture sont actualisés.

3.19.3. Intéressement et primes

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des primes et de l'intéressement, sur la base d'une formule qui intègre le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Société, après certains ajustements. Le Groupe constitue une provision lorsqu'il y est contractuellement tenu, ou lorsqu'une pratique passée a généré une obligation implicite.

3.20. Provisions

Le Groupe comptabilise des provisions pour coûts de restructuration et procédures judiciaires lorsqu'il a une obligation actuelle, juridique ou implicite au titre d'événements passés ; lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; et lorsque le montant a été estimé de manière fiable. Les provisions pour restructuration comprennent les pénalités de résiliation des contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un grand nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources sera nécessaire à l'extinction de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Une provision est comptabilisée même si la probabilité de sortie pour chacun des éléments de cette catégorie d'obligations est faible.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses devant être engagées pour éteindre l'obligation, en utilisant un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cette obligation. L'augmentation de la provision due à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêts.

Provision pour risque de sinistre

Le Groupe fournit à ses clients une assurance dommage et réparation en échange du paiement d'une prime mensuelle. Les produits de l'assurance-dommage sont comptabilisés sous la rubrique « Chiffre d'affaires ». Des informations supplémentaires sont présentées à la note 9 « Chiffre d'affaires et coût des ventes ».

Parallèlement, le Groupe calcule une provision pour dommage sur la base de deux éléments :

- **provision sur sinistres déclarés** : cette provision correspond aux coûts des sinistres futurs, nets des montants recouvrables, qui se sont déjà produits et ont été déclarés. Cette provision est déterminée comme suit : un coût moyen est calculé sur la base du type d'incident et de l'expérience passée ;
- **provision sur sinistres survenus mais non déclarés (IBNR)** : la provision pour IBNR est déterminée sur la base du délai moyen entre un sinistre et la déclaration du sinistre, la fréquence moyenne des sinistres et le coût moyen des sinistres au cours des 12 mois précédents.

À la fin de chaque mois, le Groupe effectue un test de suffisance de la provision pour sinistres. Si le montant de la provision est insuffisant au regard du montant de la provision pour sinistres déclarés et de la provision pour IBNR, telles que déterminées ci-dessus, il est immédiatement

ajusté. Les sinistres déclarés restent en cours tant qu'on peut raisonnablement considérer qu'un paiement devra être effectué.

Lorsqu'une police limitant les pertes plafonnant le risque de pertes à un niveau donné a été mise en place, les provisions pour sinistres déclarés et non déclarés constituées ne dépassent pas le plafond. Au-delà de ce plafond, tous les sinistres sont transférés au réassureur de la couverture en excédent de pertes. Les couvertures en excédent de pertes sur des sinistres individuels sont également prises en compte dans l'évaluation des demandes d'indemnisation, plus l'IBNR. Les coûts bruts des demandes sont réduits au niveau du plafond par sinistre. Même lorsqu'il existe une assurance en excédent de pertes, s'il est anticipé que le total des sinistres sera inférieur à la prime et la couverture en excédent de pertes, le profit est comptabilisé selon la méthode normale.

3.21. Fournisseurs et autres créanciers

Les fournisseurs et autres créanciers sont des obligations de payer en contrepartie de biens ou de services achetés à des fournisseurs dans le cadre de l'activité ordinaire. Les dettes fournisseurs sont classées en passif courant lorsqu'elles sont dues à un an ou moins (ou dans le cycle normal des activités opérationnelles si elles sont dues à plus d'un an). Dans le cas contraire, elles sont présentées en passifs non courants.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.22. Impôt exigible et impôt différé sur le résultat

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts sont comptabilisés au compte de résultat, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, ou directement dans les capitaux propres. Le cas échéant, ils sont également comptabilisés dans l'état du résultat global ou directement dans les capitaux propres, selon le cas.

La charge d'impôt exigible est calculée sur la base des lois fiscales promulguées ou quasiment promulguées en fin d'exercice dans les pays où la Société et ses filiales exercent des activités et génèrent un résultat imposable.

La Direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales pour les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétation. Elle constitue des provisions, le cas échéant, sur la base des montants devant être payés à l'administration fiscale.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ; aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, ce qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont provisionnés au titre des différences temporaires liées aux participations dans les filiales et les entreprises associées, hormis les passifs d'impôt différé lorsque le Groupe contrôle l'échéance de renversement des différences temporaires et qu'il est probable que celles-ci ne s'inverseront pas dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale pour la même entité imposable ou pour des entités imposables différentes si le Groupe a l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

3.23. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé conformément aux normes suivantes :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

L'effet combiné des normes relatives aux contrats de location (IFRS 16) et aux produits (IFRS 15) met l'accent sur l'identification des composantes location et non-location afin d'évaluer des obligations de performance distinctes. Aussi bien le preneur que le bailleur considèrent le droit d'utilisation d'un actif comme une composante location distincte si elle répond aux critères suivants :

- le preneur peut bénéficier de l'utilisation de cet actif sous-jacent, soit seul, soit conjointement à d'autres ressources facilement disponibles ; et
- l'actif n'est ni fortement dépendant ni fortement lié aux autres actifs du contrat.

Les activités ou les coûts qui transfèrent un bien ou un service au locataire sont considérés comme des composantes non-location.

Les montants exigibles pour les activités et les coûts qui ne transfèrent pas un bien ou un service font partie de la contrepartie totale et sont attribués aux composantes location et non-location identifiées dans le contrat.

Si un contrat contient une composante location et une ou plusieurs composantes location et non-location, alors l'IFRS 16 exige d'un bailleur qu'il répartisse toujours la contrepartie d'un contrat selon l'approche de l'IFRS 15 « Comptabilisation du chiffre d'affaires ».

Le processus en 5 étapes requis par l'IFRS 15 est récapitulé comme suit :

- identifier le contrat avec les clients Chaque contrat entre le Groupe et le locataire est clairement identifié ;
- identifier les obligations de performance prévues au courant. L'identification de chaque composante location distincte en vertu de l'IFRS 16 est conforme à l'identification des obligations de performance dans un contrat de revenus en vertu de l'IFRS 15. Le chiffre d'affaires englobe également les différentes composantes non-location des versements échelonnés au titre d'un contrat de location, telles que les réparations, l'entretien et les pneumatiques, la rétention du risque

de sinistre, les véhicules de remplacement, etc. Les revenus relatifs aux composantes location sont décrits aux sections (a) et (b) ci-dessous. Les différents services proposés par le Groupe sont considérés comme distincts car ils sont vendus séparément et sont présentés de façon séparée dans le contrat (composantes non-location). Le prix de chaque service est fixé séparément et chaque contrat prévoit un service de base et des options supplémentaires pour les clients ;

- déterminer le prix des transactions. Le prix des transactions est déterminé aisément étant donné que le Groupe n'a aucune contrepartie variable à la finalisation du contrat ;
- attribuer le prix des transactions. Un bailleur attribue la contrepartie d'un contrat aux composantes distinctes location et non-location en appliquant la norme IFRS 15. Le Groupe établit les prix des transactions en estimant les prix de vente de chaque obligation de performance car chaque service fourni au client a un prix distinct ;
- comptabiliser le chiffre d'affaires lorsque (ou dès que) une obligation de performance est remplie. Tous les services fournis par le Groupe sont considérés comme des obligations de performance remplies dans le temps car les clients reçoivent et consomment simultanément tous les avantages offerts par la Société.

a) Contrats de location simple

Pour les contrats de location simple, les revenus des contrats de location simple (amortissements et intérêts) sont comptabilisés de façon linéaire conformément à l'IFRS 16 pendant la durée du contrat, sur la base du total des paiements contractuels rapportés à la durée du contrat de location (nombre de mois).

b) Contrats de location-financement

Pour les contrats de location-financement, la norme IFRS 16 est appliquée et le résultat est réparti entre principal et produits financiers. Le montant du principal est déduit de l'encours et les produits sont comptabilisés dans le compte de résultat de chaque période de façon à obtenir un taux de rendement périodique constant sur l'investissement net dans le contrat de location. Le Groupe utilise la méthode de l'investissement net pour affecter le résultat brut, qui exclut l'impact des flux de trésorerie découlant des taxes et du financement relatifs à un contrat de location. En outre :

- le montant dû par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement est comptabilisé dans les créances du bilan à hauteur d'un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Sur la durée du contrat de location, les loyers sont répartis entre la réduction de l'investissement net dans le contrat de location et les produits financiers. L'investissement net dans un contrat de location équivaut à l'investissement brut actualisé sur la base du taux d'intérêt implicite prévu par le contrat ;
- à tout moment de la durée du contrat, l'investissement net correspond aux paiements minimaux résiduels au titre du contrat de location, diminués de la partie attribuable aux intérêts.

Les créances sur les contrats de location-financement sont présentées à la note 23.

c) Autres produits opérationnels liés aux services

- *Produits de la vente de véhicules* : le chiffre d'affaires englobe également les produits de la vente de véhicules à l'issue des contrats de location, et les revenus découlant de la facturation

en fin de contrat de prestations telles que les frais de réparation qui sont imputés au client. Les produits de la vente de véhicules sont comptabilisés lors de la vente de ces derniers.

- *Intermédiation* : dans certains cas, une entité du Groupe peut agir en qualité d'intermédiaire entre un client et un tiers pour la fourniture de services. Ce peut être le cas pour la fourniture de cartes d'approvisionnement en carburant, le paiement des taxes routières, la refacturation des frais d'entretien aux clients qui n'ont pas opté pour l'inclusion de l'entretien dans leur contrat de *leasing*, etc. En l'absence de valeur ajoutée pour le Groupe, ces produits ne sont pas constatés dans le chiffre d'affaires.
- *Prolongation non contractuelle* : lorsqu'un client conserve le véhicule pendant une période dépassant la date de restitution contractuelle (prolongation non contractuelle), la location continue à être facturée au client et l'amortissement correspondant continue à être comptabilisé normalement.
- *Paiements initiaux* : lorsque, dans le cadre des contrats de location simple, des clients effectuent des paiements initiaux significatifs (le « ballon », supérieur à 10 % du prix de catalogue du véhicule) à la mise en place du contrat de location, les paiements sont inscrits au bilan et amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Concernant les contrats de location-financement, les paiements initiaux et les coûts directs initiaux sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt implicite prévu par le contrat de location et sont comptabilisés en un montant égal sur la durée du contrat de location comme un ajustement du rendement.
- *Avantages dans les contrats de location* : lorsque des avantages sont accordés au preneur lors de la négociation ou du renouvellement d'un contrat de location (par exemple, des paiements initiaux en numéraire au preneur, la prise en charge des coûts par le bailleur ou une baisse des loyers au début du contrat), ces avantages sont comptabilisés de façon linéaire en diminution des revenus locatifs sur la durée du contrat de location.
- *Pénalités de retard* : lorsque des pénalités de retard sont facturées aux clients, les produits y afférents sont comptabilisés uniquement lorsque les clients ont réglé.
- *Dépôts de garantie* : les avances sur loyers reçues sous forme de dépôts sont inscrites au bilan et reprises conformément aux dispositions contractuelles.
- *Entretien* : afin de comptabiliser le chiffre d'affaires selon un modèle reflétant le transfert du contrôle des services fournis, les produits découlant de l'entretien et des pneumatiques sont comptabilisés en ligne avec le profil du coût d'entretien. Les « courbes de coût » qui en résultent sont revues périodiquement pour aligner les coûts d'entretien historiques réels locaux sur les profils de coûts attendus. Du fait de cette méthode, les produits différés liés à l'entretien sont comptabilisés en provision au début du contrat, puis repris durant la seconde partie du contrat. Le résultat de l'entretien sur le contrat sera comptabilisé pendant la durée du contrat. Le profit ou la perte mensuel(le) correspond à la différence entre les produits profilés et les coûts réels.

3.24. Coûts des services vendus

Le coût des ventes comprend le coût lié à la fourniture des composants de services précités dans le cadre des versements échelonnés au titre des contrats de location (y compris l'entretien, le remplacement et les pneumatiques d'hiver, les assurances, les réparations et la fourniture de véhicules de remplacement à court terme).

3.25. Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et assimilés pour tous les actifs et passifs porteurs d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la méthode de la comptabilité d'engagement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La composante intérêt des versements échelonnés des contrats de location simple, qui est prélevée linéairement au client, est comptabilisée dans les « Revenus des contrats de location simple » selon la méthode du taux d'intérêt effectif en utilisant le taux contractuel et sur la base de la valeur nette d'investissement de l'actif loué.

Les produits d'intérêts liés aux contrats de location-financement sont comptabilisés au compte de résultat en cumulant les produits d'intérêts de l'investissement net (selon la méthode du taux d'intérêt effectif). Les produits du contrat de location sont répartis par le bailleur entre la réduction de l'investissement net et la comptabilisation des produits d'intérêts de façon à produire un taux de rendement constant sur l'investissement net.

3.26. Frais généraux et charges administratives

Ce poste comprend les frais généraux, les coûts d'automatisation, les frais publicitaires, les honoraires professionnels et les autres frais généraux.

3.27. Paiements fondés sur des actions

Les avantages à titre de rémunération basée sur des actions sont proposés aux salariés *via* les dispositifs d'intéressement à long terme et les plans d'actionnariat destinés aux salariés d'ALD. Des informations relatives à ces dispositifs et ces plans sont présentées à la note 29.

La juste valeur des actions attribuées au titre du dispositif d'intéressement à long terme d'ALD est comptabilisée comme une charge au titre des avantages au personnel avec une augmentation correspondante des capitaux propres. Le montant total à comptabiliser en charges est déterminé en fonction de la juste valeur des actions attribuées. Le coût total est comptabilisé sur la période d'acquisition, qui correspond à la période pendant laquelle toutes les conditions d'acquisition spécifiées doivent être remplies. Au terme de chaque période, l'entité revoit ses estimations du nombre d'actions susceptibles d'être acquises sur la base des conditions d'acquisition et de service non marchandes. L'impact de cette révision est comptabilisé sur les premières estimations, le cas échéant, au compte de résultat, avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Note 4 : Gestion des risques financiers

4.1. Facteurs de risques financiers

4.1.1. Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes découlant de l'incapacité des clients du Groupe à honorer leurs engagements financiers. Le risque de crédit englobe le risque de contrepartie. En outre, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, qui provient d'une exposition importante à un risque donné, à une ou un petit nombre de contreparties.

Politique de gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un client ne sera pas à même d'honorer ses engagements financiers envers ALD. Toutes les entités d'ALD doivent respecter des procédures de gestion des risques émises de façon centralisée, qui définissent la façon dont les demandes de prêt doivent être étudiées et validées, ainsi que les rôles et les responsabilités de tous les acteurs impliqués dans le processus d'octroi de prêts. Chaque entité a un pouvoir d'octroi de prêt donné, approuvé par la Direction générale d'ALD et le Département des risques de Société Générale, pouvoir défini en fonction de la taille de la flotte de véhicules, de la maturité de la filiale et du type de client concerné (entreprise, particulier, institution financière, etc.). Chaque filiale peut décider indépendamment de son risque de contrepartie en fonction de sa capacité d'octroi. Au-delà, les prêts sont autorisés de façon centralisée en concertation avec le Département des risques de Société Générale.

Des comités des risques sont tenus régulièrement par ALD afin d'examiner tous les risques potentiels et de veiller à la bonne application des procédures de gestion du risque de crédit. Tous les indicateurs de risque standards (arriérés/défaut/Coût du risque, etc.) sont également contrôlés de façon centralisée. Toutes les entités d'ALD appliquent le même processus localement.

Le recouvrement des créances reste principalement sous la responsabilité directe des filiales d'ALD, qui possèdent des équipes chargées de recouvrer les factures impayées conformément aux réglementations locales et aux pratiques du marché. Les processus locaux doivent cependant respecter les instructions et les lignes directrices distribuées à l'ensemble du réseau. Dans le cadre des revues périodiques des risques, l'antériorité des créances est également contrôlée tous les mois, et des plans d'action sont mis en œuvre si besoin, sous la supervision de la Direction du pays.

La provision pour dépréciation de créances (Coût du risque) a toujours été très faible du fait de la nature des produits proposés par ALD, d'un contrôle rigoureux du processus d'évaluation, et d'un portefeuille de clients diversifié.

Évaluation du risque de crédit

Le Groupe applique la méthode simplifiée de l'IFRS 9 pour évaluer les pertes de crédit attendues, qui s'appuie sur une provision pour pertes attendues sur toute la durée de vie pour toutes les créances clients et créances au titre des contrats de location saines.

Pour les créances clients ou les créances au titre des contrats de location-financement qui ne sont pas en défaut, le Groupe ne suit pas l'évolution du risque de crédit, mais comptabilise une provision pour pertes sur la base des pertes attendues sur la durée de vie à partir de la comptabilisation initiale des créances. Ces pertes sont évaluées selon une matrice de provision pour les créances associées aux clients sains, comme indiqué ci-dessous. Les taux de défaillance (probabilité de défaut, ou PD)

se basent sur les taux de défaillance observés sur la durée de vie des créances (la durée moyenne du contrat pour chaque entité). Des taux de PD sont calculés pour chaque entité et chaque type de client. Ce processus a abouti à la définition d'un taux de PD pour chaque catégorie de créances échues. Les taux de PD ont ensuite été appliqués aux créances échues de la période d'arrêté pour établir la provision totale. La provision pour dépréciation finale est également ajustée de manière à tenir compte des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default*, ou LGD) spécifiques à l'entité.

Les taux de pertes historiques sont ajustés pour refléter les informations actuelles et prospectives relatives aux économies locales spécifiques affectant la capacité des clients à régler les créances.

Les pertes de crédit attendues sont réévaluées à chaque date de clôture et reflètent toutes les informations raisonnables qui sont disponibles à ladite date.

La Direction a analysé la matrice de provisions du Groupe, qui sert à déterminer les pertes de crédit attendues, y compris la révision des taux de pertes attendues, pour évaluer d'éventuelles dépréciations de créances ou leur sortie du bilan. Le Groupe continue de surveiller le contexte économique et autres facteurs déterminant les taux de perte.

En 2022, les principales considérations utilisées pour le calcul de la provision prospective en 2020 et 2021 ont été revues en fonction des évolutions du contexte économique.

Les principaux éléments pris en compte pour calculer la provision prospective sont les suivants :

- l'analyse du portefeuille clientèle pour identifier les clients individuels ou les secteurs qui sont les plus exposés à la pandémie de COVID-19. L'analyse initiale, qui date de 2020, tient compte des impacts de COVID-19 en 2021. L'analyse repose désormais sur la prise en compte d'aspects macroéconomiques tels que les perspectives de croissance du pays, l'inflation, les taux d'intérêt, le chômage ainsi que l'impact de la guerre russo-ukrainienne ;
- les facteurs d'ajustement entre 0 et 30 % déterminés au niveau du Groupe, appliqués aux taux PD issus du modèle précédent, ont été remplacés par des facteurs d'ajustement locaux définis par chaque pays, qui sont basés sur les dernières données disponibles sur l'activité des clients et l'économie nationale de chaque pays.

La provision prospective a augmenté pour atteindre 10,8 millions d'euros (au 31 décembre 2021 : 9,2 millions d'euros).

À l'instar de l'exercice précédent, le Groupe n'a pas encore observé de détérioration majeure de la recouvrabilité des créances clients en 2022. La provision pour créances saines a augmenté pour atteindre 28,5 millions d'euros (au 31 décembre 2021 : 24,8 millions d'euros).

L'évolution du Coût du risque (y compris la composante prospective) et le Coût du risque en pourcentage des actifs nets productifs moyens (ANP) sur les deux derniers exercices sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	2022		2021	
	Décembre (cumul)	Juin (cumul)	Décembre (cumul)	Juin (cumul)
Coût du risque	46,1	18,9	24,8	16,6

• dont dotation de provision prospective / (libération) dans le compte de résultat

	1,7	0,8	(6,5)	(3,5)
ANP moyen	23 643	23 070	21 657	21 205
Coût du risque en % des APN moyen (points de base)	20	16	11	16

(1) La moyenne arithmétique des actifs productifs au début et à la fin de la période, y compris les groupes d'actifs destinés à être cédés détenus en vue de la vente (Note 8).

La Direction estime que la provision actuelle est de niveau adéquat. Le Groupe continuera à suivre les paramètres de la provision, y compris la pertinence des facteurs d'ajustement locaux, selon l'évolution du contexte macroéconomique.

Les pertes de crédit attendues et la matrice de provision sont présentées à la note 23 « Créances clients et créances sur les institutions financières ».

La définition ou la politique des provisions sur les expositions douteuses selon l'IFRS 9 n'a subi aucun changement. La définition de l'exposition par défaut demeure inchangée.

Le Groupe considère qu'un client est en défaut dès lors que l'une des trois conditions suivantes est remplie :

- des poursuites judiciaires (ou un événement similaire conformément à la législation locale) sont intentées et ont débouché sur une mise en faillite, un redressement ou une liquidation judiciaire du client ;
- une ou plusieurs factures impayées depuis plus de 90 jours (270 jours pour les administrations publiques ou les contreparties souveraines) ont été enregistrées et une procédure de recouvrement a été lancée ;
- la situation financière du client s'est fortement détériorée, rendant probable une incapacité du client de s'acquitter de ses engagements globaux et entraînant une probabilité de perte élevée.

Lorsqu'un risque de crédit survient, les processus suivants sont mis en œuvre :

- reclassement de l'encours sain en créances douteuses ;
- constitution d'une dépréciation pour perte probable.

Lorsque le client est en défaut, l'intégralité de l'encours est classée dans les créances douteuses conformément au principe de contagion. L'application de ce principe conduit à classer dans les créances douteuses tous les montants en cours se rapportant à un client jugé en défaut, quelle que soit l'antériorité de la facture (un client est soit solvable, soit non solvable).

Si le client appartient à un groupe de sociétés, ou si la société mère de ce client a été classée comme étant en défaut, une étude au cas par cas est entreprise afin de déterminer s'il est nécessaire d'appliquer le même traitement à toutes les entités juridiques de ce groupe. Ce principe de contagion ne s'applique toutefois pas dans les cas suivants :

- les créances exposées à un risque de non-recouvrement qui sont affectées par des litiges juridiques sans rapport avec la solvabilité de la contrepartie ;
- le risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers et non de la contrepartie.

Une dépréciation n'intervient que pour les créances où le client est considéré en défaut (la créance est dépréciée). La dépréciation actée pour risque de défaut tient compte de la notation de crédit de chaque client. Elle doit être suffisante pour couvrir l'intégralité de la perte probable liée au non-recouvrement total ou partiel du prêt.

La dépréciation est basée sur le montant de l'encours pour le client en défaut.

D'une manière générale, ALD reste propriétaire du véhicule et une dépréciation est constituée au titre des créances enregistrées correspondant aux factures émises. En outre, lorsque la restitution du véhicule est considérée probable, une provision supplémentaire est constituée pour le montant de la perte probable sur la vente de l'actif.

Lorsque le client a donné des garanties donnant un droit de compensation en cas de défaut, ces montants sont pris en compte au cas par cas lors de l'évaluation de la dépréciation.

Instrument financiers dérivés

Outre son exposition au risque de crédit inhérente au *leasing* automobile, le Groupe est également exposé au risque de crédit du fait de son utilisation d'instruments financiers et de la trésorerie excédentaire déposée auprès des banques. Le Groupe contrôle ce risque en veillant à ce que ses contreparties bénéficient de notes de crédit minimales.

4.1.2. Risque de trésorerie

Le risque de trésorerie couvre trois types de risque : le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

- Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la rentabilité du Groupe soit affectée par les fluctuations des taux d'intérêt.
- Le risque de change correspond au risque que la rentabilité soit affectée par les fluctuations des taux de change.
- Le risque de liquidité désigne le risque que le Groupe soit dans l'incapacité de s'acquitter de ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles en raison d'un décalage entre ses actifs et ses passifs.

La politique de gestion du risque de trésorerie du Groupe consiste à adosser les actifs et les passifs en termes d'échéances, de devises et d'exposition de taux d'intérêt. Des procédures du Groupe définissant l'évaluation de la sensibilité et de la tolérance au risque sont appliquées dans l'ensemble du Groupe et permettent de contrôler rigoureusement le risque de trésorerie. Ces risques sont contrôlés au niveau du Groupe par la trésorerie centrale du Groupe, qui rend compte chaque trimestre à la Direction d'ALD lors de la réunion d'un comité convoqué à cet effet. Ce comité est informé de toutes les évolutions importantes concernant le profil de risque de la trésorerie du Groupe, et décide des mesures à prendre pour atténuer les risques si besoin.

Risque de taux d'intérêt

ALD a pour politique de financer les actifs sous-jacents par des prêts à taux fixe, les contrats de location étant principalement à taux fixe, afin d'éviter tout décalage de taux d'intérêt entre les actifs et les passifs. Le risque de taux d'intérêt structurel provient de l'écart résiduel (excédent ou déficit) de la position à taux fixe prévue de chaque entité. À cette fin, toute exposition résiduelle au risque de taux d'intérêt doit respecter les limites de sensibilité fixées pour chaque entité. La sensibilité se définit comme la variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures (excédent ou déficit) pour des chocs non stressés de + 100 pdb et - 100 pdb de la courbe des taux.

La trésorerie centrale du groupe ALD surveille l'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe et conseille aux filiales la mise en place d'activités de couverture adéquates. Chaque entité produit un *reporting* mensuel évaluant l'exposition au risque de taux d'intérêt, qui est revu et consolidé par la trésorerie centrale du groupe ALD.

Chaque entité et le Groupe en tant que tel sont soumis à un seuil de sensibilité et à des limites validées par le Comité ALM (ALCO). Les risques structurels du Groupe sont étudiés chaque trimestre lors des réunions de l'ALCO.

Grâce à ce suivi rigoureux de l'exposition au risque de taux d'intérêt par les filiales et à la supervision centralisée du contrôle des actifs et passifs, la sensibilité aux taux d'intérêt du groupe ALD a toujours été limitée.

Amplitude de la variation	Impact de la sensibilité de la VAN (en millions d'euros) (1) (2)
+ 100 pdb	+ 38,4
(100) pdb	(38,7)

(1) La sensibilité de la VAN (Valeur actuelle nette) vise à mesurer la potentielle détérioration/amélioration de valeur sur le bilan en vision statique (sans nouvelle production) en considérant l'ensemble des flux de trésorerie actualisés entrant (e.g. principalement les flux de trésorerie restant à percevoir sur contrats de location) et flux de trésorerie actualisés sortant au fil du temps (e.g. principalement les flux de trésorerie restant à payer sur les dettes financières)

(2) Inclut l'impact de l'augmentation de capital.

Risque de change

Étant présent dans 26 pays en dehors de la zone euro, le groupe ALD est exposé à un risque de change découlant des entrées et des sorties de trésorerie liées aux activités quotidiennes, et de ses participations dans des filiales en dehors de la zone euro.

Le risque de change lié aux activités actuelles est très limité en l'absence d'activités de *leasing* transfrontalières. Le groupe ALD a pour politique de financer l'actif sous-jacent dans la même devise que celle du contrat correspondant.

Le risque de change résiduel est géré de façon à minimiser l'impact sur le Groupe des fluctuations des devises qu'il utilise.

Pour ce faire, ALD quantifie son exposition au risque de change structurel pour chaque filiale en analysant tous les actifs et passifs découlant des transactions commerciales et pour compte propre. La sensibilité au risque est évaluée en quantifiant l'impact d'une variation de 10 % du taux de change (monnaie forte face à une monnaie locale) et un seuil est défini pour chaque filiale. Le

Département trésorerie du groupe ALD est chargé de contrôler les positions de change structurelles et gère l'impact sur la rentabilité des fluctuations des taux de change.

Les risques de change liés aux participations libellées en devises ne sont pas couverts à l'échelle du Groupe, l'exposition au risque étant considérée comme négligeable.

Risques liés à la liquidité

Le groupe ALD est exposé au risque de liquidité, qui consiste à ne pas pouvoir s'acquitter de ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. Une position de liquidité structurelle résulte, par définition, des échéances de toutes les positions en cours inscrites au bilan ou hors bilan selon leur profil de liquidité.

L'exposition d'ALD au risque de liquidité est limitée car le Groupe a pour politique de financer l'actif sous-jacent par un instrument ayant une échéance similaire à celle du contrat de location correspondant. L'écart de liquidité résiduel est évalué chaque mois, sous la supervision du Département trésorerie du groupe ALD, en vérifiant si la liquidation de l'actif loué correspond au passif résiduel.

La position de liquidité ainsi évaluée est alors revue et consolidée à l'échelle du Groupe. Tout écart par rapport au seuil de sensibilité est corrigé sous la supervision de la trésorerie centrale du Groupe.

Dans le cadre du plan de financement, ALD lève des fonds externes par le biais de programmes de titrisation adossés à des actifs et le programme d'obligations à moyen terme libellées en euros décrits ci-après.

Les fonds prêtés par Société Générale proviennent essentiellement de Société Générale Luxembourg et de Société Générale Paris. SG Luxembourg et SG Paris financent la trésorerie centrale du groupe ALD, qui octroie à son tour des prêts libellés dans différentes devises aux 27 filiales d'ALD (y compris aux groupes à céder destinés à la vente), ainsi qu'aux sociétés holding. Le montant total des prêts accordés par SG Luxembourg et SG Paris s'élève à 12 158 millions d'euros (12 165 millions d'euros si l'on inclut les financements accordés aux groupes à céder destinés à la vente) au 31 décembre 2022, avec une durée moyenne de deux ans.

Pour le reste, le financement de SG repose sur ses succursales ou filiales locales. Au 31 décembre 2022, le montant total des prêts accordés au Groupe (y compris à ses succursales et filiales locales) par Société Générale était de 13 711 millions d'euros (13 718 millions d'euros si l'on inclut les prêts accordés aux groupes à céder destinés à la vente).

Les financements de l'exercice clos au 31 décembre 2022 proviennent à 31 % de banques externes locales ou de tierces parties, ce qui représente 6 164 millions d'euros (6 220 millions d'euros si l'on inclut les prêts accordés aux entités figurant dans les groupes d'actifs destinés à être cédés détenus en vue de la vente).

Les accords de financement suivants conclus par le Groupe ont eu un impact sur l'évaluation du risque de liquidité.

Titrisation

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient des programmes de titrisation adossée à des actifs dans cinq pays européens.

Dans le cadre de ces transactions, des créances contractées sur les futurs loyers perçus et (pour uniquement trois d'entre eux) des créances contractées sur les valeurs résiduelles sont vendues à

des entités de titrisation *ad hoc*. Les titres de créances ont été émis par ces entités *ad hoc* et vendus à des investisseurs externes. Les entités *ad hoc* sont chargées du versement des intérêts et du principal aux détenteurs des titres. Les détenteurs des titres n'ont pas de recours contre le Groupe en cas de défaillance de l'entité ALD émettrice ou de défaut du Groupe.

Ces fonds ont tous été levés avec une couverture taux variable contre taux fixe (Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, France et Allemagne).

Pour de plus amples informations sur ces opérations, voir la note 30.

Émission obligataire

Le Groupe participe également à un programme d'obligations à moyen terme libellées en euros (*Euro Medium Term Notes* – EMTN). La limite du programme EMTN est fixée à 15 milliards d'euros pour le montant nominal global des obligations en circulation à un moment donné. Une demande a été déposée auprès de la Bourse de Luxembourg afin que les obligations émises dans le cadre du programme soient inscrites à la cote officielle et admises à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Le programme est noté BBB par l'agence de notation Standard & Poor's et BBB+ par Fitch Ratings.

Une obligation à impact positif (obligation verte) a été émise en juillet 2022 avec échéance en juillet 2027, pour un montant de 500 millions d'euros.

La présentation des emprunts financiers par échéance et des informations complémentaires sur les obligations émises par le Groupe sont fournies à la note 30.

2.1.1.1 Gestion du capital

ALD est une société commerciale et, en tant que telle, elle n'est soumise à aucune exigence relative au capital réglementaire.

En termes de gestion du capital, le Groupe vise à :

- préserver la capacité de la Société à poursuivre ses activités afin de continuer à proposer un retour sur investissement aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes ; et
- maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour atteindre ces objectifs, le Groupe suit attentivement son ratio de levier, défini comme le ratio du total des capitaux propres par rapport à la totalité des actifs, pour lequel il a établi une fourchette cible dans ses communications publiques à l'attention des investisseurs et des agences de notation.

Le ratio au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
Total des capitaux propres	6 893,4	4 845,6
Total de l'actif	31 351,0	26 991,4
Ratio de levier	22,0 %	18,0 %

Afin de gérer le capital, pour sa définition même, le Groupe dispose des instruments suivants :

- politique de distribution de dividende annuelle ;
- rendement exceptionnel du dividende pour les actionnaires ;
- nouvelle émission d'actions ;
- nouvelle émission de dette, y compris pour remplacer la dette actuelle par une dette assortie d'un profil différent.

En outre, le Groupe peut appliquer des changements sur le taux de croissance de ses actifs afin de modifier le dénominateur de ce ratio.

4.1.3. Risque lié aux actifs

Le Groupe est exposé à un risque lié aux actifs, qui peut être divisé en deux principales composantes : le risque lié à la valeur résiduelle et le risque lié aux services d'entretien.

Risque lié à la valeur résiduelle

La valeur résiduelle, définie comme la valeur du véhicule à la fin du contrat de location telle qu'estimée par ALD au début de contrat, peut être différente de la valeur de marché future du véhicule à la fin du contrat. Cette différence, qui fait partie du risque global inhérent aux véhicules d'occasion, est gérée par le groupe ALD à travers des procédures internes solides appliquées à toutes les filiales d'ALD pour fixer, contrôler et réévaluer les valeurs résiduelles de la flotte de véhicules en service. La procédure de détermination de la valeur résiduelle définit les processus, les rôles et les responsabilités en jeu dans la détermination de la valeur résiduelle qui sera utilisée pour les contrats futurs. Les valeurs résiduelles sont déterminées à l'échelle locale car l'expertise du marché des véhicules d'occasion est locale, mais elles sont contrôlées et approuvées au niveau central. Les calculs sont basés sur une segmentation affinée du marché et sur un modèle statistique fondé sur les données historiques internes concernant les ventes de véhicules d'occasion pour chaque segment de marché, ainsi que sur les informations de l'argus et sur des facteurs propres aux pays (inflation, ajustements liés au segment de marché, cycle de vie, etc.). Dans le cadre de ce processus, les problèmes externes actuels sont analysés afin d'appliquer un facteur de stress à l'évaluation de la flotte actuelle. La détermination de la valeur résiduelle est revue par la Direction générale locale lors d'un Comité de fixation des prix qui se réunit au moins deux fois par an (chaque trimestre pour les filiales importantes), puis est contrôlée et validée à l'échelle du groupe ALD.

Les valeurs résiduelles de la flotte de véhicules actuellement en service sont revues au moins une fois par an (deux fois par an – soit une par semestre – pour les entités ayant une flotte de plus de 5 000 véhicules). Ce contrôle est réalisé localement à travers un processus de réévaluation revu et approuvé à l'échelle d'ALD. La valeur résiduelle actuelle intégrée au contrat est comparée avec la valeur de marché attendue au cas par cas.

Les ajustements liés aux réévaluations sont comptabilisés par portefeuille, si besoin afin d'obtenir une évaluation proche de la valeur de marché attendue à la fin de contrat, afin d'atténuer tout risque de marché.

Conformément à l'IAS 8, la valeur résiduelle est traitée comme une estimation comptable : toutes les pertes potentielles sur la vente de véhicules sont donc réparties de façon égale entre la date de la réévaluation et la fin du contrat ; lorsque la revalorisation dans un pays produit un bénéfice

global, aucun ajustement n'est effectué. La valeur résiduelle du portefeuille total de contrats de location s'élevait à 15 869 millions d'euros au 31 décembre 2022.

De plus amples informations sur la gestion du risque lié à la valeur résiduelle et la réévaluation de la flotte sont fournies à la note 5.1.

Risque inhérent aux services d'entretien et aux pneumatiques

Le risque lié à l'entretien désigne le risque que les coûts réels d'entretien sur la durée du contrat soient supérieurs aux coûts prévus et établis au début du contrat. Les coûts d'entretien sont déterminés localement à l'aide de statistiques historiques sous la supervision du groupe ALD. Une revue globale des marges sur l'entretien est réalisée périodiquement pour chaque pays afin d'effectuer une vérification *ex post* des hypothèses sur les coûts et les fréquences.

4.1.4. Risque d'assurance

Le Groupe est exposé au risque de dommage des véhicules et de responsabilité civile découlant d'accidents impliquant des véhicules appartenant à sa flotte. Ce risque peut prendre la forme de responsabilité civile, de défense juridique, de dommage matériel ou d'indemnisation des passagers. Lorsque le Groupe décide de ne pas conserver ce risque ou est juridiquement contraint de s'assurer, ce risque est couvert par des compagnies d'assurances locales. Toutefois, le Groupe a décidé que certaines entités locales conserveraient le risque de dommage matériel sur leurs propres véhicules, lorsque ceci est justifié par la taille de la flotte, son profil de risque et les conditions de marché locales. L'entité qui gère ce risque de dommage matériel doit se conformer à des procédures internes strictes en termes de fixation des prix, de sélection des risques et de constitution de provisions. Les provisions pour dommage matériel sont une combinaison du montant estimé pour couvrir le coût des sinistres futurs, majoré d'une estimation du coût des sinistres futurs encourus mais non encore reçus (IBNR). Cet IBNR est basé sur une analyse statistique de la fréquence et du montant des sinistres.

Le Groupe conserve également certains risques liés aux moteurs (dommage matériel, assurance passagers et responsabilité civile) dans sa propre compagnie de réassurance, ALD Re DAC (ALD Re). ALD Re, qui est basée en Irlande, est régulée par la Banque centrale d'Irlande. La Société réassure les assurances de responsabilité civile, les dommages matériels et les couvertures accessoires pour environ 500 000 véhicules. De plus, elle a des passifs de réassurance couvrant 27 entités au sein du Groupe. ALD Re contrôle rigoureusement son univers de risques, notamment les risques de garantie, de marché, de crédit et opérationnel grâce à une solide structure de gouvernance, un appétit pour le risque clairement défini et un processus de contrôle des risques pointus. En outre, pour minimiser l'impact financier d'un événement individuel, ALD Re achète une protection pour les sinistres dépassant un montant donné. Cette stratégie de réassurance est revue au moins une fois par an.

Un examen indépendant du niveau des réserves techniques détenues par ALD Re est mené afin de s'assurer que celles-ci sont adéquates pour honorer les obligations futures.

4.2. Évaluation de la juste valeur

Le Groupe analyse ses actifs et passifs financiers selon différentes méthodes d'évaluation. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (niveau 1) ;
- données d'entrée, autres que les prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (les prix), soit indirectement (à partir des prix) (niveau 2) ;
- données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif, c'est-à-dire non fondées sur des données de marché observables (niveau 3).

La juste valeur des actifs et passifs financiers est évaluée au coût amorti, exception faite des créances pour lesquelles la juste valeur constitue le montant nominal.

Instruments financiers de niveau 1

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les prix de marché cotés à la date de clôture. Un marché est considéré actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et interviennent régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales. Le prix de marché coté utilisé pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours acheteur actuel. Ces instruments sont inclus au niveau 1. Les instruments de niveau 1 englobent principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des investissements à long terme (voir la note 21 « Autres actifs financiers non courants et courants »).

Instruments financiers de niveau 2

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple, les instruments dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques d'évaluation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles, et s'appuient aussi peu que possible sur des estimations spécifiques aux entités. Si toutes les données importantes requises pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est inclus dans le niveau 2.

Si une ou plusieurs données importantes ne sont pas basées sur des données de marché observables, l'instrument est inclus dans le niveau 3.

Les techniques d'évaluation spécifiques utilisées pour évaluer les instruments financiers comprennent notamment :

- les prix de marché cotés ou les prix d'un négociateur pour des instruments similaires ;
- la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt, qui représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, basée sur des courbes de rendement observables ;
- la juste valeur des contrats de change à terme, qui est déterminée à l'aide des taux de change à terme à la date de clôture, la valeur qui en résulte étant ramenée à la valeur actuelle ;
- d'autres techniques, telles que l'actualisation des flux de trésorerie, sont utilisées pour déterminer la juste valeur des autres instruments financiers.

Voir la note 26 « Actifs et passifs financiers par catégorie ».

Note 5 : Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des comptes consolidés du Groupe impose à la Direction de faire preuve de jugement et de formuler des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés des revenus, des charges, des actifs et des passifs, ainsi que les informations annexes. L'incertitude au sujet de ces hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des résultats nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs ou des passifs affectés au cours des périodes à venir.

Lors de la préparation des comptes consolidés du Groupe, les jugements importants portés par la Direction dans l'application des méthodes comptables du Groupe et les principales sources d'incertitude liées aux estimations étaient en grande partie les mêmes que ceux qui étaient appliqués aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Cependant, les principales hypothèses relatives aux pertes de crédit attendues appliquées durant la pandémie de COVID-19 ont été revues pour refléter l'environnement économique actuel. Veuillez vous reporter à la note 4 « Gestion des risques financiers » pour plus de détails.

Les estimations relatives à la gestion du risque lié à la valeur résiduelle ont également fait l'objet d'une révision importante en raison des conditions favorables du marché des voitures d'occasion. Veuillez vous reporter à la note 4 Gestion des risques financiers.

5.1. Réévaluation de la flotte

Les valeurs résiduelles de la flotte de véhicules actuellement en service sont revues au moins une fois par an (deux fois par an – soit une par semestre – pour les entités ayant une flotte de plus de 5 000 véhicules). Ce contrôle est réalisé localement à travers un processus de réévaluation revu et approuvé à l'échelle du groupe ALD. Le processus est basé sur une analyse statistique des résultats des ventes de voitures sur une période de référence de 24 mois. Les commerciaux et analystes de marché locaux incluent également des scénarios supplémentaires dans le calcul pour prendre en compte des éléments qui ne sont pas saisis par les statistiques. Ces scénarios comprennent des hypothèses telles que les baisses possibles des prix des véhicules diesel, la concentration de l'offre de véhicules et des facteurs locaux.

En 2021 et 2022, le Groupe a également considéré deux autres hypothèses susceptibles d'affecter le produit des ventes futures, à savoir :

- la pénurie de semi-conducteurs, qui a eu un impact positif sur le produit prévisionnel des ventes en 2022 et 2023 ;
- le manque de données de marché sur les ventes de véhicules électriques d'occasion, qui a conduit la Direction à modérer son estimation du produit prévisionnel des ventes pour tenir compte des risques associés.

La valeur résiduelle actuelle intégrée dans le contrat est comparée à la valeur de marché attendue pour chaque voiture, en tenant compte de la concentration des marques et modèles de véhicules, du type de carburant et d'autres spécificités propres à chaque marché local.

Conformément à la norme IAS 8, la valeur résiduelle est traitée comme une estimation comptable. La révision des valeurs résiduelles attendues peut aboutir à l'un des trois scénarios d'amortissement suivants pour la durée de vie restante du contrat.

- Toutes les pertes potentielles sur la vente de voitures sont comptabilisées comme une charge d'amortissement supplémentaire, de façon linéaire entre la date de la réévaluation et la fin du contrat.
- Lorsque le produit prévisionnel de la vente du véhicule est supérieur à l'estimation précédente mais inférieur à la valeur comptable nette actuelle, l'amortissement prévisionnel est ajusté sur la dernière estimation.
- Lorsque le produit prévisionnel de la vente du véhicule est supérieur à la valeur comptable nette, l'amortissement est interrompu.

La rubrique « Coûts des contrats de location – Dépréciations » reprend à la fois les coûts d'amortissement réguliers et les variations dans la dépréciation de la flotte résultant des réévaluations effectuées par chaque entité.

Les prix des véhicules d'occasion ont continué à générer des bénéfices exceptionnellement élevés pour l'activité de vente de voitures d'occasion tout au long de 2022. La réévaluation de flotte du premier semestre laissait prévoir une normalisation du marché des voitures d'occasion en 2023. Toutefois, celle du second semestre laisse maintenant prévoir cette normalisation à partir de 2024 pour la plupart des pays.

Cette analyse a conduit à une réduction des coûts d'amortissement de 422,4 millions d'euros, qui représente une comptabilisation partielle des bénéfices futurs estimés sur les voitures d'occasion.

En raison de cette diminution des amortissements, la marge sur les ventes de voitures d'occasion a souffert de l'augmentation de la valeur comptable nette des véhicules. L'impact pour les véhicules vendus en 2022 a été de 110,9 millions d'euros.

Analyse de sensibilité sur le produit attendu des ventes

+Augmentation/diminution du produit des ventes prévu par véhicule	Compte de résultat Impact net (en millions d'euros)
- 1 000 euros	-110,2
+ 1 000 euros	90,9

L'impact de l'analyse de sensibilité n'est pas linéaire.

5.2. Dépréciation estimée de l'écart d'acquisition

Le Groupe soumet chaque année l'écart d'acquisition à un test de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 3.9.1 des présents comptes consolidés. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été fondés sur des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de formuler des estimations. Les principales hypothèses utilisées pour calculer la valeur d'utilité sont celles portant sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et d'autres variations anticipées des flux de trésorerie. Le Groupe se base sur un plan d'activité à cinq ans pour chaque unité génératrice de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie identifié. Les plans d'activité utilisés ont intégré des hypothèses pertinentes au regard du climat économique actuel, telles que la croissance du parc automobile, le marché des voitures d'occasion et le risque de crédit.

Sur la base de l'ensemble des hypothèses retenues par le Groupe, aucune dépréciation de l'écart d'acquisition n'a été identifiée.

Des tests de sensibilité, basés sur des hypothèses, sont effectués pour évaluer l'impact sur la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie. Au 31 décembre 2021, la sensibilité aux variations des flux de trésorerie et des taux d'actualisation a été évaluée.

Les résultats de ces tests montrent :

- qu'une baisse de 10 % des flux de trésorerie opérationnels par rapport aux estimations de la Direction entraînerait une diminution de 10 % de la valeur recouvrable et ne générerait pas de dépréciation supplémentaire ;
- qu'une hausse de 50 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation estimés par la Direction entraînerait une diminution de 5,5 % de la valeur recouvrable et ne générerait pas de dépréciation supplémentaire.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 18 « Écart d'acquisition ».

5.3. Dépréciation de la flotte de location

Lors de l'évaluation annuelle des indications de dépréciation éventuelle d'un actif, le Groupe tient compte de sources d'informations externes et internes. S'il existe une indication de dépréciation, une analyse est conduite pour évaluer si la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie sous contrat de location simple est supérieure à sa valeur recouvrable, qui correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs qui devraient découler de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. La Direction contrôle rigoureusement les valeurs résiduelles, qui sont revues en interne au moins une fois par an, conformément aux procédures internes. Les valeurs résiduelles initiales produites par les systèmes internes sont comparées aux valeurs résiduelles anticipées à la fin du contrat, à l'issue d'une revue. Le résultat de cet exercice est utilisé pour évaluer le niveau d'exposition, des réserves constituées et de la dépréciation éventuellement requise. Pour éviter la dépréciation des valeurs résiduelles, chaque pays effectue au moins une revue annuelle des prix, sous la supervision du Groupe, afin de s'assurer que les hypothèses utilisées pour les prix reflètent les conditions de marché futures, et donc que les valeurs résiduelles corollaires sont prévues avec un degré d'exactitude raisonnable et sur des bases homogènes.

Au terme de l'exercice 2022, aucune provision pour dépréciation sur la flotte de location n'a été exigée.

5.4. Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur de certains instruments financiers est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe exerce son jugement pour sélectionner différentes méthodes et retenir des hypothèses qui reposent principalement sur les conditions de marché prévalant à la clôture. Le Groupe a utilisé la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour certains actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Ces actifs ne présentent pas de montants significatifs dans les états financiers.

5.5. Avantages de retraite

La valeur actuelle des engagements de retraite dépend de différents facteurs qui sont déterminés de façon actuarielle sur la base de plusieurs hypothèses. Les hypothèses utilisées pour calculer la charge ou le produit des retraites comprennent le taux d'actualisation. Toute variation des hypothèses affecte la valeur comptable des engagements de retraite.

Le Groupe détermine le taux d'actualisation approprié à chaque date de clôture. Il s'agit du taux d'intérêt utilisé pour calculer la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures estimées nécessaires pour régler les engagements de retraite. Pour décider du taux d'actualisation approprié, le Groupe tient compte des taux d'intérêt d'obligations d'entreprise les mieux notées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées, et qui ont des échéances résiduelles similaires à celles de l'engagement de retraite concerné.

Une augmentation de + 0,5 % du taux d'actualisation par rapport à l'estimation de la Direction se traduirait par une baisse estimée de 1,0 million d'euros de la valeur comptable des engagements de retraite.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 31 « Engagements de retraite et avantages à long terme ».

5.6. Impôt sur les bénéfices

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans différents territoires. La détermination de la provision pour impôt sur le résultat au plan mondial fait largement appel au jugement. Pour bon nombre de transactions et de calculs, la détermination du montant définitif de l'impôt est incertaine. Le Groupe comptabilise un passif au titre des contrôles fiscaux sur la base d'estimations des montants supplémentaires qui seront exigibles. Lorsque le résultat de ces contrôles est différent des montants initialement comptabilisés, ces différences affectent les actifs et passifs d'impôt différé des périodes durant lesquelles le résultat est connu.

5.7. Provision pour sinistres

La provision pour sinistres est basée sur des hypothèses telles que le risque de sinistres techniques, le comportement des assurés, l'inflation et la jurisprudence. Les hypothèses peuvent être différentes des données réelles sous l'effet de l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché.

Note 6 : Informations sectorielles

Sur le plan géographique, la Direction prend en compte la performance en Europe de l'Ouest, continentale et de l'Est, dans les pays nordiques et en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie et dans le reste du monde.

La trésorerie centrale, située au Luxembourg, fournit des financements aux 26 entités d'ALD présentes dans 20 pays. Les prêts en cours accordés à ces entités totalisent 16,1 milliards d'euros (15,6 milliards d'euros si l'on exclut les entités figurant dans les groupes d'actifs destinés à être cédés détenus en vue de la vente).

La trésorerie centrale accorde des prêts aux entités d'ALD dans des conditions de concurrence normales conformément aux directives de l'OCDE ; ces prêts sont documentés par des politiques de prix de transfert *ad hoc*.

Ce département est responsable du contrôle des besoins de financement et des risques structurels du Groupe. En outre, il apporte des conseils techniques sur les instruments financiers, notamment les dérivés, et sur les titrisations et le programme d'émissions obligataires du Groupe.

La Direction du Groupe évalue la performance des secteurs opérationnels sur la base d'un indicateur du chiffre d'affaires et du résultat avant impôt tels que présentés dans les comptes consolidés. Il s'assure également qu'aucun client ne représente individuellement plus de 10 % du total du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires et résultat avant impôt

Les ventes entre secteurs sont réalisées dans des conditions de concurrence normales. Le chiffre d'affaires réalisé en externe, communiqué au Conseil d'administration, est évalué de la même manière que celui inscrit dans les comptes.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2022		Exercice clos le 31 décembre 2021	
	Résultat avant impôt	Produits provenant de clients externes	Résultat avant impôt	Produits provenant de clients externes
Europe de l'Ouest	1 249,2	8 588,2	797,0	8 033,7
Pays nordiques	108,4	1 015,4	104,0	1 050,6
Europe continentale et de l'Est	229,6	1 148,4	168,8	1 032,5
Amérique latine, Afrique, Asie et Reste du monde	65,3	466,8	49,0	362,7
TOTAL	1 652,5	11 218,8	1 118,7	10 479,6

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2022		Exercice clos le 31 décembre 2021	
	Produits provenant de clients externes		Produits provenant de clients externes	
Revenus des contrats de location	4 803,9		4 477,6	
Revenus des services	2 461,3		2 138,3	
Produits de la vente de véhicules	3 953,6		3 863,7	
TOTAL	11 218,8		10 479,6	

Autres informations

Exercice clos le 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Flotte de location (1)	Total de l'actif	Endettement net (1) (2)
Europe de l'Ouest (1)	19 040,2	25 637,4	17 278,7
Pays nordiques (1)	1 863,1	2 080,6	101,6
Europe continentale et de l'Est (1)	2 235,8	2 472,7	1 379,7
Amérique latine, Afrique, Asie et Reste du monde	940,5	1 160,4	831,8
TOTAL	24 079,6	31 351,0	19 591,8

Exercice clos le 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Flotte de location	Total de l'actif	Endettement net (2)
Europe de l'Ouest	17 226,5	22 047,3	16 340,7
Pays nordiques	1 885,7	2 061,5	78,3
Europe continentale et de l'Est	1 917,0	2 025,9	1 289,1
AMERIQUE LATINE, AFRIQUE, ASIE ET RESTE DU MONDE	682,1	856,8	656,4
TOTAL	21 711,3	26 991,4	18 364,6

Le tableau ci-après présente la répartition par pays des produits provenant de clients externes et de la flotte de location supérieurs à 500 millions d'euros :

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
	Produits provenant de clients externes (en millions d'euros)	Produits provenant de clients externes (en millions d'euros)	Flotte de location (en millions d'euros) (1)	Flotte de location (en millions d'euros)
France	2 260,4	2 241,7	5 495,9	4 977,0
Italie	1 257,6	1 374,8	2 532,1	2 224,9
Royaume-Uni	1 116,4	1 074,7	2 326,7	2 238,8
Allemagne	1 092,4	921,8	2 282,1	2 292,1
Espagne	820,1	724,1	1 959,8	1 764,2
Pays-Bas	686,0	679,4	1 528,4	1 466,8

Belgique	680,6	622,9	1 604,6	1 455,3
Autres pays (1)	3 305,2	2 840,2	6 350,1	5 292,2
	11 218,8	10 479,6	24 079,6	21 711,3

(1) Inclut les entités figurant dans les groupes d'actifs destinés à être cédés détenus en vue de la vente (voir note 8 pour plus de détails).

(2) La dette financière nette est définie comme la somme des emprunts auprès d'institutions financières (à long terme et à court terme) ainsi que de tous produits dérivés apparentés et des engagements des contrats de location-financement, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

Note 7 : Évolution du périmètre de consolidation durant l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, toutes les sociétés sont entièrement consolidées. Les variations du périmètre de consolidation par rapport au mois de décembre 2021 sont présentées ci-après :

- le 29 avril 2021, ALD a signé un accord en vue de l'acquisition de Bansabadell Renting, la branche location de Banco Sabadell en Espagne, pour 70,6 millions d'euros. Cette acquisition a été autorisée par l'autorité espagnole de la concurrence en novembre 2021. Bansabadell Renting n'a pas été consolidée dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2021 en raison du calendrier d'acquisition, mais a été reprise comme un investissement au poste « Autres actifs financiers non courants ». Au 31 décembre 2022, Bansabadell Renting a été incluse dans le périmètre de consolidation en tant que filiale consolidée ;
- en octobre 2021, ALD a signé un accord en vue de l'acquisition de Fleetpool, une importante société allemande d'abonnement auto, pour 67,6 millions d'euros. Cette acquisition a été autorisée par l'autorité allemande de la concurrence en novembre 2021. Fleetpool n'a pas été consolidée dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2021 en raison du calendrier d'acquisition, mais a été reprise comme un investissement au poste « Autres actifs financiers non courants ». Au 31 décembre 2022, Fleetpool a été incluse dans le périmètre de consolidation en tant que filiale consolidée ;
- au cours du premier semestre 2022, le périmètre a été étendu à ALD Automotive Euro Leasing B.V., qui est détenue à 50,1 % par ALD et à 49,9 % par l'actionnaire externe FCLH Ltd. ;
- au cours du premier semestre de 2022, Ford Fleet Management UK Limited a également rejoint le périmètre de consolidation. Cette entité est détenue à 100 % par ALD Automotive Euro Leasing B.V. ;
- le 1^{er} octobre 2022, ALD a signé un accord en vue de l'acquisition des actions restantes de Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co., de sorte qu'elle est devenue une filiale à 100 % et a été consolidée dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2022. Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co. était auparavant une entreprise associée à 35 % d'ALD, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence selon les détails figurant à la note 19 ;
- ALD International Participations SAS a été fusionnée avec la société mère ALD International SA au 31 décembre 2022 et n'existe plus en tant qu'entité consolidée distincte dans le cadre de l'intégration globale.

Les changements du périmètre de consolidation mentionnés ci-dessus ont principalement un impact sur la flotte de location et les créances clients pour un montant de 742 millions d'euros et sur le fond commercial pour un montant de 71,9 millions d'euros.

Note 8 : Actifs détenus en vue de la vente (groupes d'actifs à céder)

8.1. Démarches relatives au contrôle de la concurrence pour l'acquisition de LeasePlan

ALD a obtenu toutes les autorisations de contrôle des fusions conditionnant la réalisation de l'acquisition de LeasePlan. La dernière autorisation a été obtenue de la Commission européenne le 25 novembre 2022, étant précisé que (i) cette autorisation est conditionnée à la cession des filiales exerçant les activités de location longue durée et de gestion de flotte d'ALD au Portugal, en Irlande et en Norvège (à l'exception, dans ce dernier pays, de NF Fleet Norway, une société détenue conjointement par ALD et Nordea) et de LeasePlan en République Tchèque, en Finlande et au Luxembourg et (ii) la clôture de l'acquisition est subordonnée à la réception d'une décision de la Commission européenne approuvant le candidat acquéreur et les conditions convenues avec ce dernier pour la cession de ces entités.

Le Groupe a considéré que ces filiales remplissaient les critères pour être classées comme détenues en vue de la vente pour les raisons suivantes :

- les trois filiales sont disponibles pour une vente immédiate et seront vendues aux acheteurs dans leur état actuel ;
- les démarches requises pour la vente ont été entamées et devraient être achevées dans un délai d'un an à compter de la date de classification ;
- les actionnaires ont approuvé le plan de vente ;

Les principales catégories d'actifs et de passifs d'ALD Automotive AS (Norvège), de SG ALD Automotive Sociedade Geral de Comercio e Aluguer de Benz SA (Portugal) et de Merrion Fleet Management Limited sont évaluées à leur valeur comptable et se présentent comme suit :

(en millions d'euros)

	2022
ACTIFS	
Flotte de location	688,3
Créances clients	31,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,6
Autres	130,0
GROUPES D'ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES DETENUS EN VUE DE LA VENTE	852,5
PASSIFS	
Emprunts auprès d'institutions financières et dettes intra-groupe (1)	542,7
Autres	123,7
GROUPES DE PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES DETENUS EN VUE DE LA VENTE	666,4
ACTIFS NETS DIRECTEMENT ASSOCIES AU GROUPE A CEDER	186,1

(1) Inclut 536 M€ de dette intra-groupe vis-à-vis d'ALD Luxembourg.

Les filiales ne sont pas classées en tant qu'activité abandonnée au 31 décembre 2022 car elles ne répondent pas au critère de ligne d'activité ou de zone géographique majeure.

Toutes les informations relatives aux actifs et passifs du Groupe excluent les groupes d'actifs et de passifs à céder, sauf indication contraire.

8.2. ALD Automotive Russia et ALD Belarus LLC – Groupe à céder

ALD est engagée dans un processus de vente de la totalité de sa participation dans ALD Automotive OOO, active en Russie et par le biais de sa succursale au Kazakhstan, et dans ALD Belarus LLC .

Conjointement, ces opérations représentaient une flotte financée de 14 600 véhicules au 31 décembre 2022 (1 % de la flotte financée totale du Groupe ALD).

La cession, qui est soumise à l’approbation des autorités réglementaires compétentes, sera réalisée dans le respect total des exigences légales et réglementaires applicables.

Ces événements ont eu les impacts suivants sur les états financiers du Groupe :

- les filiales russe et biélorusse ont rempli les critères pour être classées comme destinées à la vente ;
- elles n’ont pas satisfait aux critères d’une activité abandonnée car ces filiales ne représentent pas une zone géographique significative ou une ligne d’activité majeure pour le Groupe ;
- le prix d’achat est considéré comme la juste valeur du groupe d'actifs à céder et est inférieur à sa valeur comptable nette dans les états financiers du Groupe, de sorte qu’une dépréciation de 50,6 millions d’euros a été comptabilisée au compte de résultat en 2022, sous la rubrique « Charges non récurrentes » ;
- lors de la classification comme détenus en vue de la vent, les groupes d'actifs à céder n’ont pas été amortis, et toute différence ultérieure entre leur juste valeur et leur valeur comptable nette sera comptabilisée au compte de résultat pour les périodes à venir, jusqu’à la clôture de la transaction ;
- les réserves de conversion cumulées des groupes à céder seront reclassées au compte de résultat à la clôture de la transaction, sans impact sur les capitaux propres. Au 31 décembre 2022, les réserves de conversion attribuables aux groupes à céder s’élèvent à - 54,3 millions d’euros ;
- Les principales catégories d’actifs et de passifs d’ALD Automotive Russia et d’ALD Belarus LLC sont les suivantes :

(en millions d’euros)

BILAN ACTIFS

Flotte de location

Créances clients

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Autres (2)

GROUPES D'ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES DETENUS EN VUE DE LA VENTE

PASSIFS

Emprunts auprès d’institutions financières

Autres

	2022
Flotte de location	164,0
Créances clients	10,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90,2
Autres (2)	(31,8)
GROUPES D'ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES DETENUS EN VUE DE LA VENTE	232,5
Emprunts auprès d’institutions financières	57,0
Autres	39,4

GROUPES DE PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES DETENUS EN VUE DE LA VENTE
ACTIFS NETS DIRECTEMENT ASSOCIES AU GROUPE D'ACTIFS A CEDER

96,5
136,0

(2) Inclut 50,6 M€ de dépréciation du groupe à céder en Russie.

Note 9 : Chiffre d'affaires et coût des ventes

9a Marge des contrats de location

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2021
Revenus des contrats de location simple	4 757,2	4 439,2
Intérêts issus des locations-financement	36,1	35,7
Autres produits d'intérêts	10,6	2,7
REVENUS DES CONTRATS DE LOCATION	4 803,9	4 477,6
Coûts des contrats de location – Dépréciations	(3 433,1)	(3 592,3)
Coûts des contrats de location – Financement :		
Charges d'intérêts sur les emprunts auprès d'institutions financières	(177,6)	(119,5)
Charges d'intérêts sur les émissions obligataires	(38,2)	(16,0)
Autres charges d'intérêts	(28,3)	2,9
Total des charges d'intérêts	(244,1)	(132,7)
COÛTS DES CONTRATS DE LOCATION – DEPRECIATIONS ET FINANCEMENT	(3 677,2)	(3 725,0)
Instruments dérivés de transaction	(1,6)	(7,4)
Instruments dérivés partie inefficace des couvertures de juste valeur	–	0,3
Instruments dérivés partie inefficace des couvertures de flux de trésorerie	(0,2)	(1,3)
Gains/pertes latents sur instruments financiers dérivés	(1,8)	(8,4)
Gains ou pertes de change latents	(3,7)	(11,3)
Hyperinflation – gain monétaire net	59,9	–
TOTAL DES GAINS/PERTES LATENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	54,4	(19,8)
MARGE DES CONTRATS DE LOCATION	1 181,1	732,8

Les « Autres produits d'intérêts » comprennent principalement les produits des dépôts en espèces auprès d'institutions financières.

Les « Autres charges d'intérêts » comprennent principalement : les charges d'intérêts liées aux emprunts adossés à des actifs ; les coûts d'intérêts nets sur les instruments financiers, lorsque ces instruments sont intégrés dans la structure de financement d'une transaction pour en éliminer le risque de marché ; les plus-values ou moins-values réalisées sur la conversion des passifs financiers ; et les charges d'intérêts liées aux passifs de location.

La rubrique « Coûts des contrats de location – Dépréciations » comprend les coûts d'amortissement réguliers ainsi que la variation de la provision pour amortissements excessifs comptabilisée par chaque entité à l'issue du processus de réévaluation de la flotte détaillé à la note 5.1 « Réévaluation de la flotte ».

Les prix des véhicules d'occasion ont continué à générer des bénéfices exceptionnellement élevés pour l'activité de vente de voitures d'occasion tout au long de 2022. La réévaluation de flotte du premier semestre laissait prévoir une normalisation du marché des voitures d'occasion en 2023. Toutefois, celle du second semestre laisse maintenant prévoir cette normalisation à partir de 2024.

Cette analyse a conduit à une réduction des coûts d'amortissement de 422,4 millions d'euros, qui représente une comptabilisation partielle des bénéfices futurs estimés sur les voitures d'occasion.

9b Marge des services

Les produits et les charges englobent les différentes composantes des versements échelonnés au titre des contrats de location, telles que l'entretien et les pneumatiques, la rétention du risque de sinistre et les véhicules de remplacement.

(en millions d'euros)

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Revenus des services	2 461,3	2 138,3
Coûts des services vendus	(1 758,1)	(1 488,3)
Marge des services	703,2	650,0

9c Résultat de la vente de véhicules d'occasion

Exercice clos le 31 décembre		
(en millions d'euros)	2022	2021
Produits de la vente de véhicules	3 953,6	3 863,7
Coût de revient des véhicules vendus (1)	(3 205,9)	(3 426,0)
Résultat de la vente de véhicules d'occasion	747,6	437,7

(1) Le coût de revient des véhicules vendus représente la valeur amortie du véhicule et les coûts d'élimination supplémentaires.

Le secteur des voitures d'occasion a profité de la capacité de production limitée des voitures neuves, qui a pâti de la pénurie actuelle des semi-conducteurs et d'autres matières pour l'industrie automobile en raison de la guerre en Ukraine. La demande mondiale ayant augmenté, ces problèmes de chaîne d'approvisionnement ont entraîné des retards dans la livraison de nouvelles voitures, notamment par ALD.

9d Chiffre d'affaires

Le tableau ci-après récapitule les revenus inclus dans les marges analysées aux points 9a, 9b et 9c. Ils sont ventilés entre « Revenus des activités de location » et « Produits de la vente de véhicules » à la fin des contrats de location.

Exercice clos le 31 décembre		
(en millions d'euros)	2022	2021
Revenus des services	2 461,3	2 138,3
Revenus des contrats de location simple	4 757,2	4 439,2
Produits d'intérêts	46,7	38,4
Revenus des contrats de location	4 803,9	4 477,6
SOUS-TOTAL – REVENUS DES ACTIVITES DE LOCATION	7 265,2	6 615,9
Produits de la vente de véhicules	3 953,6	3 863,7
TOTAL DES REVENUS	11 218,8	10 479,6
TOTAL DES REVENUS HORS PRODUITS D'INTERETS	10 299,2	9 629,1

Note 10 : Provisions pour dépréciation de créances

(en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2021
Dépréciation		(125,2)	(104,2)
Reprise de dépréciation (1)		79,1	79,4
Provisions pour dépréciation de créances	4.1.1, 23	(46,1)	(24,8)

(1) La reprise de dépréciation représente les créances douteuses recouvrées au cours de l'année et le mouvement de la provision au titre de l'IFRS 9.

Note 11 : Charges de personnel

Exercice clos le 31 décembre

(en millions d'euros)	2022	2021
Salaires et traitements	(419,6)	(333,6)
Charges sociales	(76,0)	(69,7)
Coûts des prestations définies au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(0,8)	(2,5)
Autres charges de personnel	(22,5)	(27,9)
TOTAL	(518,9)	(433,7)

Les effectifs moyens du Groupe (incluant le personnel temporaire) durant l'exercice s'élevaient à 7 154 (2021 : 6 748). À la clôture, les effectifs du Groupe en équivalent temps plein s'élevaient à 7 529 (2021 : 6 893).

La ventilation des composantes de coût du régime de retraite à prestations définies est présentée à la note 31.

Note 12 : Frais généraux et charges administratives

Les « Frais généraux et charges administratives » comprennent principalement les coûts informatiques, les honoraires professionnels et le *marketing*. ALD continue d'accélérer le programme d'investissement informatique dans le cadre de l'engagement du Groupe à être le choix préféré du marché pour les solutions de mobilité. Un accent particulier a été mis sur les solutions numériques afin d'encore améliorer l'expérience client, notamment les portails Web pour les gestionnaires de flotte et les conducteurs, de même que sur l'investissement dans l'élaboration de nouveaux produits flexibles pour nos clients.

Au 31 décembre 2022, le Groupe enregistré 128 millions d'euros de coûts liés à la préparation de l'acquisition de LeasePlan, dans le poste « Total des charges d'exploitation ».

Note 13 : Dotation aux amortissements

(en millions d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2021
Amortissement des autres immobilisations corporelles	16	(20,2)	(18,2)
Amortissement des immobilisations incorporelles	16	(25,5)	(27,3)
Dépréciation des droits d'utilisation	17	(21,0)	(19,7)
TOTAL		(66,7)	(65,1)

Note 14 : Impôts sur les bénéfices

Exercice clos le 31 décembre

(en millions d'euros)	2022	2021
Impôt exigible	(223,9)	(167,6)
Impôt différé	(220,7)	(71,1)
Impôt sur le résultat	(444,6)	(238,6)

Rapprochement du taux d'imposition effectif

Exercice clos le 31 décembre

(en millions d'euros)	2022	2021
Résultat avant impôt	1 652,5	1 118,7
Taux d'impôt standard en France	25,83 %	28,41 %
Charge d'impôt au taux standard	(426,8)	(317,8)
Impôts calculés en fonction du taux d'impôt sur le résultat applicable dans chaque pays concerné	46,4	65,5
Effets d'impôt :		
• Résultats nets d'impôt des entreprises liées	0,5	(0,6)
• Résultats non imposables	(11,8)	(7,3)
• Charges non déductibles fiscalement	(30,2)	5,0
• Consommation des déficits fiscaux précédemment non comptabilisés	–	–
• Défis fiscaux pour lesquels aucun actif d'impôt différé sur le résultat n'a été comptabilisé	(1,4)	–
• Réévaluation des impôts différés	0,7	19,3
• Ajustement par rapport aux années précédentes	(6,9)	7,7
• Autres (1)	(15,1)	(10,5)

TOTAL	(444,6)	(238,6)
Taux d'imposition effectif sur le résultat	26,91 %	21,33 %

(1) Principalement des taxes régionales visant sur les activités productives.

Le taux d'imposition effectif a souffert de l'augmentation des « Charges non déductibles fiscalement », en raison des facteurs suivants :

- une réduction significative de l'impact positif de la loi de stabilité italienne en 2022 ;
- les ajustements pour hyperinflation sur le bénéfice avant impôts en lire turque associés à l'application de l'indice des prix à la consommation au capital social et aux bénéfices non répartis;
- les divers frais de préparation non déductibles fiscalement liés à l'acquisition future de LeasePlan.

La variation d'une année sur l'autre de la réévaluation de l'impôt différé est principalement attribuable à une diminution du taux d'imposition futur en France en 2021.

L'ajustement relatif aux années antérieures en 2021 concerne principalement le Luxembourg, où un montant supplémentaire de 8,3 millions d'euros correspond à un avantage fiscal qui peut être déduit de l'impôt sur les sociétés dû à hauteur de 13 % de l'investissement supplémentaire réalisé au cours de l'année fiscale dans des actifs admissibles conformément à l'article 152 *bis* de la loi luxembourgeoise relative à l'impôt sur le revenu.

Concernant l'impôt sur le résultat calculé aux taux en vigueur en 2022 dans les pays respectifs, les principaux contributeurs sont le Royaume-Uni, l'Irlande, le Luxembourg, l'Italie, la Turquie, la Hongrie, la République tchèque, et la Finlande où les taux d'imposition effectifs sont inférieurs au taux d'imposition effectif en France (taux d'imposition respectifs de 19 %, 12,5 %, 18,9 %, 24 %, 23 %, 9 %, 19 % et 20 %).

La charge/le crédit d'impôt pour les autres éléments du résultat global se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2021
Impôt différé sur les couvertures de flux de trésorerie	(14,1)	(6,3)
Impôt différé sur les instruments de dette en juste valeur par autres éléments du résultat global	2,2	–
Impôt différé sur les gains/(pertes) actuariels sur les engagements de retraite	(0,4)	(1,3)
Impôt différé imputé aux autres éléments du résultat global	(12,4)	(7,6)

Variation nette des impôts différés

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021

Passifs d'impôts différés nets au 1er janvier	(322,9)	(257,6)
Charges du compte de résultat	(220,7)	(71,1)
Impôts portés directement au débit/(crédit) des capitaux propres	(12,4)	(7,5)
Ajustement pour hyperinflation directement imputé aux capitaux propres (1)	(9,4)	–
Différences de conversion	2,5	13,3
Variations de périmètre	(8,0)	–
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	24,6	–
Autres	0,0	
Passifs d'impôts différés nets au 31 décembre	(546,3)	(322,9)

(1) Première application de la norme IAS 29.

La variation brute des impôts différés nets est présentée ci-après :

Nature des impôts différés

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	
	2022	2021
Amortissements dérogatoires	(777,5)	(604,1)
Provisions	130,9	156,9
Déficits fiscaux	55,7	67,3
Gains de juste valeur	(8,8)	3,6
Engagements de retraite	2,2	3,2
Autres différences temporaires	51,2	50,1
Autres	(0,0)	0,1
Actifs/(Passifs) d'impôts différés nets	(546,3)	(322,9)

Déficits fiscaux

En 2022, les pertes fiscales de 55,7 millions d'euros (2021 : 67,3 millions d'euros) sont majoritairement attribuables à la France (24,6 millions d'euros, contre 28,5 millions d'euros en 2021), au Chili (10 millions d'euros, contre 4,2 millions d'euros en 2021), à la Belgique (8,7 millions d'euros, contre 13,9 millions d'euros en 2021) et à la Norvège (5,7 millions d'euros, contre 16,9 millions d'euros en 2021). Ces entités ont utilisé la stratégie d'amortissement accéléré qui conduit à la comptabilisation des pertes fiscales et au report des passifs fiscaux. Aucune perte fiscale cumulée significative n'a été encourue au cours des deux derniers exercices.

Le profil d'expiration des pertes reportées se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2021
Expiration dans l'année	10,0	–
Expiration dans 1 à 5 ans	1,2	2,1
Expiration à plus de 5 ans	–	
Sans expiration	44,4	65,2
TOTAL	55,7	67,3

La valeur fiscale totale des pertes reportées est présentée avant compensation des passifs d'impôts différés correspondants (qui sont reflétés dans la compensation des actifs et passifs d'impôts différés dans le bilan du Groupe).

Le passif d'impôts différés relatif aux contrats de location simple est repris sur la durée restante des contrats de location simple, qui varie de trois à cinq ans.

Note 15 : Flotte de location

(en millions d'euros)

Flotte de location

Au 1er janvier 2021	
Coût	27 749,3
Amortissements et pertes de valeur	(7 672,3)
Valeur comptable au 1er janvier 2021	20 077,0
Exercice clos le 31 décembre 2021	
Valeur nette comptable à l'ouverture	20 077,0
Acquisitions	8 767,8
Cessions	(3 530,5)
Amortissements	(3 708,5)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	–
Différences de conversion	105,5
Valeur nette comptable à la clôture au 31 décembre 2020	21 711,3
Au 31 décembre 2021	
Coût	29 917,0
Amortissements et pertes de valeur	(8 205,7)
Valeur comptable au 31 décembre 2021	21 711,3
Exercice clos le 31 décembre 2022	
Valeur nette comptable à l'ouverture	21 711,3
Acquisitions	9 554,0
Cessions	(3 916,6)
Acquisition d'une filiale	340,8
Amortissements	(3 573,6)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	(852,3)
Ajustement à l'hyperinflation	121,1
Différences de conversion	(157,4)
Valeur nette comptable à la clôture au 31 décembre 2020	23 227,4
Au 31 décembre 2022	
Coût	31 771,7
Amortissements et pertes de valeur	(8 544,4)
Valeur comptable au 31 décembre 2022	23 227,4

Les loyers minimaux non actualisés à recevoir au titre des contrats de location simple sont les suivants :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2021
Dans l'année	766,1	998,9
Entre 1 et 2 ans	1 768,3	1 673,1
Entre 2 et 3 ans	2 557,0	2 599,0
Entre 3 et 4 ans	2 003,8	1 875,9
Entre 4 et 5 ans	531,1	496,1
À plus de 5 ans	27,2	37,5
TOTAL	7 653,5	7 680,3

Opérations de titrisation adossée à des actifs

Le Groupe a souscrit plusieurs programmes de titrisation adossés aux actifs qui impliquent la vente de créances de loyers futurs et, dans certains cas, de créances liées à la valeur résiduelle générées par diverses filiales ALD, aux entités *ad hoc* qui figurent dans les comptes financiers consolidés du Groupe.

Suite à cette vente, la valeur comptable nette des actifs de location simple titrisés s'élève à 2 173 millions d'euros au 31 décembre 2022 (2 466 millions d'euros au 31 décembre 2021) et la

valeur actuelle des créances de location transférées provenant de ces actifs est de 2 313 millions d'euros (2 517 millions d'euros au 31 décembre 2021). Ces créances locatives ne peuvent être cédées.

Pour plus de détails sur les opérations de titrisation et les actifs transférés, voir la note 30.

Note 16 : Autres immobilisations corporelles et incorporelles

Autres immobilisations corporelles

(en millions d'euros)

	Note	Terrains	Immeubles	Équipements	Total
Au 1er janvier 2021					
Coût		4,5	64,2	90,5	159,2
Montants cumulés des amortissements et dépréciations			(30,8)	(48,0)	(78,8)
Valeur comptable au 1er janvier 2021		4,5	33,5	42,5	80,5
Exercice clos le 31 décembre 2021					
Valeur nette comptable à l'ouverture		4,5	33,5	42,5	80,5
Acquisitions		–	3,2	31,4	34,6
Cessions		–	(0,7)	(11,7)	(12,5)
Amortissements	13	–	(5,9)	(12,2)	(18,2)
Différences de conversion		–	0,2	0,3	0,5
Valeur nette comptable à la clôture au 31 décembre 2021		4,5	30,2	50,3	85,0
Au 31 décembre 2021					
Coût		4,5	66,0	103,3	173,8
Montants cumulés des amortissements et dépréciations			(35,8)	(53,0)	(88,8)
Valeur comptable au 31 décembre 2021		4,5	30,2	50,3	85,0
Valeur nette comptable à l'ouverture		4,5	30,2	50,3	85,0
Acquisitions		–	5,9	34,9	40,9
Cessions		(0,0)	(0,9)	(12,4)	(13,3)
Amortissements	13	–	(5,8)	(14,4)	(20,2)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente		(0,0)	(2,6)	(1,5)	(4,1)
Variations de périmètre		7,0	1,5	0,9	9,4
Différences de conversion		–	(0,0)	(0,6)	(0,7)
Valeur nette comptable à la clôture au 31 décembre 2022		11,4	28,3	57,2	96,9

Au 31 décembre 2022

Coût	11,4	67,9	114,4	193,7
Montants cumulés des amortissements et dépréciations		(39,5)	(57,3)	(96,8)
Valeur comptable au 31 décembre 2022	11,4	28,3	57,2	96,9

Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)

	Note	Logiciels	Autres	Total
Au 1er janvier 2021				
Coût		85,3	93,4	178,8
Montants cumulés des amortissements et dépréciations		(61,2)	(38,8)	(100,0)
Valeur comptable au 31 décembre 2021		24,1	54,7	78,8
Exercice clos le 31 décembre 2021				
Valeur nette comptable à l'ouverture		24,1	54,7	78,8
Acquisitions		9,6	45,4	55,0
Cessions		(0,0)	(18,1)	(18,1)
Amortissements	13	(14,7)	(12,6)	(27,3)
Différences de conversion		0,1	0,3	0,4
Valeur nette comptable à la clôture au 31 décembre 2021		19,1	69,6	88,7
Au 31 décembre 2021				
Coût		90,3	113,3	203,6
Montants cumulés des amortissements et dépréciations		(71,2)	(43,6)	(114,8)
Valeur comptable au 31 décembre 2021		19,1	69,6	88,7
Exercice clos le 31 décembre 2021				
Valeur nette comptable à l'ouverture		19,1	69,6	88,7
Acquisitions		12,9	55,4	68,3
Cessions		(4,2)	(11,8)	(16,0)
Amortissements	13	(10,2)	(15,3)	(25,5)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente		(0,2)	(0,4)	(0,6)

Variations de périmètre	0,4	12,0	12,4
Différences de conversion	0,0	(0,8)	(0,8)
Valeur nette comptable à la clôture au 31 décembre 2022	17,9	108,8	126,6
Au 31 décembre 2022			
Coût	84,6	160,4	245,0
Montants cumulés des amortissements et dépréciations	(66,7)	(51,7)	(118,4)
Valeur comptable au 31 décembre 2022	17,9	108,8	126,6

Note 17 : Droits d'utilisation et dettes de location

(en millions d'euros)	Actifs de droit d'utilisation (véhicules)	Actifs de droit d'utilisation (baux commerciaux)	Dettes de location
Au 1er janvier 2021		128,0	132,7
Acquisitions		20,8	20,8
Cessions		(7,6)	(7,6)
Cumul des amortissements		(24,6)	–
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente		–	–
Transfert des dettes commerciales et autres dettes		–	–
Charge d'intérêts		–	1,6
Paiements		–	(26,9)
Ecarts de conversion		0,7	0,8
Au 31 décembre 2021	–	117,3	121,4
Au 1er janvier 2022		117,3	121,4
Acquisitions	40,9	21,3	63,5
Cessions	(1,0)	(11,6)	(12,6)
Cumul des amortissements	(27,6)	(25,7)	
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	–	(2,8)	(2,8)
Variations de périmètre	17,1	5,2	18,4
Charge d'intérêts	–	–	1,3
Paiements	–	–	(71,1)
Ecarts de conversion		(0,9)	(0,9)
Au 31 décembre 2022	29,4	102,8	117,2

L'analyse des échéances des dettes de location actualisées est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2021
À moins d'un an	42,3	23,9
À plus d'un an	74,9	97,4
TOTAL	117,2	121,4

Note 18 : Écart d'acquisition

(en millions d'euros)

	Fonds commercial
Au 1er janvier 2021	
Coût	576,0
Cumul des pertes de valeur	–
Valeur comptable au 1er janvier 2021	576,0
Exercice clos le 31 décembre 2021	
Valeur nette comptable à la clôture au 31 décembre 2021	576,0
Au 31 décembre 2021	
Coût	576,0
Cumul des pertes de valeur	–
Valeur comptable au 31 décembre 2021	576,0
Exercice clos le 31 décembre 2022	
Valeur nette comptable à l'ouverture	576,0
Dépréciation	(2,7)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	(26,6)
Variations de périmètre	71,9
Valeur nette comptable à la clôture au 31 décembre 2022	618,6
Au 31 décembre 2022	
Coût	621,3
Cumul des pertes de valeur	(2,7)
Valeur comptable au 31 décembre 2022	618,6

Écart d'acquisition par unité génératrice de trésorerie

(en millions d'euros)	Au 1er janvier 2022	Acquisitions	Dépréciation	Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	Au 31 décembre 2022
France	212,0	–	–	–	212,0
Allemagne	35,2	–	–	–	35,2
Allemagne (Fleetpool)	–	53,0	–	–	53,0
Italie	50,2	–	–	–	50,2
Espagne	109,1	18,9	–	–	128,0
Royaume-Uni	22,6	–	–	–	22,6
Benelux	56,9	–	–	–	56,9
Irlande	24,1	–	–	(24,1)	–
Pays méditerranéens	2,5	–	–	(2,5)	–
Pays nordiques	18,3	–	–	–	18,3
Pays d'Europe du Sud-Est	9,5	–	–	–	9,5
Europe du Nord	4,1	–	(2,7)	–	1,4
Europe centrale	31,5	–	–	–	31,5
TOTAL	576,0	71,9	(2,7)	(26,6)	618,6

Chaque année, ALD réalise un test de dépréciation pour chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté.

Une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat si la valeur comptable de l'UGT, comprenant l'écart d'acquisition qui lui a été affecté, est supérieure à sa valeur recouvrable. Cette dépréciation est ensuite affectée en priorité pour réduire la valeur comptable de l'écart d'acquisition.

Le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est calculé selon la méthode la plus appropriée, généralement l'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie ont été projetés sur les résultats financiers réels et sur les plans d'activité à cinq ans, et la Direction a évalué et approuvé le caractère raisonnable des hypothèses retenues en examinant l'origine des différences entre les projections de flux de trésorerie passées et les flux de trésorerie réels.

Un taux d'actualisation a été appliqué, calculé à partir d'un taux d'intérêt sans risque et d'une prime de risque du marché multipliée par un coefficient bêta spécifique au marché.

En 2022, le Groupe a comptabilisé une dépréciation du *goodwill* pour le pôle Nord-Est européen, qui se rapporte à la filiale russe classée comme groupe à céder destiné à la vente. La dépréciation résulte du fait que la valeur comptable nette du groupe à céder était supérieure à sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Pour plus de détails, voir note 8 « Actifs destinés à la vente ». Aucune autre dépréciation de *goodwill* n'a été constatée au cours de la période considérée.

Le Groupe a soumis les projections de flux de trésorerie à un scénario de stress supplémentaire. Le scénario présente les tensions suivantes :

- 10 % de réduction de la croissance attendue de la flotte sur la période 2023-2027 ;
- 10 % de réduction du produit de la vente de véhicules d'occasion en 2023 et 2024.

Historiquement, la plus forte réduction du produit des ventes du Groupe par véhicule a été enregistrée pendant la crise financière de 2009 (un peu plus de 7 % par rapport aux niveaux d'avant la crise).

Sur la base des hypothèses retenues par le Groupe, même avec ces scénarios particulièrement défavorables, aucune dépréciation de l'écart d'acquisition n'a été identifiée en 2022. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en 2021.

Les principales hypothèses utilisées pour les calculs de la valeur d'utilité en 2022 et 2021 sont les suivantes :

Hypothèses en 2022 et 2021

	Coefficient d'actualisation 2022	Coefficient d'actualisation 2021	Taux à l'infini (2022 et 2021)
France	10,0%	9,4%	2,0%
Allemagne	10,0%	9,4%	2,0%
Italie	12,1%	9,4%	2,0%
Espagne	10,6%	9,4%	2,0%
Royaume-Uni	10,0%	9,4%	2,0%
Fleetpool(1)	10,0%		2,0%
Benelux	10,0%	9,4%	2,0%
Pays nordiques	13,6%	9,4%	2,0%
Pays d'Europe du Sud-Est	21,8%	17,3%	2,0%
Europe du Nord	10,0%	9,4%	2,0%
Europe centrale	19,2%	9,6%	2,0%

(1) Nouvellement consolidée en 2022

Questions climatiques – Le Groupe surveille constamment les dernières législations gouvernementales visant les questions climatiques. À l'heure actuelle, aucune législation ayant des répercussions sur le Groupe n'a été adoptée. Le Groupe ajustera les hypothèses clés utilisées dans les calculs de la valeur d'utilité, ainsi que la sensibilité aux changements d'hypothèses si un changement s'avère nécessaire.

Note 19 : Titres mis en équivalence

Exercice clos le 31 décembre

(en millions d'euros)

	2022	2021
Solde au 1er janvier	7,9	10,2
Quote-part des résultats	1,7	(2,6)
Différences de conversion	(0,4)	0,3
Variations de périmètre	(1,2)	–
Solde au 31 décembre	7,9	7,9

Le 1er octobre 2022, ALD a signé un accord visant l'acquisition des actions restantes de Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co. KG, de sorte qu'elle est devenue une filiale à 100 % et a été sous-consolidée dans les états financiers de la filiale allemande du Groupe au 31 décembre 2022. Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co. était auparavant une entreprise associée à 35 % d'ALD, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Nom	Pays d'origine	Bilan actifs	Passifs (1)	Chiffre d'affaires	Bénéfice/ (Perte)	Quote-part détenue
Au 1er janvier 2021						
ALD Automotive SA Maroc	MAROC	53,2	44,3	22,3	1,9	35%
Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co. KG	ALLEMAGNE	1,2	0,0	–	–	35%
TOTAL		54,4	44,3	22,3	1,9	
Au 31 décembre 2021						
ALD Automotive SA Maroc	MAROC	52,2	45,5	19,1	(1,9)	35%
Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co. KG	ALLEMAGNE	1,2	0,0	–	–	35%
TOTAL		53,4	45,5	19,1	(1,9)	
Au 31 décembre 2022						
ALD Automotive SA Maroc	MAROC	49,3	41,4	18,2	1,7	35%
TOTAL		49,3	41,4	18,2	1,7	

(1) Hors capitaux propres nets.

Note 20 : Instruments financiers dérivés

Des instruments dérivés sont utilisés dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de marché, principalement associé aux fluctuations des taux d'intérêt et du change, respectivement couvertes par des *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Par principe, les produits dérivés ne sont pas utilisés à des fins spéculatives. Les instruments dérivés sont régulièrement évalués à la juste valeur et sont inclus dans le poste « Instruments financiers dérivés » du bilan consolidé.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2022		Exercice clos le 31 décembre 2021	
	Bilan actifs	Passifs	Bilan actifs	Passifs
<i>Swaps</i> de taux d'intérêt – Couverture de flux de trésorerie	61,6	0,0	3,9	0,1
<i>Swaps</i> de change	20,8	44,5	23,5	4,9
<i>Swaps</i> de taux d'intérêt (hors comptabilité de couverture)	46,6	44,5	11,2	6,1
TOTAL	128,9	89,0	38,6	11,2
Déduction de la partie non courante :				
<i>Swaps</i> de taux d'intérêt – Couverture de flux de trésorerie	61,6	0,0	3,9	0,1
<i>Swaps</i> de change	13,1	34,3	12,4	4,7
<i>Swaps</i> de taux d'intérêt (hors comptabilité de couverture)	44,3	43,8	4,8	5,5
Total de la partie non courante	118,9	78,1	21,1	10,3
PARTIE NON COURANTE	10,0	10,9	17,5	0,8

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Swaps de change

Les *swaps* de change sont utilisés comme des instruments de couverture pour la dette financière.

Le montant notionnel du principal des *swaps* de change au 31 décembre 2022 était de 491,0 millions d'euros (2021 : 361,7 millions d'euros).

Des transactions couvertes hautement probables libellées en devises devraient se réaliser à différentes dates au cours des 12 prochains mois. Les gains et pertes comptabilisés dans la réserve de couverture dans les capitaux propres au titre des contrats d'échange à terme au 31 décembre 2022 sont comptabilisés au compte de résultat de la ou des périodes durant lesquelles la transaction prévue couverte affecte le compte de résultat. Ceci se produit généralement dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Swaps de taux d'intérêt – Couverture de flux de trésorerie

Des *swaps* de taux d'intérêt sont conclus afin de couvrir les flux de trésorerie ou la juste valeur des principaux emprunts.

Les montants notionnels en principal des contrats de *swap* de taux d'intérêt en cours classés comme couvertures de flux de trésorerie au 31 décembre 2022 étaient de 1 634 millions d'euros (2021 : 1 962 millions d'euros).

Au 31 décembre 2022, les principaux taux flottants utilisés sont l'EURIBOR et le SONIA (UK). Les gains et pertes comptabilisés dans la réserve de couverture dans les capitaux propres au titre des *swaps* de taux d'intérêt au 31 décembre 2022 seront repris systématiquement dans les charges d'intérêts du compte de résultat jusqu'au remboursement de la dette financière.

Note 21 : Autres actifs financiers non courants et courants

Exercice clos le 31 décembre

(en millions d'euros)

	2022	2021
Investissements à long terme (10 ans)	200,5	279,9
Autres actifs financiers courants	331,6	380,7
Autres	5,6	122,6
TOTAL	537,7	783,2

Les investissements à long terme correspondent à des ressources constituées dans le cadre de la politique du Groupe et de son actionnaire principal, Société Générale, afin de contrôler le risque de taux d'intérêt du Groupe et d'adosser les actifs et passifs en fonction de leurs échéances. Les capitaux propres disponibles sont considérés comme une ressource à long terme qui doit être adossée à des actifs à long terme (voir la gestion du risque de taux d'intérêt à la section « Gestion des risques financiers » plus haut). Les capitaux propres sont réinvestis dans des dépôts à long terme amortissables auprès de Société Générale afin de rester dans les limites de sensibilité aux taux d'intérêt fixées pour chaque entité (variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures, excédent ou déficit, pour une augmentation parallèle de 1 % de la courbe des taux). Ces dépôts ont une échéance d'environ 4 ans et ne seront pas reconduits.

En 2021, les filiales Bansabadell Renting et Fleetpool ont été reprises en tant qu'investissements sous la rubrique « Autres » en raison du calendrier de ces acquisitions. Ces filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022. Cf. note 7 pour plus de détails.

Note 22 : Stocks

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2022	2021
Stocks – valeur brute	407,3	304,9
Provisions pour dépréciation	(11,9)	(8,5)
Stocks nets	395,3	296,4

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre leur coût et leur valeur de réalisation nette.

Note 23 : Créances clients et créances sur les institutions financières

Cet élément inclut les créances au titre des contrats de location et les créances clients, après déduction des provisions pour risques débiteurs, le cas échéant.

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2022	2021
Créances au titre des contrats de location-financement	727,2	790,3
Provision pour dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement	(11,6)	(13,0)
Dont		
• Provision pour créances douteuses	(6,0)	(8,0)
• Provision pour créances saines	(4,3)	(4,0)
• Provision pour créances saines (valeur prospective)	(1,3)	(1,0)
Créances sur établissements de crédit et parties liées (1)	1 256,8	240,7
Créances sur les clients	1 379,8	1 012,0
Provision pour dépréciation des créances sur les clients	(174,6)	(171,8)
Dont		
• Provision pour créances douteuses	(151,7)	(152,0)
• Provision pour créances saines	(13,4)	(11,6)
• Provision pour créances saines (valeur prospective)	(9,5)	(8,2)
Provision pour litiges avec les clients	(19,6)	(30,6)
TOTAL DES CREANCES	3 157,9	1 827,6

(1) Principalement à l'égard de Société Générale – aucune provision pour dépréciation n'a été calculée sur ces créances en raison de leur nature intra-groupe. L'augmentation de ces créances correspond aux liquidités générées par l'émission de droits de souscription, qui ont été placées sur un compte de dépôt à court terme chez Société Générale.

La juste valeur des créances est égale à leur valeur comptable.

Pertes de crédit attendues

Le tableau ci-dessous présente une analyse des créances situées dans et hors du périmètre de la méthode simplifiée de l'IFRS 9 pour les clients sains.

ALD considère certains types de créances spécifiques comme hors champ. Ces créances présentent historiquement un risque de crédit nul ou quasi nul, et comprennent les créances sur les ventes de voitures d'occasion et les assurances, dont l'examen sous l'angle des pertes de crédit indique des risques de nature différente par rapport aux principales créances de location du Groupe.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Dans le périmètre	Hors du périmètre	Total	Dans le périmètre	Hors du périmètre	Total
Créances au titre des contrats de location-financement	714,3 (1)	12,8 (2)	727,2	771,9 (1)	18,5 (2)	790,3
Provision pour dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement	(4,3)	(6,0)	(10,3)	(4,0)	(8,0)	(12,0)
Provision pour dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement – valeur prospective	(1,3)		(1,3)	(1,0)		(1,0)
Créances sur les établissements de crédit		1 256,8	1 256,8		240,7	240,7
Créances sur les clients	651,5	728,3 (2)	1 379,8	598,9	413,2 (2)	1 012,0
Provision pour dépréciation des créances sur les clients	(13,4)	(151,7)	(165,2)	(11,6)	(152,1)	(163,6)
Provision pour dépréciation des créances sur les clients – valeur prospective	(9,5)	–	(9,5)	(8,2)	–	(8,2)
Provision pour litiges avec les clients		(19,6)	(19,6)		(30,6)	(30,6)
TOTAL DES CREANCES	1 337,4	1 820,5	3 157,9	1 346,0	481,6	1 827,6

(1) Y compris le capital restant.

(2) Ces montants représentent des créances douteuses et des créances non-location.

Sur la base des créances relevant du périmètre, la provision pour pertes au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 a été déterminée comme suit, tant pour les créances clients que pour les créances liées aux contrats de location-financement :

Tableau des provisions au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Non échus	0 à 30 jours d'arriérés	31 à 60 jours d'arriérés	61 à 90 jours d'arriérés	Plus de 90 jours d'arriérés	Total
Taux de perte	1 %	4 %	8 %	16 %	22 %	
Montant brut des créances dans le périmètre IFRS 9	1 187,7	120,3	30,6	5,6	21,6	1 365,8
Provision pour pertes	(16,2)	(4,4)	(2,3)	(0,9)	(4,7)	(28,5)
Montant net des créances dans le périmètre IFRS 9	1 171,6	115,9	28,3	4,7	16,9	1 337,4

Tableau des provisions au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Non échus	0 à 30 jours d'arriérés	31 à 60 jours d'arriérés	61 à 90 jours d'arriérés	Plus de 90 jours d'arriérés	Total
Taux de perte	1 %	3 %	8 %	12 %	14 %	
Montant brut des créances dans le périmètre IFRS 9	1 194,0	106,1	29,5	8,1	33,0	1 370,7
Provision pour pertes	(13,3)	(3,5)	(2,3)	(1,0)	(4,6)	(24,7)
Montant net des créances dans le périmètre IFRS 9	1 180,7	102,7	27,2	7,1	28,4	1 346,0

Échéancier des créances de location-financement saines

Les montants figurant dans le tableau ci-dessous comprennent les prêts et créances sur les contrats de location-financement du portefeuille bâlois qui ne sont pas échus et qui sont échus mais non dépréciés individuellement.

Exercice clos le 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Prêts et créances clients					
	Banques	Grandes entreprises	Petites et moyennes entreprises	Crédits aux particuliers	Très petites entreprises	Total
Montant non échu	7,1	385,0	30,9	55,4	170,8	649,2
Montants échus de 1 à 30 jours	0,3	16,2	13,0	0,1	5,0	34,7
Montants échus de 31 à 60 jours	0,0	1,3	1,8	0,0	1,5	4,6
Montants échus de 61 à 90 jours	0,1	0,8	2,1	0,0	0,5	3,5
Montants échus de 91 à 180 jours	0,3	6,6	1,1	0,1	3,4	11,4
Montants échus de 181 jours à 1 an	0,1	0,3	0,5	0,0	2,1	3,0
Montants échus à plus de 1 an	0,2	5,0	0,7	0,0	2,0	7,9
TOTAL	8,1	415,1	50,1	55,8	185,3	714,3

Exercice clos le 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Prêts et créances clients					
	Banques	Grandes entreprises	Petites et moyennes entreprises	Crédits aux particuliers	Très petites entreprises	Total
Montant non échu	9,0	371,1	65,4	82,2	192,4	720,1
Montants échus de 1 à 30 jours	0,3	5,1	10,8	0,2	5,1	21,5

Montants échus de 31 à 60 jours	0,0	5,3	2,4	0,0	1,6	9,3
Montants échus de 61 à 90 jours	–	0,1	0,5	0,0	0,8	1,5
Montants échus de 91 à 180 jours	0,5	7,3	0,1	0,2	2,8	10,9
Montants échus de 181 jours à 1 an	0,0	4,5	0,5	0,0	2,3	7,3
Montants échus à plus de 1 an		0,3	0,2	0,0	0,7	1,2
TOTAL	9,7	393,8	79,9	82,8	205,7	771,9

La baisse des montants non échus est liée à la diminution de la flotte.

La note 4.1 « Facteurs de risques financiers » dans l'évaluation du risque de crédit contient une description complète de la politique de dépréciation.

Les variations des dépréciations des créances location sont détaillées ci-après :

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre	
		2022	2021
Solde au 1er janvier		(171,8)	(178,1)
Provisions pour dépréciation nette	10	(46,1)	(24,8)
Créances comptabilisées en pertes		49,3	33,1
Variation de la provision pour les contrats de location-financement		(1,4)	(1,2)
Transfert des groupes à céder aux actifs destinés à la vente		5,6	–
Variations de périmètre		(10,6)	–
Autres et différences de conversion en devise		0,3	(0,7)
Solde au 31 décembre		(174,6)	(171,8)

L'antériorité des créances est présentée ci-après :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
Créances clients non échues	968,0	670,2
Créances échues depuis moins de 90 jours	226,4	144,1
Créances échues depuis plus de 90 jours et moins de 180 jours	27,6	23,9
Créances échues depuis plus de 180 jours	157,8	173,8
TOTAL	1 379,8	1 012,0

L'amélioration des arriérés pour les échéances à plus de 180 jours en 2022 est due à la plus grande attention accordée aux procédures de recouvrement, à l'externalisation du recouvrement et aux paiements par débit direct mis en œuvre par les entités du Groupe.

Note 24 : Autres créances et charges constatées d'avance

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
TVA et autres taxes	388,1	276,8
Taxes sur les véhicules à moteur et primes d'assurance constatées d'avance	117,4	95,4
Indemnités de sinistres	10,1	8,2
Charges constatées d'avance	424,4	346,6
Autres	414,8	307,6
Autres créances et charges constatées d'avance	1 354,7	1 034,6

La plupart des autres créances et charges constatées d'avance ont une échéance inférieure à un an.

Le solde des autres créances comprend 249,8 millions d'euros (2021 : 193,3 millions d'euros) relatifs aux rabais à recevoir des concessionnaires et des fabricants.

Note 25 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2022	2021
Disponibilités	195,9	112,2
Dépôts bancaires à court terme	57,3	40,5
Liquidités en banque et dépôts bancaires à court terme attribuables aux groupes à céder destinés à la vente	92,8	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie hors découverts bancaires	346,0	152,7
Découverts bancaires	(129,5)	(228,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires	216,4	(75,7)

Comme ALD gère son propre programme de réassurance, le solde de trésorerie comprend les fonds nécessaires à cette activité.

Note 26 : Actifs et passifs financiers par catégorie

Les catégories d'actifs et de passifs financiers de la Société sont analysées ci-après :

Le tableau ci-dessous résume les actifs et passifs financiers du Groupe. Les dérivés et les obligations d'entreprise sont évalués à la juste valeur ; les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti au 31 décembre 2022. Pour tous les autres actifs et passifs financiers, la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Actifs financiers

Au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Juste valeur			Total
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Instrument financiers dérivés faisant partie d'une couverture	82,3		82,3	82,3
Instrument financiers dérivés ne faisant pas partie d'une couverture	46,6		46,6	46,6
Autres actifs financiers courants	237,8	237,8		237,8
Actifs financiers non évalués à la juste valeur				
Créances clients et créances sur les institutions financières	3 157,9		3 157,9	3 157,9
Participations dans des entreprises liées	7,9			7,9
Autres actifs financiers non courants et courants	299,9			299,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	253,1			253,1
TOTAL	4 085,5	237,8	3 286,8	3 524,6

Au 31 décembre 2021 (en millions d'euros)	Juste valeur			
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Instrument financiers dérivés faisant partie d'une couverture	27,4		27,4	27,4
Instrument financiers dérivés ne faisant pas partie d'une couverture	11,2		11,2	11,2
Autres actifs financiers courants	260,3	260,3		260,3

Actifs financiers non évalués à la juste valeur

Créances clients et créances sur les institutions financières	1 827,6		1 827,6	1 827,6
Participations dans des entreprises liées	7,9			
Autres actifs financiers non courants et courants	522,9			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	152,7			
TOTAL	2 810,0	260,3	1 866,2	2 126,6

Passifs financiers

Au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Juste valeur			
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Total
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
Instruments financiers dérivés faisant partie d'une couverture	44,5		44,5	44,5
Instruments financiers dérivés ne faisant pas partie d'une couverture	44,5		44,5	44,5
Passifs financiers non évalués à la juste valeur				
Emprunts bancaires	14 571,1		14 571,1	14 571,1
Émissions obligataires	5 303,4	3 460,9	1 727,1	5 188,0
Dettes fournisseurs	1 105,9		1 105,9	1 105,9
TOTAL	21 069,5	3 460,9	17 493,2	20 954,1

Au 31 décembre 2021 (en millions d'euros)	Juste valeur			
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Total
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
Instruments financiers dérivés faisant partie d'une couverture	5,0		5,0	5,0
Instruments financiers dérivés ne faisant pas partie d'une couverture	6,1		6,1	6,1
Passifs financiers non évalués à la juste valeur				

Emprunts bancaires	13 848,6		13 848,6	13 848,6
Émissions obligataires	4 668,7	2 720,0	1 963,6	4 683,6
Dettes fournisseurs	828,7		828,7	828,7
TOTAL	19 357,2	2 720,0	16 652,1	19 372,1

Évaluations de juste valeur comptabilisées

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pour les évaluations récurrentes de juste valeur au cours de l'exercice.

Note 27 : Évolution des dettes liées à l'activité de financement

Les variations des engagements résultant des activités de financement sont présentées au tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	Solde au 1er janvier 2022	Flux de trésorerie de financement	Ajustement de change	Variations de périmètre	Autres mouvements hors liquidités	Solde au 31 décembre 2022
Découvert	228,4	(97,3)	(1,6)	–	–	129,5
Emprunts auprès d'institutions financières hors découverts	13 620,2	652,6	(65,1)	291,9	(58,0)	14 441,6
Obligations et titres émis	4 668,7	639,4	(25,9)	–	21,2	5 303,4
Dettes de location	121,4	(71,1)	(0,9)	19,7	48,1	117,2

(en millions d'euros)	Solde au 1er janvier 2021	Flux de trésorerie de financement	Ajustement de change	Variations de périmètre	Autres mouvements hors liquidités	Solde au 31 décembre 2021
Découvert	315,7	(90,8)	3,5	–	–	228,4
Emprunts auprès d'institutions financières hors découverts	12 418,4	1 102,1	101,8	–	(2,1)	13 620,2
Obligations et titres émis	4 911,6	(275,0)	32,2	–	(0,1)	4 668,7
Dettes de location	132,7	(26,9)	0,8	–	14,8	121,4

Note 28 : Capitaux propres

Capital social et primes d'émission

Le 16 décembre 2022, ALD a mené à bien son augmentation de capital visant à financer la composante en numéraire du prix de l'acquisition de LeasePlan. Pour plus d'informations, voir note 2.6 « Augmentation de capital ».

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élevait à 848,6 millions d'euros (2021 : 606,2 millions d'euros), réparti en 565 745 096 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,5 euro chacune.

Au 31 décembre 2022, la prime d'émission s'élevait à 1 328 millions d'euros (2021 : 367 millions d'euros).

Toutes les actions émises par ALD SA ont été entièrement libérées. Cf. note 35 pour plus de détails.

Les détenteurs d'actions ont le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés lors de l'Assemblée générale, et chaque action est assortie d'un droit de vote lors des Assemblées générales de la Société.

Autres capitaux propres – Actions propres

Après l'Assemblée générale combinée qui s'est tenue en 2020, 2019 et 2018, ALD SA a été autorisée à acquérir ses propres actions aux fins d'attribuer, de couvrir et de rembourser tous les plans d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale et de toute autre forme d'allocation au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de la législation applicable et des dispositions réglementaires, en particulier en termes de partage des avantages de l'expansion de la Société, l'attribution gratuite d'actions, tous les plans d'actionnariat salarié, et d'exécuter toutes les opérations de couverture relatives auxdits plans d'actionnariat salarié.

	Nombre d'actions	Millions d'euros
Solde d'ouverture au 1er janvier 2021	1 062 905	(12,9)
Acquisition d'actions propres pour les plans d'actionnariat destinés aux salariés	214 044	(2,9)
Émission relative au plan d'actionnariat des salariés	(261 610)	2,9
Contrats de liquidité	(14 310)	(0,3)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2021	1 001 029	(13,2)
Solde d'ouverture 1er janvier 2022	1 001 029	(13,2)
Acquisition d'actions propres pour les plans d'actionnariat destinés aux salariés	400 705	(5,4)
Émission relative au plan d'actionnariat des salariés	(240 996)	2,4
Contrats de liquidité	13 164	(0,0)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2022	1 173 902	(16,1)

Bénéfices non distribués et autres réserves

Les mouvements dans les bénéfices non distribués et autres réserves sont présentés dans le tableau de variation des capitaux propres.

Note 29 : Paiements fondés sur des actions

En 2022, trois nouveaux plans de paiements fondés sur des actions, réglés en instruments de capitaux propres, ont été approuvés par le Conseil d'administration d'ALD. Ces plans ont été conçus en vue de proposer un intéressement à long terme à certains salariés du Groupe afin de fournir aux actionnaires des rendements à long terme. En vertu du plan, les participants se voient attribuer des actions gratuites dans la société mère ALD SA, qui ne pourront être acquises que si certaines conditions de performance et de service sont remplies. La participation au plan est à la discrétion du Conseil d'administration et aucun individu ne dispose d'un droit contractuel de participer au plan ou de tirer un quelconque avantage garanti. Les actions sont attribuées dans le cadre des plans au titre des attributions gratuites et ne donnent droit à aucun dividende ou droit de vote. Avant l'approbation des plans, ALD SA ne détenait aucune action susceptible d'être distribuée à ses propres salariés, par conséquent ALD SA peut soit émettre des nouvelles actions soit acquérir ses propres actions sur le marché entre la date d'attribution et la date d'acquisition afin d'éteindre l'obligation à l'égard de ses salariés.

SYNTHESE DES PLANS D'INTERESSEMENT A LONG TERME 2022 APPROUVES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ALD

	Plan 9	Plan 10.A	Plan 10.B
Date du Conseil d'administration	29 mars 2022	29 mars 2022	29 mars 2022
Attribution gratuite d'actions	409 602	12 720	12 723
Date d'acquisition des actions	31 mars 2025	31 mars 2025	31 mars 2026
Date de fin de période de conservation	Pas de période de conservation	30 septembre 2025	30 septembre 2026
Juste valeur (en euros)	9,5	9,5	9,5
Nombre de salariés bénéficiant du plan	374	6	6

SYNTHESE DES PLANS D'INTERESSEMENT A LONG TERME 2021 APPROUVES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ALD

	Plan 7	Plan 8.A	Plan 8.B
Date du Conseil d'administration	26 mars 2021	26 mars 2021	26 mars 2021
Attribution gratuite d'actions	264 223	9 913	9 914
Date d'acquisition des actions	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2024
Date de fin de période de conservation	Pas de période de conservation	30 septembre 2023	30 septembre 2024
Juste valeur (en euros)	10,72	11,44	10,72
Nombre de salariés bénéficiant du plan	280	5	5

SYNTHESE DES PLANS D'INTERESSEMENT A LONG TERME 2020 APPROUVES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ALD

	Plan 5	Plan 6.A	Plan 6.B
Date du Conseil d'administration	27 mars 2020	27 mars 2020	27 mars 2020
Attribution gratuite d'actions	353 281	17 316	17 319
Date d'acquisition des actions	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023
Date de fin de période de conservation	Pas de période de conservation	30 septembre 2022	30 septembre 2023
Juste valeur (en euros)	7,25	7,75	7,25
Nombre de salariés bénéficiant du plan	264	5	5

SYNTHESE DES PLANS D'INTERESSEMENT A LONG TERME 2019 APPROUVES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ALD

	Plan 3	Plan 4.A	Plan 4.B
--	--------	----------	----------

Date du Conseil d'administration	28 mars 2019	28 mars 2019	28 mars 2019
Attribution gratuite d'actions	235 475	16 614	16 617
Date d'acquisition des actions	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022
Date de fin de période de conservation	Pas de période de conservation	30 septembre 2021	30 septembre 2022
Juste valeur (en euros)	10,16	10,16	10,16
Nombre de salariés bénéficiant du plan	229	6	6

Les conditions d'acquisition reposent sur la rentabilité d'ALD, telle qu'évaluée par le bénéfice net moyen du Groupe au cours des 4, 3 ou 2 années de la période d'acquisition. Le Bénéfice net du groupe ALD correspond au Bénéfice net du groupe ALD publié.

Au 31 décembre 2022, 600 salariés (524 salariés au 31 décembre 2021) ont bénéficié des plans d'intéressement à long terme.

Le tableau qui suit présente les actions attribuées et en circulation au début et à la fin de la période de reporting.

	Nombre d'actions
Au 1er janvier 2021	871 563
Attribuées au cours de l'exercice	284 050
Acquises au cours de l'exercice	(261 610)
Annulées au cours de l'exercice	(27 030)
Au 31 décembre 2021	866 973
Au 1er janvier 2022	866 973
Attribuées au cours de l'exercice	435 045
Acquises au cours de l'exercice	(240 996)
Annulées au cours de l'exercice	(32 255)
Au 31 décembre 2022	1 028 767

Concernant les paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres, la juste valeur de ces instruments, évaluée à la date d'attribution, est répartie sur la période d'acquisition et inscrite dans les capitaux propres en « Bénéfices non distribués et autres réserves ». Le nombre de ces instruments est revu à chaque date de comptabilisation afin de tenir compte des conditions d'acquisition et d'ajuster le coût global du plan tel que déterminé initialement. Les charges comptabilisées dans la rubrique « Charges de personnel » depuis le début du plan sont ensuite ajustées en conséquence.

CHARGES INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CHARGES NETTES LIEES AUX PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES D'ALD	(2,9)	(2,6)

Note 30 : Emprunts auprès d'institutions financières, obligations et titres émis

		Au 31 décembre	
(en millions d'euros)		2022	2021
Emprunts bancaires		10 613,1	9 407,1
Emprunts non courants auprès d'institutions financières		10 613,1	9 407,1
Découverts bancaires		129,5	228,4
Emprunts bancaires		3 828,5	4 213,1
Emprunts courants auprès d'institutions financières		3 958,0	4 441,5
TOTAL DES EMPRUNTS AUPRES D'INSTITUTIONS FINANCIERES		14 571,1	13 848,6
Obligations et titres issus des opérations de titrisation		1 123,4	1 628,8
Obligations et titres issus du programme d'obligations à moyen terme libellées en euros		2 450,0	1 600,0
Autres obligations émises non courantes		–	–
Obligations et titres émis non courants		3 573,4	3 228,8
Obligations et titres issus des opérations de titrisation		603,7	334,8
Obligations et titres issus du programme d'obligations à moyen terme libellées en euros		1 126,3	1 105,1
Autres obligations émises courantes		–	–
Obligations et titres émis courants		1 729,9	1 439,9
TOTAL DES OBLIGATIONS ET TITRES EMIS		5 303,4	4 668,7
TOTAL DES EMPRUNTS AUPRES D'INSTITUTIONS FINANCIERES ET DES OBLIGATIONS		19 874,5	18 517,3

Il n'y a pas d'éléments non monétaires provenant des sources d'emprunts en cours.

ÉCHEANCES DES EMPRUNTS ET DES OBLIGATIONS

		Au 31 décembre	
(en millions d'euros)		2022	2021
Moins de 1 an		5 688,0	5 881,4
1 à 5 ans		13 985,5	12 581,1
Plus de 5 ans		201,0	54,8
TOTAL DES EMPRUNTS ET OBLIGATIONS		19 874,5	18 517,3

DEISES

Les valeurs comptables des emprunts du Groupe et les devises dans lesquelles ils sont libellés sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
Euro	14 689,2	13 684,7
Livre sterling	2 619,7	2 543,3
Couronne danoise	455,8	376,9
Couronne suédoise	349,7	388,5
Autres devises	1 760,0	1 523,9
TOTAL DES EMPRUNTS ET OBLIGATIONS	19 874,5	18 517,3

Financement externe

Les banques et prestataires externes locaux fournissent 31,0 % du financement total, soit 6 164 millions d'euros (6 220 millions d'euros si l'on inclut les prêts accordés aux entités des groupes d'actifs destinés à être cédés détenus en vue de la vente) au 31 décembre 2022 (29,1 % et 5 392 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Un montant de 860 millions d'euros, soit 4,3 % du financement total (917 millions d'euros, y compris les prêts accordés aux entités des groupes d'actifs destinés à être cédés détenus en vue de la vente), est fourni par des banques externes. Le financement résiduel (5 303 millions d'euros) a été levé grâce à des titrisations adossées à des actifs, ainsi qu'à des obligations non garanties.

Ce montant comprend un prêt de 250 millions d'euros accordé par la Banque européenne d'investissement en septembre 2019. Ce prêt permettra au Groupe de développer sa gamme de véhicules hybrides et électriques dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Belgique et aux Pays-Bas.

Programme de titrisation adossée à des actifs

En juin 2015, une opération de titrisation privée a été lancée en Belgique pour un montant de 300 millions d'euros. Elle a été reconduite et augmentée de 60 millions d'euros en juin 2018. En juin 2020, cette opération à 360 millions d'euros a été reconduite pour deux années supplémentaires. En juin 2022, le programme a été reconduit pour trois années supplémentaires et a été augmenté de 40 millions d'euros.

L'opération de titrisation privée mise en place en décembre 2013 aux Pays-Bas a été renouvelée pour 236 millions d'euros en décembre 2020 et reconduite sur 6 mois supplémentaires. En juin 2021, cette opération a été reconduite et augmentée de 164 millions d'euros (pour atteindre le montant en cours de 400 millions d'euros) pour deux années supplémentaires.

Une opération de titrisation privée a été lancée au Royaume-Uni en décembre 2018, pour un montant de 414 millions de livres sterling, avec une période de renouvellement de 1 an. Elle a été reconduite en décembre 2019 pour deux années supplémentaires, puis en décembre 2021 pour une période de 14 mois.

Une opération de titrisation publique a été lancée en Allemagne en octobre 2020, pour un montant de 350 millions d'euros, avec une période de renouvellement de 1 an. L'opération est entrée en phase d'amortissement en novembre 2021.

Une opération de titrisation publique a été lancée en France en octobre 2021, son montant est de 400 millions d'euros et la période de renouvellement est de 1 an.

Les titres de créances suivants sont actuellement émis :

Programme et entité <i>ad hoc</i>	Émetteur	Pays	Devise	Montant (1)
ALD Funding Limited	ALD	Royaume-Uni	GBP	414 millions
Axus Finance NL B	ALD	Pays-Bas	EUR	400 millions
Axus Finance SPRL	ALD	Belgique	EUR	400 millions
Red & Black Auto Lease Germany SA, compartiment 3	ALD	Allemagne	EUR	108,3 millions
FCT Red & Black Auto Lease France 1	ALD	France	EUR	351,3 millions

(1) Opérations en cours au 31 décembre 2022.

Le profil d'échéance des programmes de titrisation adossée à des actifs est présenté ci-après :

(en millions d'euros)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Moins de 1 an	603,7	334,8
1 à 5 ans	1 079,2	1 628,8
Plus de 5 ans	44,2	–
TOTAL DU PROGRAMME DE TITRISATION	1 727,1	1 963,6

Les programmes de titrisation impliquent la vente de créances de loyers futurs et, dans certains cas, de créances liées à la valeur résiduelle générées par diverses filiales d'ALD, aux entités *ad hoc* qui figurent dans les comptes financiers consolidés du Groupe. ALD conserve la quasi-totalité des risques et des avantages des créances locatives, car dans tous les programmes de titrisation adossée à des actifs, ALD a souscrit des titres de premier rang et supportera donc toutes les pertes réalisées. Par conséquent, ALD continue de comptabiliser les actifs locatifs transférés dans leur intégralité.

(en millions d'euros)	Créances clients (contrats de location simple et de location-financement)	Collatéral espèces déposé	Total
Au 31 décembre 2022			
Valeur comptable des actifs transférés	2 182,6	23,3	2 205,9
Valeur comptable des passifs associés (1)			(1 727,1)
Valeur comptable nette			478,8
Juste valeur des actifs transférés	2 334,3	23,3	2 357,6
Juste valeur des passifs associés (1)			(1 727,1)
JUSTE VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2022			630,5
Au 31 décembre 2021			
Valeur comptable des actifs transférés	2 489,6	36,0	2 525,6
Valeur comptable des passifs associés (1)			(1 963,6)
Valeur comptable nette			562,0
Juste valeur des actifs transférés	2 543,4	36,0	2 579,4
Juste valeur des passifs associés (1)			(1 963,6)
JUSTE VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2021			615,8

(1) Obligations et titres issus des opérations de titrisation adossées aux actifs.

Programme d'obligations à moyen terme libellées en euros

Dans le cadre de ce programme, le Groupe a émis les obligations suivantes au 30 décembre 2021 :

- une obligation en juillet 2019 pour un montant de 500 millions d'euros arrivant à échéance en juillet 2023, au taux fixe de 0,375 % ;
- une obligation en octobre 2020 pour un montant de 600 millions d'euros arrivant à échéance en octobre 2023, au taux fixe de 0,375 % ;
- une obligation en février 2021 pour un montant de 500 millions d'euros arrivant à échéance en février 2024, au taux fixe de 0 % ;
- une obligation en février 2022 pour un montant de 700 millions d'euros arrivant à échéance en mars 2026, au taux fixe de 1,25 % ;
- une obligation à impact positif (obligation verte) en juillet 2022 pour un montant de 500 millions d'euros arrivant à échéance en juillet 2027, au taux fixe de 4 % ;
- une obligation en octobre 2022 pour un montant de 750 millions d'euros arrivant à échéance en octobre 2025, au taux fixe de 4,75 %.

Financement de Société Générale

Les fonds levés en externe ces dernières années ont permis de stabiliser le financement auprès de Société Générale, à 69,0 % au 31 décembre 2022.

Les fonds prêtés par Société Générale proviennent essentiellement de Société Générale Luxembourg et de Société Générale Paris. SG Luxembourg et SG Paris financent la trésorerie centrale du groupe ALD, qui octroie à son tour des prêts libellés dans différentes devises aux 27 filiales d'ALD, ainsi qu'aux sociétés holding. Les prêts octroyés par SG Luxembourg et SG Paris totalisaient 12 158 millions d'euros au 31 décembre 2022 (12 165 millions d'euros si l'on inclut les groupes à céder destinés à la vente), avec une échéance moyenne de 2,07 ans.

Pour le reste, le financement de SG repose sur ses succursales ou filiales locales. Au 31 décembre 2022, les prêts accordés au Groupe (y compris à ses succursales et filiales locales) par Société Générale totalisaient 13 711 millions d'euros (13 718 millions d'euros si l'on inclut les groupes à céder destinés à la vente).

Au 31 décembre 2022, le Groupe bénéficiait de facilités de crédit non tirées de 2,6 milliards d'euros (2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021), dont 506 millions d'euros correspondent aux engagements des facilités de crédit non tirées. Pour autant qu'il y ait une liquidité de marché, ces facilités sont facilement accessibles aux entités ALD.

Garanties accordées

Une garantie à première demande a été donnée à une institution financière britannique pour un montant de 108 millions de livres sterling pour le compte d'ALD Automotive UK, dans les conditions négociées dans le cadre de l'accord de distribution conclu avec cette institution financière.

Une garantie à première demande a été donnée à ING Luxembourg pour un montant de 52 millions d'euros au nom d'Axus Luxembourg SA, selon les conditions négociées dans le cadre de l'accord de distribution conclu avec cet établissement financier.

Une garantie à première demande a été donnée à un propriétaire pour un montant de 6,5 millions d'euros au nom d'ALD Re DAC Ireland, selon les conditions négociées dans le cadre de l'accord de location de locaux conclu avec ce propriétaire.

Note 31 : Engagements de retraite et avantages à long terme

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies limitent les cotisations devant être versées par ALD et ne contraignent pas ALD à verser un montant défini d'avantages futurs.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies proposés aux collaborateurs du Groupe sont situés en France. Ils comprennent les régimes de retraite publics et les autres régimes tels que l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que les régimes mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels les engagements se limitent à des cotisations annuelles (PERCO).

Régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi (régimes à cotisations définies)

Les régimes à prestations définies prévoient qu'un membre du personnel recevra un montant défini lors de son départ en retraite, en fonction d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Les principaux régimes à prestations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France, Belgique, Allemagne, Italie et Suisse.

Rapprochement de l'actif et du passif comptabilisés au bilan

Le montant comptabilisé au bilan est déterminé comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
A – Valeur actuelle des engagements à prestations définies	17,3	21,0
B – Juste valeur des actifs des régimes	(13,8)	(14,6)
C – Juste valeur des actifs distincts	–	–
D – Changement du plafond d'actifs	–	–
A + B - C + D = SOLDE NET COMPTABILISE AU BILAN	3,6	6,4

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent le versement de rentes, les indemnités de départ à la retraite, ainsi que les régimes mixtes (à solde de caisse). Des rentes sont ajoutées aux pensions de retraite versées par le régime public de retraite et le régime obligatoire.

Les valeurs actuelles des engagements de retraite à prestations définies ont été évaluées par des actuaires indépendants qualifiés.

Composants du coût des prestations définies

(en millions d'euros)	2022	2021
Coût des services rendus, dont cotisations de Sécurité sociale	0,6	1,0
Cotisations des salariés	(0,2)	(0,1)
Coût des services passés/réductions	–	–

Transfert <i>via</i> les charges	–	–
Intérêts nets	0,0	–
Composantes comptabilisées au compte de résultat	0,5	0,9
Gains et pertes actuariels liés aux actifs	1,6	(1,2)
Gains et pertes actuariels liés à la variation des hypothèses démographiques	–	(0,1)
Gains et pertes actuariels liés à la variation des hypothèses économiques et financières	(6,3)	(2,5)
Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	1,9	(1,7)
Changement du plafond d'actifs	–	–
Éléments comptabilisés dans les gains et pertes latents ou différés	(2,7)	(5,5)
TOTAL DES COMPOSANTES DE COUT DES PRESTATIONS DEFINIES	(2,2)	(4,6)

(1) Gains et pertes actuariels liés aux actifs à partir desquels les gains et pertes actuariels liés aux actifs inclus dans les charges d'intérêts nets sont déduits.

Variations des passifs nets des régimes d'avantages postérieures à l'emploi comptabilisés au bilan

Variations de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies :

(en millions d'euros)	2022	2021
Solde au 1er janvier	21,0	24,7
Coût des services rendus, dont cotisations de Sécurité sociale	0,6	1,0
Cotisations des salariés	–	–
Coût des services passés/réductions	–	–
Liquidations	–	–
Intérêts nets	0,2	0,1
Gains et pertes actuariels liés à la variation des hypothèses démographiques	–	(0,1)
Gains et pertes actuariels liés à la variation des hypothèses économiques et financières	(6,3)	(2,5)
Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	1,9	(1,7)
Ajustement de change	–	0,1
Versement de prestations	(0,2)	(1,0)

Acquisition/(cession) de filiales	–	–
Transferts et autres	0,1	0,5
Solde au 31 décembre	17,3	21,0

Variations de la juste valeur des actifs des régimes et des actifs séparés :

(en millions d'euros)	2022	2021
Solde au 1er janvier	14,6	13,5
Rendement attendu des actifs des régimes	0,1	0,0
Rendement attendu des actifs séparés	–	–
Gains et pertes actuariels liés aux actifs	(1,6)	1,2
Ajustement de change	–	0,1
Cotisations des salariés	0,2	0,2
Cotisations patronales aux actifs des régimes	0,6	0,5
Versement de prestations	(0,1)	(0,8)
Acquisition/(cession) de filiales	–	–
Transferts et autres	–	–
Solde au 31 décembre	13,8	14,6

Informations sur les actifs (pour tous les avantages et les cotisations futurs)

La répartition de la juste valeur des actifs du régime est la suivante : 34 % d'obligations, 41 % d'actions, 4 % d'instruments du marché monétaire et 21 % d'autres actifs.

Les cotisations patronales devant être versées au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies pour 2023, elles sont estimées à 0,7 million d'euros.

Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels des actifs des régimes et des actifs séparés étaient les suivants :

(en millions d'euros)	2022	2021
Actifs des régimes	(1,5)	1,2
Actifs séparés	–	–

Les hypothèses relatives aux Rendements des actifs sont présentées ci-après.

Hypothèses principales détaillées par zone géographique

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour calculer l'engagement de retraite sont les suivantes :

	2022	2021
Taux d'actualisation		
Europe	3,5 %	0,8 %
Inflation à long terme		
Europe	2,3 %	2,0 %
Augmentation des salaires		
Europe	1,5 %	1,4 %
Durée d'activité résiduelle moyenne des salariés (en années)		
Europe	12,3	14,1
Durée (en années)		
Europe	9,5	11,7

Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées en fonction de la valeur actuelle des passifs (DBO).

Les courbes de rendement utilisées pour actualiser le passif sont les courbes de rendement des entreprises notées AA (source : Merrill Lynch) observées fin octobre, pour la livre sterling et l'euro, et corrigées fin décembre dans les cas où la baisse des taux d'actualisation a eu un impact significatif.

Les taux d'inflation utilisés sont les taux que les banques centrales des zones monétaires précitées ont fixés comme objectif.

La durée d'activité moyenne résiduelle des salariés est calculée en tenant compte des hypothèses sur les taux de départ.

Les hypothèses précitées ont été appliquées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses

(en pourcentage de l'élément mesuré)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Variation de + 0,5 % du taux d'actualisation		
Impact sur la valeur actuelle des engagements à prestations définies au 31 décembre N	- 5,7 %	- 6,7 %
Variation de + 0,5 % du taux d'inflation à long terme		
Impact sur la valeur actuelle des engagements à prestations définies au 31 décembre N	2,3 %	3,1 %
Variation de + 0,5 % du taux d'augmentation des salaires		
Impact sur la valeur actuelle des engagements à prestations définies au 31 décembre N	9,3 %	7,1 %

Les sensibilités présentées sont des moyennes pondérées des variations en fonction de la valeur actuelle des engagements de retraite à prestations définies.

Répartition des paiements futurs

(en millions d'euros)

	2022	2021
N+1	0,4	0,4
N+2	0,5	0,4
N+3	1,2	0,4
N+4	0,8	1,1
N+5	0,9	0,8
N+6 à N+10	8,3	5,8

Autres avantages à long terme

Certaines entités d'ALD peuvent octroyer à leurs salariés d'autres avantages à long terme, tels que des rémunérations variables différées à long terme, des comptes épargne temps ou des primes d'ancienneté. Ces avantages sont différents des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités de fin de contrat de travail qui ne sont pas intégralement payables dans les 12 mois suivant l'exercice durant lequel les services sont rendus par les salariés.

Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à 10,3 millions d'euros. Le montant total des charges au titre des autres avantages à long terme s'élève à 1,1 million d'euros.

Note 32 : Provisions

(en millions d'euros)	Risque de sinistre conservé	Autres	Total
Au 1er janvier 2021	207,2	36,0	243,1
Acquisitions	38,8	27,2	66,0
Reprise (utilisation)	(25,5)	(3,4)	(29,0)
Transfert aux créances sur clients et institutions financières	–	(0,1)	(0,1)
Différences de conversion	0,1	1,6	1,7
Au 31 décembre 2021	220,5	61,3	281,7
Dont provisions courantes	105,2	47,0	152,2
Au 1er janvier 2022	220,5	61,3	281,7
Acquisitions	44,7	4,1	48,8
Reprise (utilisation)	(16,3)	(7,4)	(23,7)
Transfert aux passifs destinés à la vente	(0,8)	(0,1)	(1,0)
Différences de conversion	0,2	(1,4)	(1,2)
Variations de périmètre	3,6	–	3,6
Au 31 décembre 2022	251,9	56,5	308,2
Dont provisions courantes	125,5	43,0	168,4

Note 33 : Dettes fournisseurs et autres dettes

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2022	2021
Dettes fournisseurs (1)	1 105,9	828,7
Produits différés liés aux contrats de location-financement (2)	363,7	389,9
Autres provisions et autres produits différés	612,5	582,7
Versements échelonnés reçus à l'avance	448,3	325,5
Produits constatés d'avance au titre du règlement des contrats	214,9	191,2
TVA et autres taxes	243,6	254,6
Autres	0,7	0,6
DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	2 989,8	2 573,3

(1) L'augmentation des dettes commerciales et autres est due à un montant plus important de commandes de véhicules au 31 décembre 2022, ainsi qu'à des changements de périmètre liés à la consolidation de nouvelles filiales.

(2) Les produits différés liés aux contrats de location-financement concernent les produits liés à l'entretien et aux pneumatiques, qui sont ajustés afin de les aligner avec les produits et les coûts d'entretien historiques. Cette politique est plus amplement expliquée dans la note 4 « Gestion des risques financiers ».

Note 34 : Dividendes

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, un dividende d'un montant de 435,2 millions d'euros (soit 1,08 euro par action) a été versé aux actionnaires ALD le 2 juin 2022, dont un dividende de 348,3 millions d'euros versé à Société Générale (un dividende de 253,9 millions d'euros (soit 0,63 euro par action) a été versé aux actionnaires ALD le 1^{er} juin 2021, dont 203,2 millions d'euros au profit de Société Générale, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020).

Note 35 : Résultat par action

Le 16 décembre 2022, ALD a mené à bien son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant (prime d'émission incluse) d'environ 1,2 milliard d'euros.

Le produit brut final de l'émission de droits (prime d'émission incluse) s'élève à environ 1,2 milliard d'euros correspondant à l'émission de 161 641 456 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1,50 euro, à un prix de souscription de 7,50 euros par action.

Après règlement et livraison de l'augmentation de capital, le capital social d'ALD comprenait 565 745 096 actions d'une valeur nominale de 1,50 euro chacune.

Après l'émission de droits, le calcul du nombre moyen pondéré d'actions pour l'exercice en cours inclut :

- la composante de juste valeur représentant le nombre d'actions réputées émises à la juste valeur, par rapport au prix théorique ex-droits de souscription, et incluses dans le calcul du bénéfice par action à dater de l'émission de droits ;
- la composante gratuite représentant le nombre d'actions réputées émises à titre gratuit.

Le nombre moyen pondéré d'actions pour l'année 2021 a été retraité pour inclure l'effet de la composante gratuite, comme si les actions gratuites avaient été émises avant la première période présentée.

RESULTAT PAR ACTION DE BASE

	Au 31 décembre		
	2022	2021 retraité	2021
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère (en millions d'euros)	1 203,2	873,0	873,0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires disposant de droits de vote (en milliers)	452 168	441 872	403 072
TOTAL DU RESULTAT PAR ACTION DE BASE (EN EUROS)	2,66	1,98	2,17

RESULTAT PAR ACTION DILUE

	Au 31 décembre		
	2022	2021 retraité	2021
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère (en millions d'euros)	1 203,2	873,0	873,0

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers)	453 169	442 935	404 104
TOTAL DU RESULTAT PAR ACTION DILUE (EN EUROS)	2,66	1,97	2,16

Après les Assemblées générales combinées qui se sont tenues en 2021, 2020 et 2019, ALD SA a été autorisée à acquérir ses propres actions aux fins d'attribuer, de couvrir et de rembourser tout plan d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale et de toute autre forme d'allocation au profit des salariés et des mandataires de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions des dispositions législatives et réglementaires applicables. Le capital de la Société est composé de 565 745 096 actions. Au 31 décembre 2022, 564 571 194 actions au total confèrent les droits de vote, en excluant les actions sans droit de vote (actions propres, par exemple).

Les droits à des actions gratuites conférés aux salariés seront honorés avec des actions propres conformément aux plans d'intéressement à long terme. Les actions propres sont incluses dans le calcul du résultat par action dilué si tous les droits en cours sont acquis.

Note 36 : Parties liées

Identité des parties liées

Le Groupe est contrôlé par la Société Générale. Les transactions avec Société Générale et ses filiales ont été identifiées comme des transactions avec des parties liées. Toutes les relations commerciales avec la Société Générale sont traitées aux conditions normales du marché.

De plus, un membre du Conseil d'administration d'ALD était également administrateur non exécutif et membre du Conseil de surveillance de la société américaine MT Americas (Virginie, États-Unis) jusqu'en mars 2020. La Société est présente dans le secteur du recyclage aux États-Unis et en Amérique du Sud. Aucune relation commerciale n'est entretenue entre MT Americas et le groupe ALD.

Rémunération des principaux dirigeants

Parmi les principaux dirigeants figurent les membres suivants du Comité exécutif : le Directeur général, deux Directeurs généraux adjoints, le Président du Conseil d'administration et les administrateurs.

La rémunération versée ou à verser aux principaux dirigeants en contrepartie de leurs services est présentée ci-après :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
Salaires et autres avantages à court terme liés à l'emploi	2,8	2,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,4	0,6
Jetons de présence pour les membres du Conseil d'administration	0,3	0,2
Autres avantages à long terme	1,1	0,6
TOTAL	4,6	3,7

Depuis l'introduction en Bourse d'ALD SA en juin 2017, le Groupe est dirigé par un nouveau Conseil d'administration, constitué en conformité avec les règles de l'AFEP-MEDEF. Le Conseil d'administration compte des salariés et des administrateurs exécutifs d'ALD SA et de Société Générale, ainsi que des administrateurs indépendants rémunérés.

Vente de biens et de services

Société Générale (« SG ») et ses filiales sont des clients du groupe ALD. La flotte totale louée à SG et à ses filiales compte 7 240 voitures dans 21 pays. Les locations sont réalisées aux conditions de marché normales. Plus de 50 % de la flotte totale louée à Société Générale est louée par ALD France. Les loyers versés par Société Générale à ALD France se sont élevés à 19,8 millions d'euros et 17,2 millions d'euros pour les exercices respectivement clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021.

Achat de biens et de services

Services informatiques

Le groupe ALD a conclu un contrat avec le centre SG Global Services (Inde), en vertu duquel ALD sous-traite des services informatiques, dont le développement, la maintenance et l'assistance pour des logiciels utilisés au plan international. Le principal avantage est de faciliter le déploiement d'outils communs à toutes les filiales, tandis que les équipes informatiques d'ALD à l'échelle du Groupe conservent les connaissances de chaque projet, forment les utilisateurs et effectuent un suivi de la configuration, de l'utilisation et de l'évolution au plan local. ALD a également sous-traité certains services techniques d'infrastructure à SG, principalement en France. Le montant total des services informatiques sous-traités à SG et ses filiales s'est élevé à 23,01 millions d'euros en 2022 (2021 : 21,56 millions d'euros).

Locaux

Certaines entités du Groupe partagent des locaux avec SG ou des divisions de SG dans certains pays (principalement ALD France et ALD Danemark, qui représentent environ 90 % des loyers versés à SG). Les loyers ont été fixés à des prix de pleine concurrence et se sont élevés à 0,6 million d'euros pour l'exercice fiscal 2022 (2021 : 0,5 million d'euros) pour ALD France et ALD Danemark.

Courtage

Le réseau de banques de détail et *corporate* de Société Générale vend des contrats de location à long terme à ses clients pour le compte d'ALD en contrepartie d'une commission pour chaque contrat vendu. En 2022, environ 19 000 contrats ont été conclus au travers du réseau de distribution de Société Générale dans 3 pays différents. 85 % de ces contrats ont été conclus par le biais du réseau français de banques de Société Générale. Les commissions versées par ALD France à Société Générale se sont élevées à 3,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (2021 : 3 millions d'euros).

Police d'assurance Responsabilité civile (RC)

ALD Italie a souscrit une assurance responsabilité civile pour une partie de sa flotte par le biais de Sogessur, la société d'assurance automobile de Société Générale. Sogessur offre une protection et se réassure auprès d'ALD Re, la société de réassurance du groupe ALD. Les primes d'assurance ont été fixées dans des conditions de concurrence normales. Le montant global des primes versées par ALD Italie à Sogessur s'est élevé à 55,4 millions d'euros en 2022 (2021 : 59,2 millions d'euros).

Services d'entreprise

En tant qu'actionnaire, Société Générale fournit au groupe ALD les services intragroupe suivants :

- assistance et conseils sur le secrétariat général, les services fiscaux ou la conformité au niveau des *holdings* ;
- audits périodiques afin de vérifier l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle continu ;

- supervision des Départements ressources humaines des filiales.

Les prestations fournies par Société Générale ont fait l'objet d'une rémunération de 9,5 millions d'euros (montant estimé) pour l'exercice 2022 (montant effectif 2021 : 8,5 millions d'euros – (le montant de 9,5 millions d'euros indiqué dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 était un montant estimatif).

En outre, au cours de l'exercice 2022, 57 salariés de SG (51 en 2021) bénéficiaient d'un contrat de détachement d'une durée de trois à cinq ans auprès du groupe ALD ; ces collaborateurs font partie des équipes de Direction locales, et la plupart d'entre eux sont intégrés à la paie d'ALD durant la période de détachement ; leur rémunération n'est donc pas refacturée à SG. Seuls les collaborateurs travaillant chez ALD France et ALD SA restent payés par SG, leur salaire étant refacturé à ALD ; les montants refacturés par SG se sont élevés à 14,9 millions d'euros en 2022 et à 11,7 millions d'euros en 2021.

Prêts consentis à des parties liées

Société Générale et ses filiales octroient des prêts au groupe ALD, soit à travers le Département trésorerie d'ALD, soit directement aux filiales d'ALD au taux du marché. 69 % des prêts du Groupe ont été accordés par SG en 2021, pour un montant de 13 711 millions d'euros.

Société Générale fournit également des garanties bancaires pour le compte d'ALD et de ses filiales en cas de financement externe. Le montant total des garanties accordées par Société Générale s'est élevé à 1 569,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 (2021 : 1 079,1 millions d'euros).

Société Générale fournit également au groupe ALD des instruments dérivés, pour un montant nominal de 1 336,3 millions d'euros, qui sont inscrits à l'actif du bilan à hauteur de 45,0 millions d'euros et au passif à hauteur de 1,5 million d'euros.

Conformément aux politiques de gestion actif-passif de Société Générale, le groupe ALD a réinvesti ses capitaux propres dans des actifs à long terme tels que des dépôts auprès de la trésorerie centrale de Société Générale. Ces dépôts ont une échéance d'environ 4 ans à compter d'aujourd'hui et ne seront pas reconduits. Au 31 décembre 2022, le montant total des dépôts à long terme s'élevait à 269,6 millions d'euros (2021 : 387,4 millions d'euros).

Le produit de l'émission de droits de souscription décrite à la note 2.6, d'un montant de 1 205 millions d'euros et comptabilisé dans les « Créances sur clients et institutions financières », a été placé sur un compte de dépôt à court terme chez SG Paris jusqu'à l'acquisition de LeasePlan, qui devrait être finalisée au premier trimestre 2023.

Convention d'intégration fiscale

Plusieurs entités ALD ont conclu des conventions d'intégration fiscale (*group relief*) avec les entités de Société Générale :

- ALD Automotive A/S (Danemark) a signé une convention d'intégration fiscale avec Société Générale en 2005 (ALD Automotive A/S Denmark et SG Finans), Denmark NF Fleet rejoignant le Groupe en 2006. Les sociétés danoises, considérées comme des entités imposables distinctes, sont soumises aux principes de l'imposition commune nationale qui prévoient que les pertes subies par une société peuvent être déduites du revenu imposable d'une autre société. SG Finans a été vendue en octobre 2020 ;

- ALD Automotive Italia SRL a rejoint le groupe de consolidation fiscale Société Générale en Italie en 2016. Ce régime permet de déterminer une base imposable IRES unique comprenant le revenu imposable et les pertes de chacune des entités participantes ;
- ALD Automotive Group PLC (Royaume-Uni) a rejoint la convention d'intégration fiscale de Société Générale en 2001, permettant aux membres de transférer certains déficits fiscaux d'entreprise à d'autres membres du Groupe ;
- Merrion Fleet Management Ltd. et Merrion Fleet Finance Ltd. (Irlande) ont rejoint la convention d'intégration fiscale de Société Générale en 2017, permettant aux membres de transférer certains déficits fiscaux d'entreprise à d'autres membres du Groupe. Merrion Fleet Finance Ltd a fusionné avec Merrion Fleet Management Ltd en décembre 2020.

Note 37 : Honoraires des auditeurs

Les honoraires des auditeurs de la Société comptabilisés au compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 se sont élevés à :

- Deloitte & Associés : 1,9 million d'euros pour la certification des comptes ;
- Ernst & Young & Associés : 2,2 millions d'euros pour la certification des comptes.

Les services autres que la certification des comptes ont principalement consisté en des missions de conformité liées aux exigences réglementaires ainsi qu'en des services spécifiquement et exclusivement confiés aux commissaires aux comptes. Les honoraires pour ces services se sont élevés à :

- Pour Deloitte & Associés : 0,1 million d'euros.
- Pour Ernst & Young et Autres : 0,1 million d'euros.

Note 38 : Périmètre de consolidation

Au 31 décembre

(en %)	2022	2021
ALD International SA	Participation de la	Participation de la
Sociétés consolidées par intégration globale	société mère	société mère
ALD Autoleasing D GmbH – ALLEMAGNE *	100,00	100,00
ALD Automotive OOO – RUSSIE	100,00	100,00
ALD Automotive A/S – DANEMARK	100,00	100,00
ALD Automotive AB – SUÈDE	100,00	100,00
ALD Automotive AG – SUISSE	100,00	100,00
ALD Automotive AS – NORVÈGE	100,00	100,00
ALD Automotive D.O.O. BEOGRAD – SERBIE	100,00	100,00
ALD Automotive D.O.O. ZA. Operativni i Financijski Leasing – CROATIE *	100,00	100,00
ALD Automotive for Cars Rental and Fleet Management S.A.E. – ÉGYPTE	100,00	100,00
ALD Automotive Fuhrparkmanagement und Leasing GmbH – AUTRICHE	100,00	100,00
ALD Automotive Group Limited – Royaume-Uni *	100,00	100,00
ALD Automotive S.A. – BRÉSIL	100,00	100,00
ALD Automotive Magyarország Autopark – kezelo es Finanszirozo KFT – HONGRIE *	100,00	100,00
ALD Automotive Operational Leasing DOO – SLOVÉNIE	100,00	100,00
ALD Automotive Polska Sp z o.o. – POLOGNE	100,00	100,00
ALD Automotive Private Limited – INDE	100,00	100,00
ALD Automotive S.A. de C.V. – MEXIQUE	100,00	100,00
ALD Automotive S.A. Lease of Cars – GRÈCE	100,00	100,00
ALD Automotive SAU – ESPAGNE *	100,00	100,00
ALD Automotive SRO – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	100,00	100,00
ALD Automotive Turizm Ticaret Anonim Sirketi – TURQUIE	100,00	100,00
ALD Fleet SA de CV SOFOM ENR	100,00	100,00

ALD International SAS & CO KG *	100,00	100,00
ALD Re Designated Activity Company – IRLANDE	100,00	100,00
Axus Finlande OY	100,00	100,00
ALD Automotive Italia SRL	100,00	100,00
Axus Luxembourg SA	100,00	100,00
Axus Nederland BV *	100,00	100,00
Axus SA NV – BELGIQUE *	100,00	100,00
ALD Automotive Ukraine Limited Liability Company	100,00	100,00
SG ALD Automotive Sociedade Geral de Comercio e Aluguer de Benz sa – PORTUGAL	100,00	100,00
Temsys – France *	100,00	100,00
ALD Automotive Algerie SPA	99,99	99,99
ALD Automotive SRL – ROUMANIE	80,00	80,00
NF Fleet A/S – DANEMARK	80,00	80,00
NF Fleet OY – FINLANDE	80,00	80,00
NF fleet AB – SUÈDE	80,00	80,00
NF Fleet AS – NORVÈGE	80,00	80,00
ALD Automotive Eesti AS – ESTONIE	75,01	75,01
ALD Automotive SIA – LETTONIE	75,00	75,00
UAB ALD Automotive – LITUANIE	75,00	75,00
ALD Automotive EOOD – BULGARIE	100,00	100,00
ALD Automotive Limitada – CHILI	100,00	100,00
ALD Automotive Peru S.A.C.	100,00	100,00
ALD Mul Mobility Services Malaysia SND. BHD. – MALAISIE	60,00	60,00
UK FFM	50,10	–
ALD Automotive LLC (Bélarus)	100,00	100,00
ALD Automotive Euro Leasing B.V.	50,10	–
Soluciones De Renting Movilidad S.L.	100,00	–

Fleetpool Holding GmbH	100,00	–
ALD Automotive S.A.S – COLOMBIE	100,00	100,00
Merrion Fleet Management Limited	100,00	100,00
ALD Automotive Slovakia S.R.O	100,00	100,00
ALD International Participations SAS Sociétés consolidées par mise en équivalence	–	100,00
ALD Automotive SA Maroc	35,00	35,00
Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co. KG	–	35,00

* Y compris les filiales.